

# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

*Plan Climat Air Énergie Territorial*

## Plan d'actions

- Version du 1<sup>er</sup> février 2020 -



## Synthèse du Plan d'actions

N°	Actions
<b>AXE 1: S'Adapter au changement climatique : préserver le territoire, ses habitants, ses ressources naturelles, ses activités</b>	
1.1	Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire
1.2	Engager un programme d'action de gestion préventive et adaptative de l'eau pour préserver la ressource et la qualité des milieux aquatiques
1.3	Prévenir et gérer les risques côtiers et développer la culture du risque
1.4	Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque
1.5	Développer une culture des risques sanitaires basée sur l'observation et la prévention
1.6	Structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique
1.7	Croiser et traiter les enjeux d'adaptation dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional Montagne Basque
<b>AXE 2: (A)ménager : planifier et construire le territoire post-carbone</b>	
2.1	Organiser le territoire dans le respect des orientations de la Charte d'aménagement et de développement durable du Pays Basque
2.2	Répondre dans la démarche SCOT aux enjeux climat-air-énergie et les décliner au sein des différentes orientations générales
2.3	Traduire concrètement dans les PLUi les objectifs climat-air-énergie et les décliner de manière opérationnelle dans les règles d'urbanismes
2.4	Intégrer la transition écologique et énergétique dans les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire
<b>AXE 3: Habiter : accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique</b>	
3.1	Assurer un meilleur accompagnement de tous sur l'ensemble des questions relatives au logement, via une « Maison de l'habitat et de la rénovation énergétique »
3.2	Poursuivre le programme d'intérêt général (PIG) Pays Basque dans ses 3 volets : énergie, autonomie, habitat indigne
3.3	Permettre à tous d'améliorer les performances énergétiques de leur logement
3.4	Mettre en place un dispositif partenarial d'animation et d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des bâtiments tertiaires et privés
3.5	Accompagner la transition des métiers du bâtiment vers l'éco-construction et l'éco-rénovation
<b>AXE 4: Bouger : changer les pratiques pour des bénéfices « santé »</b>	
4.1	Faire, découvrir, expliquer, donner goût aux pratiques de mobilités alternatives
4.2	Intensifier les services de transports en commun dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal
4.3	Décarboner le mix énergétique de la mobilité
4.4	Créer les conditions d'un logistique urbaine durable
4.5	Affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements
<b>AXE 5: Cultiver pour mieux manger : favoriser les pratiques alimentaires et les modes de production agricole soutenables</b>	
5.1	Mettre en œuvre le Projet Alimentaire de Territoire en articulation avec le Plan Climat Pays Basque
5.2	Etudier l'opportunité d'une plateforme logistique et d'achat
5.3	Accompagner le développement et la structuration des filières alimentaires pour mieux répondre à la demande locale
5.4	Accompagner les fermes du Pays Basque vers plus d'autonomie par rapport aux ressources (énergie, eau, intrants)
5.5	Accompagner le développement de pratiques agroécologiques et agroforestières favorables au stockage carbone
5.6	Anticiper l'adaptation de l'agriculture basque au changement climatique

<b>AXE 6: Produire et consommer autrement : préserver les ressources, prévenir et valoriser les déchets</b>	
6.1	Poursuivre l'animation du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage et la modernisation du service public de collecte et de traitement des déchets du territoire
6.2	Faire du Pays Basque un territoire exemplaire par ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables
6.3	Accompagner le développement des filières de réemploi et des matériaux recyclés
6.4	Accompagner le développement de l'économie circulaire dans la filière du bâtiment et des travaux publics
<b>AXE 7: Augmenter la production d'énergie renouvelable : couvrir les besoins par la valorisation des ressources locales</b>	
7.1	Elaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables du territoire
7.2	Animer le développement du solaire
7.3	Soutenir la production d'hydroélectricité actuelle et étudier les perspectives de développement
7.4	Développer les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale
7.5	Accompagner le développement de projets de méthanisation
<b>AXE 8: Coopérer : piloter et animer l'action partenariale et locale</b>	
<b>Gouvernance et coopération partenariale</b>	
8.1	Installer une gouvernance transversale et partenariale du Plan Climat Pays Basque
8.2	Créer une agence territoriale de l'énergie (sobriété-efficacité-renouvelables)
8.3	Développer une ingénierie financière territoriale au service de la transition énergétique et écologique du territoire
8.4	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication Climat Action Pays Basque
8.5	Organiser et mettre en œuvre les modalités d'observation et d'évaluation de la politique climat-air-énergie du territoire
<b>Coopération territoriale</b>	
8.6	Pérenniser le rôle des ambassadeurs de la transition écologique et énergétique et doter les territoires d'animateurs
8.7	Renforcer la coopération entre les échelons communautaire et communaux et développer la coopération avec les partenaires et les voisins
8.8	Pérenniser le fonds de soutien en faveur de la transition écologique et énergétique
8.9	Accompagner le déploiement de l'Eusko
<b>Activités économiques durables</b>	
8.10	Soutenir le développement des emplois et des filières vertes
8.11	Déployer la feuille de route Economie bleue en articulation avec le Plan Climat Pays Basque
8.12	Accompagner un tourisme soutenable
8.13	Structurer une filière bois local
<b>AXE 9: Exemplarité de la Communauté Pays Basque</b>	
9.1	Mettre en œuvre un plan d'actions interne pour l'exemplarité de la Communauté Pays Basque

## AXE 1

S'adapter au changement climatique :  
préserver le territoire, ses habitants,  
ses ressources naturelles, ses activités

Fiche Action N°1.1	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

### Contexte et enjeux

Le changement climatique a notamment pour conséquences de modifier les équilibres naturels habituels et de perturber le fonctionnement des écosystèmes. En se traduisant par différents phénomènes (hausse des températures, évolution de la ressource en eau, recul du trait de côte, inondations, etc.), le changement climatique fait évoluer la biodiversité du Pays Basque. Les milieux naturels et semi-naturels ainsi que les espèces qu'ils abritent contribuent à la richesse du territoire et à son identité. Le Pays Basque abrite de nombreuses espèces rares et parfois endémiques. Il est donc indispensable de faire en sorte que les écosystèmes du territoire s'adaptent tant que possible aux changements climatiques à l'œuvre.

En outre, la biodiversité est pourvoyeuse de nombreux "services écosystémiques". Ce sont des services rendus par la nature qui conditionnent la vie et les activités des hommes. Ces services constituent des atouts face aux changements climatiques : par exemple la mer et la forêt - pour leur rôle dans la régulation climatique (stockage de carbone) - ou les zones humides - en tant que rempart face aux inondations et lieu refuge des pollinisateurs.

Afin de mobiliser les informations (souvent parcellaires et incomplètes) sur les enjeux de biodiversité et de les compléter et consolider, la Communauté Pays Basque souhaite se doter d'un diagnostic complet sur la fonctionnalité écologique de son territoire. La Communauté Pays Basque souhaite ainsi structurer et déployer une stratégie de préservation de la biodiversité locale et des continuités écologiques du territoire.

### Descriptif de l'action

Au vu du rôle majeur que joue la biodiversité face au changement climatique, de sa fragilité face à celui-ci, mais aussi de la responsabilité du territoire pour de nombreuses espèces remarquables, il paraît indispensable de la prendre en compte, en s'appuyant sur « l'outil trame verte et bleue », dans le cadre d'une démarche territoriale d'adaptation.

En ce sens, l'objectif est triple :

- 1) Améliorer la connaissance de la biodiversité et des impacts du changement climatique sur son évolution
- 2) Définir la méthodologie d'analyse et de croisement des connaissances pour qualifier et territorialiser les enjeux,
- 3) Programmer les actions permettant la meilleure adaptation possible des écosystèmes aux changements climatiques en cours qui passe en particulier par la préservation ou la restauration de corridors écologiques.

#### **Mieux connaître les impacts du changement climatique sur la biodiversité locale pour renforcer les capacités d'adaptation du territoire**

Chaque territoire peut développer sa connaissance et observer l'évolution de ses écosystèmes grâce à la définition d'indicateurs pertinents et adaptés aux spécificités et problématiques locales. Tout comme il est important de faire connaître les services écosystémiques rendus par la nature, il est primordial d'informer les décideurs des menaces qui pèsent sur la biodiversité locale, au travers de

temps de travail collectifs, de formations ou d'interventions de partenaires choisis. *(Cette action est à mettre en lien avec la fiche action 2.6)*

**Mieux connaître l'ossature écologique du territoire et les enjeux associés et protéger les espaces naturels et la biodiversité.** Il s'agit ici de :

- Mieux connaître le fonctionnement écologique du territoire en engageant les démarches et études nécessaires avec l'appui des experts locaux,
- Engager une dynamique locale pluri acteurs qui permette de partager les connaissances, compléter celles-ci et impliquer les acteurs et les citoyens dans un plan d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité,
- Protéger les espaces naturels et plus particulièrement les réservoirs de biodiversité en appliquant la doctrine « éviter, réduire, compenser » - *en lien avec la fiche action 3.4*
- Limiter l'érosion et la fragmentation de la trame verte et bleue afin de faciliter la circulation des espèces en préservant, restaurant et créant des corridors écologiques, et l'intégrer dans les documents d'urbanisme (Charte, SCoT, PLUi, PLU). Toutefois, la stratégie ne se limitera pas à ce volet, elle constituera de manière complémentaire en la mise en œuvre concrète de mesures de restauration, de gestion ou de protection de l'ossature écologique,
- Porter une attention particulière ;
  - Sur les milieux aquatiques, zones humides, cours d'eau, (La ressource en eau et les milieux aquatiques sont essentiels à la préservation de la biodiversité. Leur préservation est ainsi l'une des priorités d'action à l'échelle du territoire du Pays Basque),
  - Sur les milieux forestiers ; s'orienter vers des forêts multifonctionnelles. Les forêts multifonctionnelles combinent un objectif de production et un objectif de protection (de la ressource en eau, de la biodiversité, des sols ...). Elles jouent un rôle de zones tampon (contre les inondations) et de captage du CO2 atmosphérique.

Objectifs de l'action	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer et consolider l'état de la connaissance sur les enjeux de biodiversité locale</li> <li>• Constituer une gouvernance autour de ces enjeux</li> <li>• Définir une feuille de route stratégique et opérationnelle permettant d'embarquer l'ensemble des parties prenantes en faveur de la préservation de la biodiversité, de la fonctionnalité et continuité écologique</li> </ul>
<b>Objectifs (GES/NRI/QA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maintien de la biodiversité participe au maintien des capacités de séquestration carbone du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la résilience des territoires par le maintien de la biodiversité, de la fonctionnalité et de la continuité écologique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>• Objectif n°14 : Vie aquatique</li> <li>• Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>

### Cibles de l'action

Ensemble du territoire et des parties prenantes travaillant sur les enjeux de biodiversité

### Pilotage

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté Pays Basque, Direction TEE & AC
<b>Partenaires</b>	Etat (DREAL et DDTM 64), Région, Département, Conseil de développement du Pays Basque, AUDAP, CAUE, Les Conservatoires Botaniques Nationaux / CBN Sud Atlantique et CBN pyrénéen, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN), les CPIE littoral basque et pays basque, ARB Nouvelle Aquitaine, l'ensemble des acteurs du groupe patrimoine naturel et de la biodiversité (acteurs économiques, associations, Fédération de pêche, Fédération de chasse, ONF, scientifiques, etc.)

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Part des surfaces identifiées en éléments TVB dans les doc d'urbanismes sur la surface totale du territoire couvert par le doc d'urbanisme</li><li>• Nombre de projets en faveur de la conservation/restauration de la TVB</li></ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°1.2	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Engager un programme d'action de gestion préventive et adaptative de l'eau pour préserver la ressource et la qualité des milieux aquatiques	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

### Contexte et enjeux

Aujourd'hui à l'échelle du Pays Basque, les impacts sur la ressource en eau, que ce soit en termes de disponibilité, de qualité de l'eau et des milieux ou de crues, sont avérés mais restent encore mal connus à l'échelle locale d'un bassin versant. De plus, les activités présentes sur le territoire (résidentielle, agricole, touristique, industrielle, liée à la production d'énergie, etc.) constituent au quotidien des pressions supplémentaires.

A horizon 2050, l'étude prospective Adour 2050 ne fait pas ressortir une évolution significative de la pluviométrie en moyenne annuelle (+/- 10%), en revanche elle prévoit une évolution de sa répartition : plus de périodes de sécheresse, plus d'épisodes pluvieux intenses. Par ailleurs ces évolutions sont à considérer avec l'augmentation de la population résidente mais également touristique dont l'afflue concerne les périodes les plus sèches. Dans ce contexte, l'eau risque ainsi de devenir une ressource rare et les enjeux de sa préservation doivent être considérés dans les choix d'aménagement d'un territoire, de gestion des activités, de sobriété des consommations pour les différents usages.

L'étude prospective Adour 2050 engagée par l'Institution Adour à la demande de l'Agence l'Eau Adour Garonne a été menée dans l'objectif de donner aux décideurs les moyens de comprendre les impacts présents et futurs des changements climatiques et des évolutions socio-économiques sur les différentes composantes de la ressource en eau des bassins de l'Adour et des côtières basques. Elle vise à les orienter vers les actions d'adaptation les plus pertinentes et à les prémunir contre les pièges de la « mal - adaptation ». La démarche est basée sur une construction collective, grâce à la mobilisation forte des acteurs du territoire, notamment au travers d'ateliers de concertation.

La Communauté Pays Basque qui a pris part à ces travaux pour élaborer différents scénarios alternatifs et choisir le plus souhaitable pour le territoire, souhaite décliner sur son territoire les pistes d'adaptation au changement climatique pour agir sur la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

### Descriptif de l'action

En s'appuyant, notamment sur les travaux menés dans le cadre de cette étude Adour 2050, les pistes d'adaptation à décliner concernent :

#### 1/ Veiller dans le temps à l'adéquation entre les besoins en eau et les ressources disponibles.

Les projections climatiques signalent clairement une tension croissante entre des besoins en augmentation (pour compenser la hausse des températures et de l'évapotranspiration) et une pluviométrie de plus en plus aléatoire. L'alimentation en eau potable (AEP) des populations reste l'usage prioritaire. Mais l'économie du territoire s'appuie également sur l'accès à la ressource en eau pour son développement.

- Identifier les zones où la pression sur la ressource a été importante lors d'épisodes de sécheresse passés

- Identifier les contraintes futures risquant d'impacter la disponibilité en eau du territoire (Relèvements des débits minimums permettant d'assurer le bon état écologique, évolution et diversification des usages). Les producteurs d'eau potable doivent anticiper les variations des besoins par les usagers, anticiper les situations de pénurie d'eau et de surconsommation, anticiper les dé raccordements éventuels, adapter la gestion du service en fonction de divers scénarios de consommation, suivre les plus gros consommateurs et envisager avec eux les modalités d'optimisation. Cette analyse permettra en outre de faire des choix stratégiques afin d'assurer l'équilibre financier du service d'eau potable sur le long terme.

- Réaliser une étude sur la diversification des ressources en eau en identifiant les nouveaux réservoirs potentiellement mobilisables

## 2/ Préserver la qualité des eaux par une gestion intégrée du grand cycle de l'eau

- Poursuivre l'amélioration de la connaissance et du suivi de la qualité des eaux  
Renforcer et structurer le déploiement des stations de mesures des paramètres physico-chimiques et bactériologiques réalisés sur les bassins versants du Pays Basque et assurer leur analyse dans le temps pour dégager des tendances et évolutions.

- Poursuivre La mobilisation des acteurs de l'eau via les travaux des SAGE Côtiers Basques et Adour Aval

Les Commission Locale de l'Eau qui rassemblent l'ensemble des acteurs concernés sont des lieux permettant de renforcer la connaissance des évolutions en termes de qualité des eaux et des milieux dans un contexte de changement climatique et de partager des pratiques cohérentes et complémentaires de gestion.

## 3/ Informer et sensibiliser pour inviter à une sobriété de la consommation en eau et à des bonnes pratiques pour préserver la qualité des eaux.

- Informier et sensibiliser les usagers  
Dans l'objectif de les encourager à réduire leur consommation d'eau par un encouragement à l'installation de matériels économes en eau.

- Mettre en place la télérelève des compteurs d'eau

- Etudier la faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées<sup>1</sup>  
La réutilisation des eaux usées consiste en l'utilisation d'eaux usées plus ou moins traitées dans un objectif de valorisation. L'objectif principal est de fournir une quantité complémentaire d'eau dont la qualité convient à un usage déterminé, sans avoir à utiliser une eau épurée par un passage dans son cycle naturel. En supprimant ou en différant les rejets des STEP dans les milieux vulnérables, ces procédés permettent en outre d'éviter les problèmes d'eutrophisation, et ce particulièrement en période estivale, lorsque les réserves naturelles sont au plus faibles.

### Objectifs de l'action

#### Objectifs opérationnels

- Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau
- Identifier les sources de pollutions potentielles
- Orienter les travaux de gestion
- Informer les maires, les riverains, les touristes

<sup>1</sup> La réglementation relative à la réutilisation des eaux usées traitées est en cours d'élaboration au niveau européen. Les dernières évolutions peuvent être suivies sur l'observatoire

<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les pratiques du territoire pour réduire les pressions sur la ressource en eau</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°6 : Eau propre et assainissement</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>• Objectif n°14 : Vie aquatique</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

### Cibles de l'action

Communauté d'Agglomération

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque, Direction Générale Adjointe Eau, Littoral et Milieux Naturels
<i>Partenaires</i>	Institut Adour, communes,

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de déploiement de la télérelève des compteurs d'eau</li> <li>• Nombre d'actions de communication pour l'économie de l'eau</li> <li>• Nombre de projet de réutilisation des eaux usées</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°1.3	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Prévenir et gérer les risques côtiers et développer la culture du risque	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Engagé dans une dynamique démographique et économique soutenue, liée directement à ses atouts paysagers, culturels et environnementaux, le littoral du Pays Basque est un espace particulièrement sensible. Dès lors, des équilibres entre les besoins de la population et des acteurs socio-économiques en termes d'aménagement ou d'infrastructures et les enjeux spécifiques de l'espace côtier en termes de qualité des eaux de baignade, de gestion des risques littoraux, de saisonnalité des fréquentations, de sensibilité des espaces naturels présents, sont à rechercher.

L'espace littoral commence dans l'océan pour s'étendre dans les terres, bien au-delà des seules Communes littorales, tant en effet se jouent d'interactions entre les zones littorales et rétro-littorales. Au travers de l'élaboration des documents d'urbanisme - aujourd'hui communaux et demain intercommunaux - la Communauté d'Agglomération Pays Basque décidera avec ses communes membres de l'aménagement raisonné et durable du littoral, dans le respect et la déclinaison locale de la loi « littoral ». Il s'agira de préciser et territorialiser les équilibres entre préservation des paysages et des patrimoines, développement économique et social et prise en compte des risques et enjeux issus des changements climatiques.

La Communauté Pays Basque dispose aujourd'hui d'une stratégie locale de gestion des risques littoraux qui projette les effets de l'aléa érosion aux horizons 2023 et 2043 à l'échelle de la Côte basque. Véritable outil d'aide à la décision, la stratégie locale a vocation à formaliser des choix de gestion pour lutter ou s'adapter au recul du trait de côte sur les vingt prochaines années. Elle prend en compte aussi l'information et la sensibilisation des riverains.

### Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en œuvre le plan d'actions de la stratégie de gestion des risques littoraux (trait de côte et inondation) portée par la Communauté Pays Basque en collaboration avec les communes de la côte basque. Cette feuille de route opérationnelle à 2043 s'articule autour des axes suivants :

- Améliorer la connaissance et la conscience du risque
- Surveiller et prévoir les aléas d'érosion côtière et de submersion marine
- Développer des outils d'alerte et améliorer la gestion de crise
- Prendre en compte les risques d'érosion et de submersion dans l'urbanisme
- Préserver les secteurs naturels et leurs évolutions propres
- Privilégier les actions douces des secteurs semi-naturels (rechargement en sable, végétalisation)
- Protéger les zones urbaines les plus denses en assurant la sécurité des biens personnes et en préservant l'activité économique (maintien des ouvrages de protection, des digues)
- Maitriser l'étalement urbain dans les zones à risques

**Concernant le volet érosion**, le programme opérationnel comporte des actions de :

1/ Adaptation en termes d'aménagement de site : la Corniche Basque (2M) ; la plage du centre et l'espace naturel d'Erretegia ;

- 2/ Relocalisation / réhabilitation d'équipements et d'ouvrages : campings d'Erromardie ; équipements d'assainissement soumis au risque d'érosion côtière (28M)  
 3 / sensibilisation aux risques côtiers (exposition itinérante)  
 4/ Instrumentalisation pour le suivi de l'évolution du trait de côte à l'échelle du littoral basque (500K)

**Concernant les volets inondation et submersion**, la définition de la stratégie Territoire à Risques d'Inondation Côtiers basques est à préciser et mettre en œuvre.

Le programme opérationnel définira les ouvrages et les actions nécessaires à la gestion du risque submersion (ex. perré, seuil de garantie, etc.).

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'état de la connaissance des effets du changement climatique sur le littoral Basque</li> <li>• Produire des éléments d'aides à la décision</li> <li>• Partager la culture du risque</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

### Cibles de l'action

Maires, acteurs économiques, habitants

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque - Direction ELMN
<i>Partenaires</i>	Maires, Etat (DREAL et DDTM), Agence de l'Eau Adour Garonne, Département, Région, Institution Adour, Syndicat du SCOT, GIP Littoral, BRGM, Observatoire de la Côte Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Rivages Pro Tech, AZTI

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'exposition des biens et des personnes aux risques submersion / érosion</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°1.4	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Prévenir et gérer le risque inondation et développer la culture du risque	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté Pays Basque a repris la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI. Elle l'exerce en direct sur les bassins versants internes à son territoire (Côtiers Basques, Nive et Bidouze-Joyeuse) et l'a transférée aux syndicats de rivière existants sur les bassins versants inter-EPCI (Adour aval et Saison) pour conserver un périmètre de gestion cohérent d'un point de vue hydrographique.

L'eau est une composante forte du territoire basque, avec plus de 5 000 km de cours d'eau qui le traversent et peuvent générer des débordements. Au-delà des plans de prévention des risques élaborés par les services de l'Etat pour limiter les droits à bâtir sur des zones à risque, certains territoires avaient lancé des démarches sur les secteurs à fort enjeux sans attendre la GEMAPI.

La Communauté d'Agglomération a donc pris la suite de ces opérations et construit sa stratégie de prévention des inondations à l'échelle du Pays Basque en travaillant sur différents leviers tels que : la connaissance du risque et de l'impact du changement climatique, la surveillance, l'alerte, la gestion de crise, la réduction de l'aléa ou la réduction de la vulnérabilité du territoire qui passe également par le développement de la culture du risque.

### Descriptif de l'action

#### Sur la connaissance du risque :

- Poursuivre l'élaboration d'études hydrauliques globales et de modèles hydrauliques sur les secteurs à enjeux (réalisé sur les côtiers basques de la Bidassoa à l'Uhabia inclus, objectif 2020 : bassin versant de la Nive et Arizaga).
- Renforcer les observations de terrain en crue et la bancarisation des données (protocole de suivi).

#### Sur la surveillance, l'alerte et la gestion de crise :

- Poursuivre l'amélioration du service de préalerte de crue et d'élaboration des plans communaux de sauvegarde mis à disposition des communes (53 PCS opérationnels en 2019).
- Lancer la réflexion sur un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

#### Sur la réduction de l'aléa :

- Poursuivre les travaux préventifs de restauration des écoulements des cours d'eau et les étendre à l'ensemble du territoire (Plan pluriannuel de gestion en cours sur Sud Pays Basque, Uhabia, Nive et à finaliser sur les Côte Basque Adour et la Bidouze).
- Ralentir les écoulements à l'échelle des bassins versants en favoriser l'infiltration et le ralentissement dynamique.
- Identifier et reprendre la gestion des ouvrages de prévention des inondations du Pays Basque. Une trentaine d'ouvrages sont d'ores et déjà gérés par la Communauté d'Agglomération et une étude est en cours afin de définir les systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques du territoire qui relèvent de la compétence GEMAPI.

#### Sur la réduction de la vulnérabilité :

- améliorer la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme ou dans les modes de construction via, notamment le partage des éléments de connaissance de l'aléa.
- développer la culture du risque.

- mesurer la vulnérabilité du territoire au risque et son évolution (déclinaison du référentiel national de vulnérabilité aux inondations sur le territoire).

Ces actions peuvent être mises en œuvre isolément ou au travers de démarches concertées labellisées type Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). A ce jour, un PAPI d'intention est en cours sur le Bassin Versant de la Nive. L'étude de spatialisation du risque inondation menée sur les côtières basques de la Bidassoa à l'Uhabia et la Stratégie locale en cours sur le Territoire à Risques d'Inondation Côtières basques (cf. fiche « risques littoraux ») pourront donner lieu à la mise en œuvre de nouveaux PAPI localisés.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'état de la connaissance sur l'aléa inondation et les effets du changement climatique</li> <li>• Produire des éléments d'aides à la décision</li> <li>• Partager la culture du risque</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°11 : Villes et Communautés durables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

### Cibles de l'action

Maires, acteurs économiques, habitants

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque - Direction CEBV
<i>Partenaires</i>	Maires, Etat (DREAL et DDTM), Agence de l'Eau Adour Garonne, Département, Région, CEREMA, acteurs économiques (agriculture)

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de PAPI élaboré et mis en œuvre</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°1.5	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Développer une culture des risques sanitaires, basée sur l'observation et la prévention	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Le diagnostic du Plan Climat a révélé plusieurs effets liés aux changements climatiques qui peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine :

- Augmentation des températures moyennes
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur
- Effet cocktail de la pollution atmosphérique avec le changement climatique
- Colonisation des espèces invasives et exotiques

Les risques liés à ces évolutions climatiques se traduisent par :

- Emergence et propagation des maladies infectieuses
- Augmentation de l'exposition des personnes vulnérables aux vagues de chaleur
- Augmentation des maladies respiratoires, cardiovasculaires, rénales
- Recrudescence des épisodes allergènes

### Descriptif de l'action

L'action vise à mener un travail de veille et d'information des différents publics sur les effets sanitaires du changement climatique :

1/ Sensibiliser les personnes vulnérables et relayer les dispositifs de surveillance, d'alerte et de mobilisation des épisodes de canicule :

- organiser en lien avec le CIAS, un travail de sensibilisation pour une intégration des problématiques liées à la chaleur pourra être mener. Des actions visant à soutenir et coordonner les services et acteurs pour la mise en place des différentes actions dans une approche préventive (aménagement en faveur du confort d'été, veille sociale) et gestion de crise.
- mettre en œuvre une communication et une mobilisation des publics spécifiques.

2/ Participer à la mise en place et au déploiement de dispositifs de surveillance, d'information et de prévention contre la prolifération d'espèces invasives qui ont des effets sanitaires. Par exemple l'ambrosie est une espèce végétale allergisante qui n'est encore fortement implantée en Pays Basque. Il sera intéressant de relayer les informations pour éviter sa dissémination localement.

3/ Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de santé environnementale : de manière globale ou plus ciblée sur des populations ou secteurs géographiques, il est essentiel d'identifier et de former des relais professionnels, associatifs, citoyens pour faire progresser la prévention et la connaissance des enjeux sanitaires liés à l'environnement.

4/ Expérimenter l'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) en amont d'un projet d'opération d'aménagement communautaire. L'EIS est une démarche innovante de santé publique. Outil d'aide à la décision elle se situe en amont d'un programme. A partir de recommandations concrètes, sa

finalité est d'influencer les décisions en faveur de la santé en maximisant les impacts positifs sur la santé et en minimisant les impacts potentiels négatifs.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'état de la connaissance des effets du changement climatique sur la santé</li> <li>• Produire des éléments d'aides à la décision</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

### Cibles de l'action

--

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque - Direction TEE & AC
<i>Partenaires</i>	CG64, ARS, Ireps-NA

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions de sensibilisation sur les problématiques « risques sanitaires »</li> <li>• Nombre de dispositif de surveillance mis en place concernant les risques sanitaires</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°1.6	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

A l'échelle internationale, l'observation des effets du changement climatique et ses projections sont réalisés par le GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, organisme intergouvernemental. Au niveau local, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un Comité Scientifique Régional Acclimaterra qui rassemble 240 chercheurs et 150 contributeurs (experts) régionaux sous la direction d'Hervé Le Treut, climatologue français membre du GIEC et de l'Académie des sciences.

Ce Comité a publié deux rapports, le premier en 2013 pour le territoire Aquitain, le second en 2018, pour le territoire Néo-Aquitain sur le changement climatique en Nouvelle Aquitaine. Le but de ces deux rapports est d'alerter les décideurs et d'aider dans leur choix ceux qui ont la responsabilité de la décision et de l'action : les élus, les chefs d'entreprise, les citoyens. Ce travail scientifique permet de rapprocher les effets du changement climatique au niveau des territoires néo-aquitain afin d'anticiper et de prévoir l'adaptation de ces derniers.

Plus récemment, la Région nouvelle Aquitaine a mis en place un Comité Scientifique Interdisciplinaire sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques en Nouvelle-Aquitaine - ECOBIOSE. Un rapport est en cours de restitution et doit permettre de mettre en évidence les rôles de la biodiversité dans l'économie et la culture de Nouvelle-Aquitaine à partir d'une synthèse des connaissances existantes.

### Descriptif de l'action

Afin d'affiner l'observation, le suivi et la connaissance dans l'objectif de mieux appréhender les effets du changement climatique sur le territoire, la Communauté Pays Basque souhaite structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique. Ce conseil scientifique se composera d'experts locaux, intervenants dans divers champs thématiques, dont notamment l'eau, les milieux marins, l'agriculture, la qualité de l'air, l'urbanisme, la biodiversité, la santé.

Les objectifs :

- Développer la connaissance des impacts du changement climatique sur la biodiversité et les mécanismes d'adaptation de cette biodiversité
- Développer des partenariats d'études et de recherche pour éclairer l'action publique favorisant un réseau écologique adapté au changement climatique.

Il aura vocation à permettre une amélioration de la connaissance en lien avec la recherche : étude locale des populations (changement de comportement, de lieux de vie, etc.), mise en place d'indicateurs et de systèmes de collectes de données.

Ces missions sont de :

- constituer un relais local non réglementaire pour les Comités scientifiques existants à des échelons géographiques supérieurs (CSRPN par exemple),

- actualiser un tableau de bord de la connaissance du patrimoine naturel du Pays Basque (séries de données, observatoires, programmes),
- de favoriser le développement de programmes de recherche sur des manques identifiés,
- de mettre en place des actions pour permettre un retour de la connaissance produite par des projets de recherche menés par des laboratoires de recherche extérieurs au territoire,
- assurer une bonne liaison avec les scientifiques du côté espagnol,
- être le maître d'œuvre de :

- L'évaluation de l'état du patrimoine naturel et de la biodiversité du Pays Basque
- L'observatoire des impacts du changement climatique sur la biodiversité du Pays Basque

Ce conseil scientifique pourra se réunir 1 fois par an, afin de partager l'état de la connaissance et produire une note sur leurs observations et les projections locales des effets du changement climatique. Il pourra également être mobilisé ponctuellement sur des enjeux spécifiques, afin de participer à co-construire ou développer des mesures stratégiques ou opérationnelles de transition énergétique et écologique.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'état de la connaissance des effets du changement climatique sur le Pays Basque</li> <li>• Pouvoir suivre les effets et impacts dans le temps</li> <li>• Produire des éléments d'aides à la décision</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

### Cibles de l'action

Elus, citoyens, ensemble des acteurs

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque – Direction TEE & AC
<i>Partenaires</i>	BRGM, Centre de la Mer, IFREMER, UUPA, institut des milieux aquatiques, LPO, CEN, CBN,

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution du conseil scientifique local</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Nombre de productions (avis, note technique)</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°1.7	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Croiser et traiter les enjeux et objectifs du Plan Climat dans l'élaboration de la charte du PNR Montagne Basque	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

Le territoire de la Montagne Basque, du fait de sa localisation dans le massif des Pyrénées, est particulièrement sensible au changement climatique. Un phénomène d'avantage prononcé en montagne, et qui se traduit par une augmentation du nombre de jours chauds et du nombre d'épisodes de sécheresse.

Concrètement, le changement climatique en Montagne Basque se matérialise et se traduira dans les années à venir par :

- **La modification des activités humaines :**
  - Décalage des saisons qui entrainera une évolution/adaptation des pratiques agricoles et du pastoralisme ;
  - Evolution des couverts végétaux avec notamment une augmentation des espèces végétales envahissantes exigeant une adaptation des pratiques fourragères agricoles ;
  - Evolution de la répartition des essences forestières entraînant une évolution du secteur d'activité sylvicole ;
  - Diminution de l'enneigement : répercussion négative sur le tourisme hivernal et positionnement sur le tourisme estival prolongé (modifications de la demande touristique) ;
- **La multiplication des risques naturels :** incendies, mouvements de terrain, inondations, coulées de boues, forts épisodes neigeux... et l'augmentation des impacts sociaux et coûts structurels (investissement et entretien) liés.
- **Une évolution du patrimoine naturel et paysager :** la modification des conditions biogéographiques aura un impact sur la biodiversité présente et sa répartition. Par exemple on peut s'attendre à une migration des espèces vers des altitudes plus élevées avec un risque de disparition d'espèces. Favorise l'apparition d'espèces exotiques envahissantes ;
- **Une raréfaction de la ressource en eau :** la ressource en eau va diminuer, même si la baisse des précipitations sera en montagne, moins préjudiciable que dans un territoire en déficit hydrique. La disponibilité d'eau en période estivale sera moindre (sécheresse, besoin en irrigation, besoins en eau potable plus importants) avec un risque de conflit d'usage plus important ;

**L'enjeu prioritaire identifié est l'amélioration des connaissances à l'échelle locale pour développer une culture des risques et faire émerger des solutions d'adaptation au changement climatique sans oublier d'essayer d'en atténuer ses effets** avec par exemple la poursuite de la réduction des gaz à effet de serre en agissant notamment sur les secteurs des transports et de l'agriculture, l'habitat et plus particulièrement l'habitat ancien (plus énergivore et émetteur de GES) ;

L'entrée territoriale montagne croise tous les objectifs et actions prévus dans le cadre du PCAET. Il vous est donc proposé une fiche action transversale en lien avec le PNR, qui pourra se décliner dans un second temps, en fiches spécifiques.

### Descriptif de l'action

L'avis d'opportunité positif de la Préfète de Région (septembre 2019) marque le démarrage de la démarche de création du Parc Naturel Régional de la Montagne Basque via l'élaboration de sa charte. Ce document cadre sera élaboré en concertation entre les collectivités, structures gestionnaires de massifs, professionnels, associations et citoyens du Pays Basque, sur une période de 6 ans.

En 2020/2021, la démarche débute par :

- Le complément de diagnostics sur la thématique du changement climatique notamment, en s'appuyant sur le réseau expert de la thématique identifié dans le cadre du PCAET ;
- Une réactualisation des enjeux et des objectifs (identifiés dans le cadre de la démarche PNR et du PCAET), une priorisation et une spatialisation de ces enjeux sur l'espace montagnard ;
- Une mise en débat de cet « état initial » observé ;

Puis, un travail de définition des objectifs et actions opérationnelles à mener en montagne pour répondre à ces enjeux, en réunissant les efforts de tous les acteurs du territoire.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	A définir sur la période 2020-2026
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	Tous
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°6 : Eau propre et assainissement</li> <li>• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>• Objectif n°15 : Vie Terrestre</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

### Cibles de l'action

Elus, gestionnaires de massifs, professionnels, associations, citoyens

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque (service montagne/direction Partenariats et financements) -Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna
<i>Partenaires</i>	Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental des PA...

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition de la stratégie d'adaptation pour la Montagne Basque</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

## AXE 2

(A)ménager : planifier et construire  
le territoire post-carbone

Fiche Action N°2.1	Orientation : rendre possible des modes de vies et des activités bas carbone pour tous	
	Organiser le territoire dans le respect des orientations de la Charte d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Basque	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Elaborée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la Charte d'aménagement et de développement durable a vocation à tracer les grandes lignes de la stratégie communautaire d'aménagement du territoire. Son élaboration respecte l'esprit du projet communautaire et notamment les deux ambitions fondatrices : cohésion et transition.

Travaillée à partir des débats politiques qui se sont déroulés en 2019 dans le cadre des conférences territoriales, des Comités de pilotage croisés Climat-Mobilité-Habitat et des rencontres sur le futur Schéma de Cohérence Territorial, cette charte a pour but d'affirmer des valeurs, des principes et des objectifs communs à l'heure d'élaborer les PLUi.

Finalisée début 2020, la Charte ADD du Pays Basque propose de partager :

1. une lecture « par la carte » des défis du Projet communautaire.
2. une vision intégrée des valeurs communes à exprimer dans la vision d'aménagement du Pays Basque.
3. une approche différenciée des dynamiques de vie et des logiques d'action qui reflète la diversité, la mosaïque du Pays Basque.

### Descriptif de l'action

Cette Charte est élaborée pour anticiper, planifier, organiser l'aménagement du territoire et identifier les conditions de son développement équilibré.

L'expression de la vision d'aménagement d'échelle Pays Basque s'articule autour de 3 axes et 9 caps stratégiques :

- **Un territoire multi-maillé pour une attractivité choisie de l'ensemble du Pays Basque :**
  - Promouvoir de nouveaux équilibres
  - Organiser le maillage des polarités et l'accès aux services
  - Accompagner les réseaux des économies territoriales
- **Un projet de transition fondé sur des patrimoines et des modes de vie préservés mais aussi réinventés :**
  - Répondre aux enjeux énergétiques et climatiques
  - Agir pour assurer la vitalité de nos cœurs de proximité
  - Transmettre nos ressources et nos patrimoines.
- **Une culture des liens qui articule réponse aux besoins locaux et ouverture :**
  - Réduire les inégalités et accompagner les plus fragiles
  - Faire de nos qualités le levier des dialogues internationaux
  - Mobiliser pour atteindre nos objectifs.

Un jeu de cartes vient illustrer une territorialisation des engagements.

La mise en œuvre opérationnelle de la charte se fera au travers :

- Des projets opérationnels d'aménagement
- Des projets structurants issus des pôles territoriaux
- De la mise en place de dispositifs dédiés aux polarités

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer le socle des enseignements, des valeurs et des principes partagés par les élus au cours de la structuration communautaire dans l'aménagement du territoire</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des émissions de GES et stockage carbone.</li> <li>• Maîtrise de la consommation d'énergie.</li> <li>• Production d'EnR, énergie de stockage ou de récupération.</li> <li>• Livraison EnR via les réseaux de chaleur.</li> <li>• Diminution des émissions de polluants.</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résilience territoriale en termes d'activités.</li> <li>• Maintien des ressources sols, eau, alimentaires</li> <li>• Santé des écosystèmes.</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°7 : Énergie propre et à un coût abordable</li> <li>• Objectif n°10 : Inégalités réduites</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>• Objectif n°15 : Vie Terrestre</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

### Cibles de l'action

Elus, DGA STAH, communes, services instructeurs

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB - Direction planification
<i>Partenaires</i>	

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'intégration dans les PLUi</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet</li> <li>• Réduire les consommations énergétiques</li> <li>• Réduire les émissions de polluants</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°2.2	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Répondre dans la démarche SCOT aux enjeux climat-air-énergie et les décliner au sein des orientations générales	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Le Syndicat porteur du SCoT Pays Basque & Seignanx (SCoT PBS) regroupe la Communauté Pays Basque et le Seignanx. Chacune de ces collectivités porte un PCAET, sur un calendrier similaire.

Le SCoT est un document de planification stratégique, conçu à l'échelle d'un large bassin de vie, qui définit les orientations générales de l'organisation de l'espace. Le SCoT sert de cadre de référence des différentes politiques sectorielles notamment celles relatives à l'habitat, aux déplacements, au développement commercial, à l'environnement, etc.

Le Syndicat souhaite que les enjeux climatiques soient au cœur de la stratégie globale du SCoT. L'objectif du SCoT est d'envisager les modalités d'aménagement et de développement ayant le plus faible impact environnemental possible, donc le plus fort impact en faveur d'une stratégie territoriale bas-carbone.

### Descriptif de l'action

**Traduire les objectifs du PCAET dans les différentes pièces qui composent le SCoT, et mettre en synergie les actions les plus à même d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.**

La démarche engagée par le SCoT montre que la transition n'est pas une nouvelle condition du développement, ni un simple processus d'adaptation, mais l'opportunité d'opérer des changements radicaux dans les modèles de fabrication du territoire. Pour cela le Syndicat, et à travers lui ses collectivités membres, souhaite :

- Etablir le projet en regard des vulnérabilités du territoire
- Privilégier les orientations et les objectifs en matière d'aménagement qui auront un impact favorable en matière de santé pour les habitants, de qualité de vie pour tous et de limitation des gaz à effets de serre
- Faciliter la production locale et responsable d'énergies renouvelables
- Evaluer les enjeux liés à la séquestration du carbone, pour mesurer leur importance et envisager de nouvelles pistes d'actions

Elus et techniciens en charge du PCAET seront associés et impliqués dans l'ensemble des travaux du SCoT.

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	Mobilisation de l'outil GES SCoT
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°7 : Énergie propre et à un coût abordable</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>• Objectif n°15 : Vie Terrestre</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

Cibles de l'action	
L'ensemble des acteurs du territoires impliqués dans l'élaboration du SCoT	

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque & Seignanx
<i>Partenaires</i>	CAPB, CC Seignanx, Communes, Etat, Région, Départements, Conseils de Développement, Chambres consulaires, EHLG, AUDAP, CAUE, ADEME

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre de réunions et nombre de participants traitant des sujets Transition organisées par le SM du SCOT
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°2.3	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050 – Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Traduire concrètement dans les PLUi les objectifs climat-air-énergie et les décliner de manière opérationnelle dans les règles d'urbanismes	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Economiser l'énergie, préserver la qualité de l'air et la biodiversité, développer les énergies renouvelables... toutes ces thématiques se rapportent à l'usage des sols, au foncier et sont impactées par les documents de planification et d'organisation territoriale. L'article L 101-2 du Code de l'Urbanisme précise notamment que « dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ; la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ainsi que la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».

Ces thématiques sont régulièrement sous-enseignées et peu traitées par les documents d'urbanisme (planification et opérationnel). La Communauté Pays Basque souhaite que la traduction opérationnelle de sa stratégie climat - air - énergie vienne percoler de façon concrète dans les PLUi. L'enjeu est de construire la "Planification bas carbone" sur le territoire.

### Descriptif de l'action

Au travers cette action, la Communauté Pays Basque souhaite s'assurer d'une prise en compte de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique dans les PLUi du territoire en utilisant au mieux les outils réglementaires existants. Pour cela, elle souhaite :

- **Faire du PLUi, un outil opérationnel de transition énergétique et écologique** (PADD, OAP, règlement et zonage).
- **Préserver et valoriser le foncier agricole et naturel** pour permettre la résilience des territoires et le maintien du stock territorial de carbone à long terme.
- **Former et outiller les instructeurs aux enjeux climat-air-énergie** afin qu'ils puissent faire appliquer de manière pragmatique les prescriptions retenues dans le PLUi.
- **Inciter à l'émergence de projets ou d'opérations d'ensemble exemplaires** (EnR, matériaux bio-sourcés, BEPOS, bâtiment passif...) en travaillant le plus en amont possible avec les promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux, particuliers et prendre en compte les conditions climatiques dans les aménagements et les constructions de bâtiments.

Pour cela, la Communauté Pays Basque souhaite utiliser toutes les dispositions pratiques et opérationnelles du Code de l'urbanisme afin de transcrire dans le PLUi des prescriptions ambitieuses et cohérentes par rapport aux orientations et objectifs du PCAET, et notamment :

- Préserver la destination et la réservation du foncier (article L 123-1-5 du Code l'urbanisme - III et V) en imposant une densité minimale de construction, des emplacements réservés nécessaires aux continuités écologiques, etc.

- Rechercher la performance énergétiques et environnementales (articles L 123-1-3, L 123-1-5, L 123-5-2 et R\*123-9 du Code de l'urbanisme) en instaurant des orientations sur les réseaux d'énergie, les performances énergétiques et environnementales renforcées dans certains secteurs pour les constructions, la production minimale d'énergie renouvelable dans certaines zones, les dérogations aux règles relatives à l'emprise au sol, à la hauteur, à l'implantation et à l'aspect extérieur des constructions afin d'autoriser la mise en œuvre d'isolations par l'extérieur, de dispositifs de protection contre le rayonnement solaire, et des aménagement en matière de performances énergétiques et environnementales (BEPOS, AEU 2, etc.)
- Favoriser une organisation spatiale permettant de développer des solutions alternatives et positives pour la démarche climat-air-énergie (articles L 111-5-4, L. 111-6-2 alinéa 1, L 128-1, L 128-4 du Code de l'urbanisme et l'article L 642-2 du Code du patrimoine) qui permet d'imposer des règles sur les recharges de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, le stationnement des vélos, valorisation des matériaux biosourcés, des dispositifs de retenue des eaux pluviales et la production d'énergie renouvelable, mesures visant l'intégration architecturale et paysagère des constructions d'ouvrages, installations ou travaux visant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie, dépassement des règles de gabarit pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou qui sont à énergie positive

La Communauté Pays Basque vise également à faire percoler au sein des PLUi les enjeux de transition concernant la mobilité (les conditions de desserte des terrains susceptibles de faire l'objet d'un aménagement d'ensemble, une densité minimale de construction lorsqu'il existe une desserte à proximité des transports collectifs ou programmés...), la biodiversité (trame verte et bleue, trame « noire » pour lutter contre les pollutions lumineuses, développement de l'agriculture urbaine et protection des zones agricoles), le bioclimatisme, les îlots de chaleur urbains et le confort d'été, la gestion des déchets (zones de points d'apports volontaires, zones de compostages...), les aléas et risques d'inondation, la végétalisation du bâti et l'imperméabilisation des sols.

La Communauté Pays Basque s'organisera en mode projet pour l'élaboration des PLUi à venir.

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer des prescriptions climat - air - énergie dans les PLUi du territoire</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des émissions de GES.</li> <li>• Maîtrise de la consommation d'énergie.</li> <li>• Production d'EnR, énergie de stockage ou récupération.</li> <li>• Livraison EnR via les réseaux de chaleur.</li> <li>• Diminution des émissions de polluants.</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du stockage de carbone.</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°15 : Vie terrestre</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

Cibles de l'action
Direction planification, communes, services instructeurs

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB - Direction planification
<i>Partenaires</i>	Communes, AUDAP, CAUE 64, ADEME

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration effective des volets Air Energie et Climat dans les PLUi</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet</li> <li>• Réduire les consommations énergétiques</li> <li>• Réduire les émissions de polluants</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°2.4	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Intégrer la transition écologique et énergétique dans les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Le principe de développement durable « Éviter/Réduire/Compenser » a pour finalité de rechercher le moindre impact sur l'environnement d'un aménagement, d'une action, d'une production, etc. Il s'agit d'intégrer des réflexes partagés et une logique d'approche des projets : éviter l'impact si faisable, si ce n'est pas possible, le réduire et en dernier recours de le compenser. Appliquer à l'aménagement en premier lieu, il s'agit avant tout d'éviter de consommer les espaces naturels ou agricoles les plus sensibles, de positionner les projets urbains en réduisant leur impact sur les espaces agricoles et naturels et dans les cas très particuliers où l'évitement et la réduction n'ont pas été possibles et où l'intérêt général du projet impactant a été démontré, de compenser.

La compensation de l'impact sur les espèces naturelles protégées est foncière (acquisition de foncier de compensation par la collectivité ou convention de gestion avec un propriétaire), la compensation de l'impact sur les espaces agricoles est économique et collective. Dans tous les cas, il s'agit d'optimiser la localisation du développement de la communauté d'Agglomération.

Fin 2018 la CAPB a délibéré pour la prise de compétence pour les aménagements d'intérêt communautaire. Règlement délibéré en automne 2019, qui intègre la transition énergétique. Dans le cadre de la prise de compétence, réflexion en cours sur le portage de 5 à 10 opérations, principalement en renouvellement urbain pour produire des opérations mixtes, socialement et fonctionnellement.

### Descriptif de l'action

La feuille de route pour l'intégration de critères de TE dans l'urbanisme opérationnel, pourrait être la suivante :

- Construction d'une gouvernance politique sur les projets (volet foncier + opérationnel) mêlant pilotage communautaire et élus communaux et formalisation d'une ambition environnementale.
- Définitions et intégrations de critères relatifs à la mobilité (TC + mobilité douce) : localisation en accord avec le PDU, aménagements faisant la part belle aux piétons et cyclistes, en liaison avec les quartiers adjacents.
- Définitions et intégrations de critères TE : % de pleine terre, végétalisation des espaces, coefficient de biotope, toitures végétalisées ou ENR, critères de performances énergétiques mieux que réglementaires, obligations de bio climatisme (travail sur l'orientation + protections solaires en particulier), obligations de couverture ENR des parkings d'une certaine taille, privilégier la perméabilité des revêtements, et des albédos clairs, matériaux biosourcés etc.
- Mise en place d'une équipe projet transverse et pluridisciplinaire pour être en mesure d'étudier les enjeux environnementaux et sanitaire dès les phases initiales de conception et de programmation (le sujet de la doctrine ERC par exemple).

Plus spécifiquement concernant la doctrine ERC l'objectif est de construire et animer un référentiel commun pour une mise en œuvre optimisée et anticipative du principe ; éviter, réduire, compenser. Il s'agit de se doter d'une approche globale ERC et d'anticiper sa mise en œuvre :

- Construire des outils d'accompagnement opérationnels à la mise en œuvre de la doctrine ERC dans son ensemble. Et plus spécifiquement pour la compensation,
- Localiser les secteurs du territoire (classés par grands types de milieux naturels) susceptibles de répondre aux besoins de compensation de l'urbanisation future prévue aux documents d'urbanismes communautaires (PLUi) mais aussi SCOT,
- Guider des acquisitions foncières permettant de réduire des impacts, d'anticiper de la compensation.

**Plusieurs sous-actions sont proposées :**

- Animation pour écrire un référentiel pour sensibiliser et convaincre les décideurs de se doter d'une approche globale ERC et d'anticiper
- Analyse des pratiques professionnelles des services aménageurs, identification des besoins pour optimiser la mise en œuvre de la doctrine ERC
- Estimation des besoins de compensation de l'urbanisation future prévue aux PLUi (logement, économie, infrastructures et équipements publics)
- Constitution d'un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre de la doctrine ERC sur les projets d'aménagement en cours
- Accompagnement des services et expertise pour la mise en œuvre des mesures ERC

**Objectifs de l'action**

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer et consolider l'état de la connaissance sur les enjeux de biodiversité locale</li> <li>• Constituer une gouvernance autour de ces enjeux</li> </ul>
<b>Objectifs (GES/NRI/QA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maintien de la biodiversité participe au maintien des capacités de séquestration carbone du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la résilience des territoires par le maintien de la biodiversité, de la fonctionnalité et de la continuité écologique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>• Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>

**Cibles de l'action**

**Pilotage**

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté Pays Basque, Direction TEE & AC, Direction général adjointe aménagement, DGA eau, littoral et milieux naturels
<b>Partenaires</b>	EPFL, SAFER, BIOTOPE, AUDAP, Agence de l'eau Adour Garonne, Les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) ; le CBN Sud Atlantique et le CBN Pyrénées - Midi Pyrénées, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN)

## Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'opérations d'aménagement abordée en mode projet</li><li>• Superficie acquise dans le but de compenser</li><li>• Nombre de mesures compensatoires mises en œuvre visant à remettre en état 1 ou des éléments de la TVB du territoire</li></ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

## AXE 3

Habiter : accompagner la sobriété et  
l'efficacité énergétique

Fiche Action N°3.1	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050	
	Assurer un meilleur accompagnement de tous sur l'ensemble des questions relatives au logement, via une maison de l'habitat et de la rénovation énergétique	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Le logement tient une place majeure dans la vie quotidienne des français. Au Pays Basque, la Maison, l'Etxe, est porteuse d'une valeur sociale et patrimoniale importante.

Elle est au cœur des différents défis qu'entend relever notre territoire :

- Le défi de la rénovation énergétique, au travers d'une prise en compte plus large (public) et plus forte (incitation financière) des besoins. En effet les différents textes législatifs issus des lois Grenelle de l'environnement fixent l'objectif d'une division par 4 d'ici 2050 des émissions de CO2. En matière d'habitat, il s'agit de passer d'une consommation énergétique moyenne de 250 - 260 kWh/m<sup>2</sup>.an à 50 à 60 kWh/m<sup>2</sup>.an ;
- Le défi de la préservation et de l'adaptation du patrimoine bâti vecteur de l'identité basque ;
- Le défi de prise en compte des besoins des publics modestes et âgés. Sur notre territoire, 29% de la population est âgée de plus de 60 ans et 23 % des propriétaires occupants relèvent des plafonds de revenus dit « très modestes » de l'Anah, et 36 % des locataires privés des plafonds HLM « PLAI ». Il y a un enjeu à poursuivre durablement l'accompagnement technique et financier de la réhabilitation des logements des plus modestes, pour lutter contre la « précarité énergétique<sup>1</sup> » et accompagner le maintien à domicile des personnes âgées.

Aussi, ces défis questionnent la nécessité de l'identification d'un point d'accueil plus lisible pour les ménages et efficace en termes de conseils et d'accompagnement à proposer sur des questions d'ordre technique, juridique, administratif et financier.

La création d'un service au public dédié à ces questions, d'une maison communautaire de l'habitat pour traiter ces différents défis peut s'imposer alors comme un objectif nécessaire et parfaitement en phase avec les besoins.

## Descriptif de l'action

**Cette action comporte trois phases :**

**Phase 1 :** Etudier les conditions techniques et financières de la création d'une Maison de l'habitat et de la rénovation énergétique permettant au public de s'informer et d'être conseillé sur différentes questions relatives au logement

Au cours de l'année 2020, il sera étudié les conditions techniques et financières de création de cette « Maison de l'habitat et de l'énergie » afin de permettre à l'horizon 2021 :

<sup>1</sup> Définition de la précarité énergétique : ménages qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement. Selon l'ADEME, ils sont entre 4 et 5 millions en France, soit 15 % des ménages.

La notion est ici à prendre dans le sens plus large suivant : « tout ménage qui éprouve des difficultés financières à se chauffer convenablement ».

- De proposer un point d'accueil physique pour permettre au public de s'informer et d'être conseillé sur différentes questions relatives au logement en accueillant les permanences de structures de conseil et d'accompagnement partenaires ou prestataires de l'Agglomération, ADIL64 (Conseils juridiques), CAUE64 (Conseils en architecture et urbanisme), etc. ;
- D'accueillir les équipes chargées d'animer les dispositifs d'amélioration de l'habitat portés par la Communauté d'Agglomération et les publics concernés : PIG Pays Basque, OPAH multi sites, accompagnement des copropriétés ;
- D'offrir un lieu d'informations et de conseils sur les conditions d'accès au logement social, le parc de logements sociaux, les étapes de traitement d'une demande de logement social, les aides facilitant l'accès ou le maintien dans le logement et l'orientation vers les partenaires.

Phase 2 : Au sein de la maison de l'habitat, développer des outils d'accompagnement de type « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE)

Sur le volet Energie, cette maison de l'habitat et de l'énergie s'inscrira en articulation des différentes politiques publiques et notamment du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE). Elle permettra de proposer :

- Une très large campagne de communication et de sensibilisation des propriétaires ;
- Un guichet unique de l'information de proximité, un conseil neutre et indépendant, porté par un tiers de confiance ;
- Un accompagnement technique et au montage financier de leur projet destinés à tous les ménages, qu'ils soient ou non éligibles aux aides de l'Anah et de la collectivité ;
- Un accompagnement de l'auto-réhabilitation énergétique avec la promotion ou le développement de certaines initiatives collaboratives pour les petits travaux d'entretiens (recycleries, réseaux associatifs, enseignes privées, etc.) s'appuyant sur des partenariats ;
- La promotion des matériaux écologiques, en particulier « bio sourcés » ;

Plus généralement, en articulation avec le projet de création d'une agence Territoriale de l'Energie, il s'agira d'expérimenter et d'étudier les moyens d'une massification de la rénovation énergétique qualitative (par exemple, modulation des aides locales en fonction de l'utilisation de certains matériaux particulièrement écologiques, éco conditionnalité, rénovation groupée dans le cadre d'un lotissement, individualisation des frais de chauffage, ...).

Phase 3 : Assurer le fonctionnement de la Maison de l'habitat et de la rénovation énergétique

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les démarches des usagers pour se loger ou mieux se loger, en regroupant les acteurs spécialisés dans l'information et le conseil dans les domaines du logement, du patrimoine, de l'habitat durable et de l'énergie ;</li> <li>• Constituer un lieu d'accueil et d'information des demandeurs de logement social et les accompagner dans leurs démarches au titre du Plan partenarial de gestion de la demande (voir fiche action 18).</li> <li>• Innover et expérimenter pour accélérer la massification de la rénovation énergétique qualitative ;</li> <li>• Traiter la précarité énergétique et, plus généralement, faire émerger la demande de rénovation énergétique et accompagner en proximité les porteurs de projet ;</li> <li>• Accompagner tous les ménages dans leurs démarches de rénovation, les plus modestes comme ceux non éligibles à l'Anah.</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet de serre des logements</li> <li>• Réduire les consommations énergétiques des logements</li> <li>• Réduire les émissions de polluants des logements</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénover les logements en intégrant l'amélioration du confort thermique (été et hiver) des logements</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°7 : Energie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°10 : Inégalités réduites</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

Cibles de l'action	
Public « ANAH »	

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB - Direction de l'Habitat
<i>Partenaires</i>	Communes, ANAH, Conseil régional, Conseil départemental, ADEME, ADIL, opérateurs « parc privé ancien », artisans du bâtiment et leurs fédérations, associations accompagnant l'auto-réhabilitation, etc.

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création effective de la Maison de l'habitat</li> <li>• Nombre de contacts et de conseils effectués par type de thématiques</li> <li>• Nombre de structure accueillie dans la « maison », nombre de permanences effectuées.</li> <li>• Nombre de propriétaires subventionnés dans leurs travaux de rénovation énergétique et gains énergétiques réalisés</li> <li>• Nombre de réunions associant les artisans, mobilisation de ces derniers</li> </ul> <p>Diversité des supports de communication et d'information (existence et modalité de diffusion de « flyers », relais sur le site internet de l'agglomération, nombre d'articles de presse, relais dans les bulletins municipaux...)</p>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de kWh économisés</li> <li>• Nombre de kgCO2 évités</li> <li>• Nombre de polluants évités</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°3.2

Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050

Poursuivre le programme d'intérêt général (PIG) Pays Basque dans ses 3 volets :  
énergie, autonomie, habitat indigne

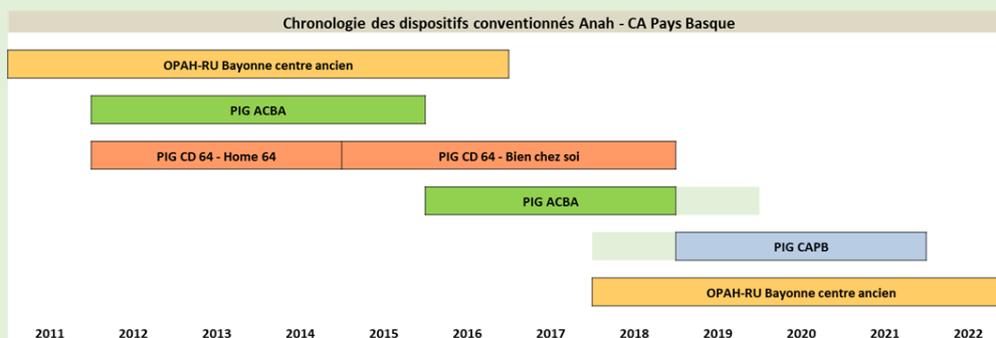
Sources



## Contexte et enjeux

Afin d'accompagner l'amélioration du parc de logements, les collectivités locales et territoriales (Ville de Bayonne, anciennes collectivités du Pays Basque, CD 64) déploient depuis plusieurs années des dispositifs permettant de mobiliser les aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Ainsi depuis 2011, 7 programmes d'amélioration de l'habitat ont été mis en œuvre dont 2 qui sont actuellement opérationnels, le PIG de la CAPB et l'OPAH-RU du centre ancien de Bayonne.



- Entre 2011 et 2017, ces différents dispositifs ont permis la réhabilitation de 1868 logements, dont 1537 logements de propriétaires occupants (PO) et 331 logements de propriétaires bailleurs (PB).
- Concernant les propriétaires occupants, la majeure partie des travaux réalisés a concerné le maintien à domicile et le traitement de la précarité énergétique.
- Les 331 logements de propriétaires bailleurs réhabilités ont permis de contribuer à la production de logements via la mobilisation du parc vacant dégradé et de développement d'une offre sociale conventionnée de qualité.
- Il convient de poursuivre et d'amplifier ces résultats, notamment en lien avec la mise en place de la Maison de l'Habitat et de l'Energie.

## Descriptif de l'action

Cette action recouvre plusieurs mesures qui seront déployées sur le temps de la mise en œuvre des Plans Climat et Programme Local de l'Habitat / 6 ans

**Mesure 1 :** Maintenir le PIG Pays Basque destiné aux propriétaires bailleurs ou occupants > Voir action Lutte contre l'habitat indigne

Il s'agit de faciliter :

- L'amélioration énergétique du parc, avec l'appui de la prochaine Maison de l'Habitat, en visant autant que possible des opérations à haute valeur environnementale et patrimoniale (matériaux biosourcés, confort thermique et santé) dans le respect des techniques constructives traditionnelles (chaux, bois) ;
- L'adaptation du parc pour faire face au handicap lié à l'âge ;
- Le traitement des situations diffuses d'habitat indigne, en complément des OPAH qui seront conduites sur le territoire (cf. action 5)

**Mesure 2 :** Poursuivre et adapter en continu, via le règlement d'intervention ad hoc, les aides financières destinées à l'amélioration du parc privé des ménages modestes et très modestes, en complément des subventions de l'Anah et des autres partenaires

**Mesure 3 :** Assurer la promotion de l'intermédiation locative (IML) dans tous les dispositifs d'amélioration de l'habitat déployés, et approfondir les possibilités d'un partenariat avec les associations et opérateurs dédiés.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les plus modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements</li> <li>• Lutter et prévenir des situations de précarité énergétique</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet de serre des logements</li> <li>• Réduire les consommations énergétiques des logements</li> <li>• Réduire les émissions de polluants des logements</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénover les logements en intégrant l'amélioration du confort thermique (été et hiver) des logements</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°7 : Energie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°10 : Inégalités réduites</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>

### Cibles de l'action

Public « ANAH »

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB - Direction de l'Habitat
<i>Partenaires</i>	Communes, Anah, Conseil départemental, opérateur parc privé

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres de logements réhabilités par types de propriété et évolution</li> <li>• Gain énergétique / logement</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de kWh économisés</li> <li>• Nombre de kgCO2 évités</li> <li>• Nombre de polluants évités</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°3.3

Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050

Permettre à tous d'améliorer les performances énergétiques de leur logement

Sources



### Contexte et enjeux

Les logements du Pays Basque sont les principales sources de consommation d'énergie du territoire (2 432 GWh en 2019, 38% des consommations). Le secteur résidentiel est également à l'origine de 15% des émissions de GES, soit 328 ktCO<sub>2</sub>e. Ce sont principalement les besoins de chauffage qui déterminent l'impact des logements basques (66% des consommations et 75% des émissions de gaz à effet de serre). La rénovation thermique et énergétique est ainsi une priorité de la stratégie de transition énergétique pour le territoire du Pays Basque pour favoriser des logements performants, économes.

La Communauté Pays Basque anime depuis plusieurs années un dispositif à destination des ménages modestes et très modestes d'aide à l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire en lien avec l'ANAH. Celui-ci doit permettre de réhabiliter 1075 logements anciens privés sur 3 ans. En plus des aides financières pour les travaux, il permet d'offrir aux ménages éligibles une assistance technique et administrative gratuite afin de faciliter la réalisation des projets. D'après le diagnostic du PLH, on recense, à l'échelle du Pays Basque, 60 % de propriétaires occupants, dont 38 % potentiellement éligibles à l'ANAH.

Afin de massifier le nombre d'opérations sur le territoire, la Communauté Pays Basque souhaite développer un dispositif complémentaire d'accompagnement de la rénovation énergétique pour les publics non éligibles aux aides de l'ANAH. L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'émergence de projet à l'échelle du territoire et de répondre aux besoins des porteurs de projets ne bénéficiant pas d'accompagnement à ce jour. La création d'un dispositif local à l'échelle du Pays Basque permettrait d'accompagner dans une démarche proactive toutes les personnes désireuses d'effectuer des travaux de rénovation énergétique et de cibler les ménages prioritaires à accompagner.

### Descriptif de l'action

Afin d'accompagner la réhabilitation énergétique de 2,5% du parc de logements par an, cela suppose pour la Communauté Pays Basque d'accompagner tous les ménages qu'ils soient ou non éligibles à l'Anah.

#### Modalités :

Phase 1 : Etudier les conditions financières et techniques d'actions permettant d'améliorer la sensibilisation et l'accompagnement technique des ménages non éligibles à l'ANAH

L'objectif sera de déterminer quels critères et niveau de subvention de la collectivité pourraient constituer un bon compromis entre :

- « Effet levier », c'est-à-dire capacité à convaincre les propriétaires de réaliser les travaux d'amélioration ;
- et
- Capacité budgétaire de la Communauté Pays Basque.

**Phase 2 :** Mettre en œuvre un règlement d'intervention en faveur des ménages non éligibles à l'Anah

Il s'agira d'étudier, à court terme, l'évolution du règlement d'intervention de l'habitat visant la prise en compte d'un public plus large que celui visé actuellement. Ce travail devra conduire à étudier les conditions financières et techniques d'actions permettant d'améliorer la sensibilisation et l'accompagnement technique des ménages et, le cas échéant, de proposer des aides financières (audits énergétiques, travaux, etc.) pour une partie d'entre eux.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire levier pour rénover 4 500 logements par an, soit 2,5% du parc par an, à un niveau BBC rénovation</li> <li>100% des logements avec un niveau de performance énergétique équivalente au niveau « BBC rénovation » en 2050.</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les émissions de gaz à effet de serre des logements</li> <li>Réduire les consommations énergétiques des logements</li> <li>Réduire les émissions de polluants des logements</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénover les logements en intégrant l'amélioration du confort thermique (été et hiver) des logements</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>Objectif n°7 : Energie propre et d'un coût abordable</li> <li>Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

### Cibles de l'action

- Ensemble des ménages du Pays Basque non éligibles aux aides de l'ANAH

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB - Direction Habitat et Direction Transition écologique et énergétique & Agglomération citoyenne
<i>Partenaires</i>	Soliha (EIE), ADEME, Conseil Départemental, FDBTP, Capeb

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements rénovés (selon le niveau de performance)</li> <li>Volume de travaux générés (en euros)</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de kWh économisés</li> <li>Nombre de kgCO<sub>2</sub> évités</li> <li>Nombre de polluants évités</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°3.4	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050	
	Mettre en place un dispositif partenarial d'animation et d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des bâtiments tertiaires privés	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Le secteur tertiaire est le 3<sup>ème</sup> secteur le plus consommateur d'énergie avec 18% des consommations, soit 1 185 GWh. Tout comme le secteur résidentiel, ce sont les besoins de chaleur qui sont majoritairement à l'origine des consommations énergétiques (50% des consommations du secteur, soit 597 GWh). C'est néanmoins un enjeu spécifique, localisé sur le littoral du territoire. En effet, 91% des consommations du secteur tertiaire se situent sur 21 communes de l'agglomération.

La Communauté, signataire de la « Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés » impulsée au niveau national par le Plan Bâtiment Durable souhaite s'inscrire dans une démarche d'exemplarité énergétique de son patrimoine.

Cette ambition nécessite d'actionner de nouveaux leviers financiers et de développer des outils complémentaires à ceux déjà mobilisés pour accroître quantitativement et optimiser qualitativement la rénovation énergétique des bâtiments publics du territoire et assurer un développement ambitieux des énergies renouvelables sur ce même patrimoine.

En parallèle de son action sur son patrimoine, elle souhaite entraîner communes et les propriétaires de bâtiments tertiaires dans son sillage par de l'animation, du retour d'expériences voire à termes de la mutualisation d'outils en lien avec la création de l'Agence Territoriale d'Énergie.

### Descriptif de l'action

La Communauté Pays Basque outre son action sur son patrimoine et celui des communes, agira en partenariat avec la CCI pour activer plusieurs leviers :

#### 1/ Etudier le profil énergétique du parc tertiaire du territoire :

- Caractériser le parc tertiaire et identifier les bâtiments prioritaires
- Lancer un programme d'audit énergétique du parc résidentiel

**2/ Sensibiliser les usagers des bâtiments tertiaires aux économies d'énergie :** Sensibilisation et formation des usages quotidiens. Réalisation d'une charte de l'utilisation éco-responsable des bâtiments à annexé au contrat de location des bâtiments publics (pour les associations, particuliers, etc.)

**3/ Mettre en place un dispositif partenarial d'animation et d'accompagnement à la rénovation des bâtiments tertiaires privés.** En s'appuyant sur le dispositif de l'ADEME « TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts ! » l'objectif est de favoriser l'émergence d'opération en faveur de l'efficacité énergétique pour les bâtiments du tertiaire privé. La Communauté Pays Basque en partenariat avec la CCI :

- Met en place des actions d'animation et de sensibilisation des propriétaires de bâtiments tertiaires.

- Accompagne les porteurs de projets dans le montage technique et financier des opérations de rénovation énergétique des bâtiments.
- Etudie l'opportunité et la faisabilité d'un accompagnement financier des propriétaires privés

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénover 90 000 m<sup>2</sup> de surface tertiaire par an, soit 2,5% du parc à niveau BCC rénovation</li> <li>• Rénover 100% du parc tertiaire à horizon 2050, à niveau BCC rénovation</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer l'enjeu du confort d'été et d'hiver dans les opérations de rénovation</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>

### Cibles de l'action

Propriétaires et usagers du parc tertiaires privés

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque, Direction Développement économique – Chambre de Commerce et d'Industrie
<i>Partenaires</i>	Entreprises, ADEME, SDEPA

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'audits énergétiques réalisés</li> <li>• Nombre de bâtiments tertiaires rénovés au niveau BBC rénovation</li> <li>• Nombre de communes accompagnées</li> <li>• Montagne des aides mobilisées (certificat d'économie d'énergie)</li> <li>• Volume d'activités générées (en euros)</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Energie économisée (kWh évités)</li> <li>• Emissions de GES et polluants évitées (kg)</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°3.5

Orientation : Devenir un Territoire à Energie Positive à horizon 2050

**Accompagner la transition des métiers du bâtiment vers l'éco-construction et l'éco-rénovation**

Sources



## Contexte et enjeux

Le Pays Basque compte 177 191 logements. 42% d'entre eux sont des maisons individuelles (75 038 logements), le reste se situe dans l'habitat collectif (58%, soit 102 153 logements). Le parc du Pays Basque se caractérise par 78% de résidences principales (138 691 logements) et 22% de résidences secondaires (38 500 logements).

Les logements du Pays Basque représentent la principale source de consommation d'énergie du territoire (2 432 GWh en 2019, 38% des consommations). Le secteur résidentiel est également à l'origine de 15% des émissions de GES, soit 328 ktCO<sub>2e</sub>. Ce sont principalement les besoins de chauffage qui déterminent l'impact des logements basques (66% des consommations énergétiques et 75% des émissions de gaz à effet de serre du secteur).

Le Plan Climat Pays Basque fait de la rénovation thermique et énergétique une priorité de la stratégie de transition énergétique pour le territoire du Pays Basque. En effet il porte l'ambition de rénover 100% de parc résidentiel à 2050, dans la perspective de réduire de 50% les consommations énergétiques et de 74% les émissions de gaz à effets de serre du secteur. A l'échelle du 1<sup>er</sup> plan d'action, il s'agit d'atteindre un rythme de rénovation de 4 500 logements par an, soit 2,5% du parc par an, à un niveau BBC rénovation.

Au-delà de la performance énergétique attendue et du rythme de rénovation, la Communauté Pays Basque cherche à renforcer l'approche environnementale dans la construction et la rénovation du parc bâti et à dynamiser les filières de l'éco-construction et l'éco-rénovation.

L'éco-construction et l'éco-rénovation consistent en particulier à :

- rechercher la performance énergétique des bâtiments,
- utiliser des matériaux sains, préservant la santé des occupants et celles des artisans,
- privilégier des matériaux respectueux de l'environnement, dits « biosourcés »,
- développer une approche architecturale bioclimatique, qui intègre les enjeux d'adaptation du bâtiment au changement climatique,
- intégrer la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets à l'échelle du bâtiment et des chantiers.

Au pays Basque, comme sur les territoires voisins (Sud Landes et Béarn), un certain nombre d'artisans et de professionnels (architectes, promoteurs, etc.) du bâtiment applique aux quotidiens les principes de l'éco-construction et de l'éco-rénovation. Cependant cette mutation des pratiques ne concerne qu'une partie de la filière. Ce mouvement doit être accompagné afin d'outiller et structurer l'offre professionnelle en capacité de répondre aux objectifs de la Communauté Pays Basque en matière de transition énergétique des bâtiments.

Cette thématique revêt également un enjeu stratégique « développement économique ». Le secteur du bâtiment est une activité pourvoyeuse d'emplois peu délocalisables. Le développement et la pérennisation de ce secteur dépendent de la manière dont il va anticiper les évolutions

réglementaires environnementales et accompagner les entreprises dans cette mutation pour répondre à la demande. Selon une étude sur le verdissement des emplois du Pays Basque, dans le cadre d'un scénario tendanciel, les emplois du secteur du bâtiment devraient connaître une baisse de 5% d'ici 2030. En revanche, par l'accompagnement de cette filière dans un verdissement des filières, il pourrait au contraire bénéficier d'une hausse de 6% des emplois.

La Communauté Pays Basque est d'ores et déjà engagée dans cette dynamique d'accompagnement à travers son domaine d'activité stratégique Construction Durable et un de ses outils : le générateur d'activités Arkinova, dédié à la construction et l'aménagement durables. Le générateur d'activités Arkinova est une pépinière hybride qui accueille et accompagne des projets, des porteurs de projets et des entreprises de jeunes création, innovants dans la construction et d'aménagement durables. Le générateur d'activités Arkinova participe également à l'animation de la filière, à travers l'organisation de journées thématiques ou le montage de projets collaboratifs (ex : chantiers écoles).

La Communauté Pays Basque a par ailleurs récemment marqué son engagement pour l'éco-construction et l'éco-rénovation de son patrimoine en s'engageant dans la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires.

### Descriptif de l'action

A travers le générateur d'activités Arkinova, la Communauté Pays Basque s'engage à :

- Elaborer sa feuille de route construction durable
- Poursuivre la dynamique d'animation, à travers la mise en réseau des acteurs, des formations, montage de projets collaboratifs, l'organisation de journées thématiques et le partage de retour d'expérience
- Accueillir et accompagner les porteurs de projets et les jeunes entreprises innovantes, des projets de R&D, des équipes d'architectes et d'ingénieurs dans le cadre de projets collaboratifs, des entreprises spécialisées dans l'éco-construction.
- Soutenir l'expérimentation et l'innovation, notamment grâce à son hall technique et ses équipements de modélisation et de prototypage 3D

Afin d'accompagner plus largement la mutation des pratiques des professionnels et des artisans la Communauté Pays Basque cherchera à :

- Sensibiliser, communiquer et promouvoir l'éco-construction et valoriser les projets exemplaires d'éco-construction en organisant des visites de site et favorisant les retours d'expériences.
- Définir un cadre de référence qui permet de définir et garantir le respect de valeurs communes permettant de valoriser les savoir-faire locaux.
- Développer et accompagner la commande publique en éco-construction en insérant des clauses dans les marchés à destination du patrimoine des collectivités.
- Mettre en place des mesures incitatives et/ou d'accompagnement en faveur de la filière
- Organiser la production de matériaux biosourcés sur le territoire basque.
- Développer la formation et favoriser l'organisation des professionnels en s'appuyant sur les chambres consulaires et les organisations professionnelles.

### Objectifs de l'action

*Objectifs opérationnels*

- Structurer, valoriser l'offre locale en matière d'éco-construction

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former de nouveaux artisans et professionnels aux techniques de l'éco-construction</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'impact énergétique, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur des bâtiments</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le confort thermique des bâtiments par une meilleure prise en compte des concepts bioclimatiques</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructures</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>

### Cibles de l'action

Artisans et professionnels du bâtiment

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque et établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche
<i>Partenaires</i>	Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Fédération Départementale du Bâtiment, CAPEB, CAUE, DDT

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations réalisées</li> <li>• Nombre d'entreprises en capacité de porter des projets d'éco-construction</li> <li>• Nombre de projets publics d'éco-construction</li> <li>• Nombre de filières de matériaux biosourcées installées</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de kwh économisés</li> <li>• Nombre de kg de GES et polluants atmosphériques évités</li> <li>• Volume d'activités générées (en euros)</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

## AXE 4

Bouger : changer les pratiques pour  
les bénéfiques « santé »

Fiche Action N° 4.1	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Faire découvrir, expliquer, donner goût aux pratiques de mobilités alternatives	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Les modes actifs sur le territoire, et plus particulièrement le vélo, ne représentent qu'une part infime des déplacements de personnes réalisés sur le territoire. La présence d'infrastructure dédiée est inégale sur le territoire et se caractérise par un manque de continuité et de maillage cohérent. Par ailleurs, différentes stratégies de développement existent, aux côtés de plusieurs dispositifs de prêts ou de location de vélo. IL existe également un certain nombre d'initiatives de sensibilisation et de promotion de l'usage du vélo, portées par des associations ou des entreprises.

A travers l'élaboration de son Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2020-2030, le Syndicat des mobilités Pays Basque Adour s'engage en termes de mobilités alternatives à :

- Sécuriser et faciliter les déplacements à vélo ;
- Faire de la marche, véritable maillon de la chaîne de déplacement, la base de la structuration des réseaux de mobilité et des cœurs de villes et villages ;
- Mieux et moins utiliser la voiture en développant notamment le covoiturage et l'autopartage ;
- Organiser des services collectifs de mobilité à l'échelle des bassins de vie et mailler le territoire ;
- Encourager les initiatives citoyennes.

Le Plan Climat Pays Basque n'a pas vocation à se substituer ou reproduire l'intégralité de la programmation opérationnelle du PDU. Aussi, considérant notamment la dynamique de concertation portée par le Plan Climat sur les questions de mobilité, il est proposé de valoriser l'ambition « convaincre les usagers d'adapter leurs pratiques » au sein du Plan Climat et de détailler son contenu opérationnel.

## Descriptif de l'action

**1/ Engager de vastes campagnes de communication pour faire connaître les services et changer l'image des mobilités alternatives :** le Syndicat des mobilités mènera, en partenariat avec la CAPB, des campagnes de communication grand public, en lien notamment avec :

- Les opérateurs pour faire connaître à tous les offres de services à disposition,
- L'Ademe, pour faire connaître le potentiel des modes alternatifs à la voiture et donner envie de les utiliser

**2/ Accompagner les plans de mobilité en milieux professionnels et scolaires.**

Le syndicat des mobilités accompagnera les entreprises et les établissements dans leur démarche de diagnostic et de projet de mobilité. Pour ce faire le Syndicat construira et diffusera une « mallette mobilité » en lien avec la CCI et l'Ademe, pour faciliter la conduite de la démarche au sein des structures et rendre plus simple et lisible son implication. Elle contiendra notamment :

- Une trame de diagnostic et de projet
- Des retours d'expériences
- Un annuaire des personnes et structures...

Le syndicat interviendra également dans les établissements scolaires. Il poursuivra ses actions d'animations par le biais de ses délégataires de transports en commun. Aussi il se dotera et diffusera, en partenariat avec les services de l'Education Nationale :

- Des valises pédagogiques, des supports que pourront librement utiliser les établissements scolaires et autres centre d'accueillant des publics jeunes,
- Des kits pratiques regroupant les informations nécessaires, voire du matériel, pour mettre en place des accès en groupe, à pied ou à vélo à l'école.

Enfin le Syndicat des mobilités devra être moteur pour l'organisation des Challenges mobilité, évènement permettant de donner un prétexte ludique à la sensibilisation aux pratiques alternatives. Le poste de chargé de Conseiller en mobilité, chargé de l'animation et la coordination de ces démarches sera pérennisé au sein du Syndicat des mobilités.

### 3/ Donner goût à la pratique du vélo

Le Syndicat des mobilités identifiera et accompagnera les services de police municipale, les équipes pédagogiques d'établissements scolaires volontaires, les centres de loisirs ainsi que les associations désireuses de faire la promotion d'une pratique de vélo en sécurité. Le Syndicat pourra notamment financer des formations d'encadrants dans le cadre de son appel à projet.

Pour des formations théoriques et pratiques, deux grands publics peuvent être identifiés :

- Ceux qui savent déjà pratiquer, à qui il faudra (re)donner goût, rappeler quelques règles de sécurité, voire donner quelques clés pour entretenir son vélo,
- Ceux qui ne savent pas encore pratiquer ou ne sont pas à l'aise à qui il faudra proposer des séances de mise en situation, d'abord dans un espace protégé puis dans la circulation.

Aussi, le Syndicat organisera des tests de ses services vélos en s'appuyant sur le matériel déployé dans les pôles territoriaux à l'occasion de marché ou autre évènements locaux.

### 4/ Développer l'aspect mobilité / santé-bien être

A l'image du programme « Biarritz Sport Santé » mené par la ville de Biarritz, le Syndicat des Mobilités, en partenariat avec l'Autorité Régionale de Santé et les établissements de santé, encouragera les communes à développer des programmes similaires et particulièrement à s'inscrire dans la démarche « sport santé sur ordonnances » animée par l'association Biarritz Côte Basque Sport Santé » : les praticiens ont la possibilité de prescrire des activités physiques.

Le Syndicat encouragera aussi l'émergence d'activités liées à la marche et au vélo via son fonds de concours.

#### Objectifs de l'action

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire évoluer les parts modales sur le territoire en faveur des pratiques alternatives à la voiture</li> <li>• Sensibiliser le plus grand nombre aux bénéfices des pratiques de mobilités alternatives</li> </ul>
<b>Objectifs (GES/NRI/QA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions de GES</li> <li>• Réduire les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

## Cibles de l'action

Ensemble du territoire et publics variés

## Pilotage

**Maitre d'ouvrage** Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

**Partenaires** CAPB, ADEME, Atmo-NA, ARS, Etablissements scolaires, etc.

## Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de campagnes de communication</li><li>• Nombre d'animations</li><li>• Nombre de structures accompagnées (entreprises, établissements scolaires, communes)</li></ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evolution des parts modales</li><li>• Evolution des émissions de GES</li><li>• Evolution des émissions et de concentration de polluants atmosphériques</li></ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N° 4.2	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Intensifier les services de transports en commun dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Les espaces les plus denses sont les plus adaptés pour permettre à des services de transports en commun renforcés et bénéficiant d'une place de choix de remplir leur rôle de solution de mobilité concurrentielle avec la voiture.

Le Syndicat des Mobilités a conduit les travaux de première ligne Tram Bus, entre les Hauts de Bayonne et la Mairie de Biarritz jusqu'à sa mise en service en septembre 2019. Il en assure depuis l'exploitation par l'intermédiaire d'un opérateur privé.

La mise en service de cette première ligne de Tram Bus a été l'occasion pour le Syndicat de structurer le réseau de transport en commun sur l'ensemble de l'espace littoral, de Tarnos à Hendaye.

Cette nouvelle organisation s'est notamment traduite par une nouvelle numérotation des lignes de bus préfigurant le basculement à une marque unique TXIK TXAK en 2021.

A travers l'élaboration de son Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2020-2030, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour s'engage à organiser ses services collectifs de mobilité à l'échelle des bassins de vie et mailler le territoire en :

- Poursuivant le développement des services de transports en commun et l'accès au plus grand nombre ;
- Donnant la priorité aux transports en commun sur les accès aux polarités pour proposer des alternatives efficaces à la voiture ;
- Intensifiant les services de transports en commun dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal.

Le Plan Climat Pays Basque n'a pas vocation à se substituer ou à reproduire l'intégralité de la programmation opérationnelle du PDU. Aussi, il est proposé de valoriser l'ambition « Intensifier les services de transports en commun dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal » au sein du Plan Climat en détaillant son contenu.

## Descriptif de l'action

Cette action comprend l'ensemble des mesures suivantes :

### 1/ Mener à bien le projet Tram'Bus

Le Syndicat des Mobilités s'est engagé à mettre en service la ligne 2 entre Tarnos et Bayonne Saint Léon au printemps 2020. La mise en œuvre de la ligne 2 se poursuivra ensuite de Saint Léon vers Bayonne sud.

Des extensions seront étudiées et, le cas échéant, réalisées avec l'appui des gestionnaires de voiries (départements, EPCI) et les communes concernées :

- Sur la T1, vers le Seignanx afin de rejoindre le croisement avec la RD 85 ou pourrait être implanté un important parking relais ;

- Sur la T2, Ondres (dans l'éventualité de l'intégration de la commune au Syndicat des mobilités) en recherchant la desserte du centre-ville et la connexion à un parking relais supplémentaire ;
- Sur la T2, sur la RD 932, pour permettre un report modal en amont de l'agglomération.

## **2/ Restructurer le réseau de transports en commun autour des lignes structurantes et augmenter les niveaux de service**

La nouvelle organisation des services urbains est axée autour des lignes dites « structurantes » offrant cadencement, fréquence élevée et large amplitude horaire. Ces lignes dites « structurantes » sur lesquelles le Syndicat des mobilités cherche à déployer un haut niveau de service sont les suivantes : Ligne 2 (Tarnos-Bayonne Sud), ligne 3 (Bayonne-Saint Jean de Luz), ligne 4 (Bayonne nord-Technopole Izarbel), ligne 5 (gare de Bayonne - gare de Biarritz), ligne 6 (gare de Biarritz-Ametzondo).

En parallèle, les tracés des autres lignes ont été ajustés pour s'organiser autour de ces lignes structurantes.

Le niveau de service fait également l'objet d'une amélioration continue sur la partie sud du littoral pour la desserte des communes de Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Hendaye et Urrugne. Enfin, une ligne directe entre Saint-Jean de Luz et Cambo-les-Bains a été créée.

## **3/ Elargir le périmètre des services urbains aux communes de première couronne de l'agglomération littorale**

Dans la continuité des nouvelles dessertes sur les communes de Mouguerre, Villefranque, Bassussarry-Arcangues et Souraide-Espelette-Cambo-les-Bains, d'autres communes pourront être intégrées aux services urbains, considérant :

- La population et le nombre d'emplois de la commune ;
- La densité de la population et d'emplois des espaces à desservir ;
- La perméabilité des réseaux de voirie ;
- La distance à parcourir.

Le Syndicat des Mobilités étudiera également la desserte des communes d'Ondres et Saint Martin de Seignanx, ainsi que le prolongement des services à Irun.

## **4/ Développer le principe des lignes performantes dans les espaces les plus intenses**

Au-delà du Tram'Bus, il s'agit pour le Syndicat de doter d'un haut niveau de fréquence et de performance plusieurs lignes, notamment les lignes 3, 4, 5 et 6.

## **5/ Développer les services de proximités en lien avec les polarités**

Il s'agit pour le Syndicat des mobilités d'évaluer en 2021 l'expérimentation, sur Cambo, Saint Palais et Mauléon, du service « proxi-bus » permettant aux personnes non motorisées de rejoindre les polarités desservies notamment par des services de mobilités.

Le Syndicat étudiera l'opportunité de proposer d'autres développements sur les secteurs suivants : Ustaritz/Jatxou, Hasparren, Saint-Jean-Pieds-de-Port.

## **6/ Développer les déplacements par voies fluviales et maritimes**

Dans la continuité de deux navettes fluviales sur l'Adour, le Syndicat engagera des études sur d'autres liaisons et en particulier :

- Liaison Adour « amont » au-delà du Pont A63 ;
- Liaison Bidassoa, entre Hendaye et Fontarabie ;
- Traversée de la Baie de Saint Jean de Luz / Socoa.

## 7/ Définir et mettre en œuvre le futur réseau de transports en commun sur le littoral

Le Syndicat des Mobilités s'attachera à poursuivre le travail d'analyse des besoins pour proposer des ajustements et compléments au terme des actuelles délégations de service public des offres urbaines (2023 et 2024). Certaines lignes devront pouvoir être prolongées ou créées entre la partie Nord et Sud du Littoral afin d'accompagner la ligne structurante 3, ainsi qu'en desservant des nouvelles communes pour prendre en compte l'évolution des fonctionnements du territoire. Le ou les futurs contrats devront intégrer ces dispositions sur le plan juridique notamment.

Enfin, les services littoraux devront prendre en compte de manière plus importante les enjeux touristiques et de loisirs, avec un renforcement des services desservant les plages pour inciter au report modal. La question de la saisonnalité devra être prise en compte au-delà des seuls mois de juillet/août.

### Objectifs de l'action

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire évoluer les parts modales sur le territoire en faveur des pratiques des transports en commun</li> <li>Augmenter le nombre d'abonnement TC</li> <li>Augmenter le niveau de fréquentation TC</li> </ul>
<b>Objectifs (GES/NRJ/QA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les émissions de GES</li> <li>Réduire les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

### Cibles de l'action

Espaces denses et publics variés

### Pilotage

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
<b>Partenaires</b>	CAPB, Départements, Communes, entreprises délégataires

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du niveau de service</li> <li>Nouvelles dessertes créées</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution des parts modales</li> <li>Evolution des émissions de GES</li> <li>Evolution des émissions et des concentrations des polluants atmosphériques</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N° 4.3	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Décarboner le mix énergétique de la mobilité	
Sources		

### Contexte et enjeux

La mobilité décarbonée est aujourd'hui peu développée au Pays Basque. Au 30 septembre 2017, Enedis estimait à 1 380 le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés dans les Pyrénées-Atlantiques. Plus de 117 sites de charge pour les véhicules électriques, publics ou privés, proposant 251 emplacements, sont recensés sur le territoire en décembre 2018. Ils sont répartis sur 40 communes, majoritairement sur le littoral et les principales polarités de l'intérieur, mais aussi à Larceveau-Arros-Cibits, Hélette, Viodos-Abense-de-Bas, Jatxou ou encore Bidarray. Un programme d'équipement en bornes publiques de recharge est mené par les syndicats d'énergie. Le Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques et le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes, en tant qu'EPCI concédantes du service public de distribution de l'électricité et du gaz ont accompagné les collectivités pour l'implantation de bornes.

Au-delà de l'électrique, les autres typologies de carburant alternative (GNV notamment) représentent une part négligeable dans le mix énergétique des transports. Seules quelques stations bioéthanol existent sur le littoral et à Mauléon-Licharre.

Le Communauté Pays Basque et le Syndicat des mobilités se fixent pour ambition de progressivement décarboner le mix énergétique du territoire tout en développant l'implantation d'infrastructures de recharges alternatives pour les véhicules.

### Descriptif de l'action

A travers cette action la Communauté Pays Basque et le Syndicat des mobilités s'engagent :

#### 1/ Faire évoluer le mix énergétique du Pays Basque par la production locale d'énergies renouvelables

Le Plan Climat Pays Basque porte un certain nombre d'actions opérationnelles visant le développement des filières de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Ainsi, la Communauté Pays Basque va notamment accompagner la production d'électricité renouvelable et de biogaz.

#### 2/ Développer les bornes de recharges pour véhicules électriques

Sur les espaces privés, la Communauté Pays Basque veillera à reporter et faire appliquer les obligations réglementaires favorisant l'implantation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) dans les documents d'urbanisme. Le Syndicat des mobilités étudiera la possibilité d'accompagner financièrement l'équipement des bâtiments existant.

Pour l'espace public, le Syndicat des Mobilités :

- Étudiera les besoins supplémentaires éventuels en termes d'infrastructure de recharge des véhicules électriques

- Se dotera d'un règlement d'intervention définissant son niveau d'engagement pour accompagner la mise en œuvre, équippa ses propres installations (parking relais, aires de covoiturage, pôle d'échanges...) et y réservera des places de stationnement pour les véhicules électriques,
- Mènera la même démarche pour les vélos à assistance électrique.

### 3/ Développer les points de recharge pour d'autres types de carburants

Le Syndicat des Mobilités étudiera les possibilités d'accompagner l'équipement du territoire de points de recharge de carburants alternatifs tels que le bioéthanol, les gaz naturels (GNV, Bio-GNV, GNC, GNL, ...) et l'hydrogène. Il engagera les échanges nécessaires avec les fournisseurs d'énergie déjà présents ou souhaitant s'implanter. Aussi, le Syndicat des mobilités jouera le rôle de facilitateur vis-à-vis des collectivités.

### 4/ Faire évoluer les parcs roulant de véhicules du Syndicat et des collectivités

Dans ses marchés publics pour l'achat de véhicules, qu'ils soient à destination des services de transports en commun ou des déplacements internes, le Syndicat des Mobilités veillera à exiger une haute performance en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Le Syndicat des mobilités s'attachera à préconiser cette mesure aux autres collectivités en tenant à jour un document de référence des certifications les plus exigeantes.

Aussi, le Syndicat des Mobilités proposera aux collectivités, administrations ou établissements intéressés de mener un diagnostic des parcs de véhicules, afin de mesurer les capacités et les scénarios d'évolution/conversion. L'idée est de construire un modèle exo-énergétique de territoire en termes de mobilités décarbonées : des solutions partagées et compatibles, de manière à optimiser les investissements, en capitalisant plus particulièrement sur le potentiel électrique lié à la mise en place des infrastructures de recharge du Tram'Bus.

#### Objectifs de l'action

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la conversion du parc roulant vers des motorisations alternatives</li> <li>• Mailler le Pays Basque d'infrastructures de recharges alternatives</li> </ul>
<b>Objectifs (GES/NRJ/QA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les énergies renouvelables localement</li> <li>• Réduire les émissions de GES</li> <li>• Réduire les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

#### Cibles de l'action

Espaces denses et publics variés

Pilotage	
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour et Communauté Pays Basque
<b>Partenaires</b>	Communes, SDEPA

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques installées</li> <li>• Nombre d'infrastructures de recharge alternatives (hors électrique) installées</li> <li>• Nombre de places de stationnement dédiées aux motorisations alternatives</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emission de gaz à effet de serre du secteur des transports</li> <li>• Mix énergétique des transports</li> <li>• Emissions de polluants atmosphériques du secteur des transports</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N° 4.4	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Créer les conditions d'une logistique urbaine durable	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

La logistique urbaine est indispensable à la vie économique des territoires. Pour autant, elle est responsable de nuisances, à commencer par les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. La Logistique urbaine représente jusqu'à 15% des déplacements de véhicules en ville. L'essor du e-commerce basé sur une logique de distribution à flux tendu de type porte à porte est susceptible d'accentuer les nuisances.

La logistique urbaine est un champ encore peu investi par les collectivités et de fait peu connu de celles-ci. A l'exception de la ville de Bayonne, les interventions se limitent généralement à des réglementations (qui plus est différentes d'une commune à l'autre) qui peuvent être perçues comme une stigmatisation de la logistique. Les différents acteurs ont intérêts à mieux se connaître et partager des objectifs de qualité et de performance, afin d'atténuer leur impact sur le cadre de vie.

Le Plan de Déplacements Urbains 2020-2030 du Syndicat des mobilités Pays Basque Adour encouragera, particulièrement dans les espaces urbains les plus contraints, les initiatives visant à réaliser les opérations de logistique notamment avec des véhicules plus compacts, moins générateurs d'encombrement et autres nuisances, et des motorisations plus sobres, moins émettrices de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et moins bruyant.

Il sera également recherché une diminution de la circulation des véhicules de logistique par la mise en place d'espace de groupage/dégroupage des marchandises et de consignes des livraisons.

Enfin, des solutions de stationnement pour les poids lourds et les cars seront à proposer pour limiter les risques liés à l'encombrement et les trajets haut-le-pied (vide).

### Descriptif de l'action

Le Syndicat des Mobilités s'engage à créer les conditions d'une logistique urbaine durable à travers les actions et mesures suivantes :

1/ Partager les besoins et faire connaître les réglementations liées à la logistique urbaine pour une meilleur prise en compte réciproque en :

- Animant un groupe d'échanges « logistique », associant les collectivités, les professionnels et les clients de la logistique,
- Réalisant et diffusant un inventaire des réglementations actuelles destiné aux professionnels de la logistique,
- Rédigeant un référentiel logistique pour faire converger les réglementations (des communes notamment) et les mettre en cohérence.

2/ Tendre vers une logistique urbaine plus durable et efficace en :

- Encourageant l'aménagement des espaces dédiés à la logistique urbaine,

- Favorisant les véhicules les moins encombrants et les moins polluants, notamment à travers la réglementation fixée par les communes,
- Accompagnant les mutations du système logistique, notamment en développant la logistique à double sens.

### Objectifs de l'action

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager des objectifs de qualité et de performance de logistique pour simplifier la compréhension des règles et faciliter leur prise en compte</li> <li>• Réduire l'impact de la logistique urbaine sur le cadre de vie et garantir les conditions d'exercice de la logistique</li> </ul>
<b>Objectifs (GES/NRJ/QA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions de GES</li> <li>• Réduire les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

### Cibles de l'action

Espaces denses et publics variés

### Pilotage

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
<b>Partenaires</b>	CAPB, Communes, professionnels et clients de la logistique

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'espaces de groupage/dégroupage des marchandises</li> <li>• Nombre de professionnels et clients de la logistique sensibilisés</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des pratiques « logistique »</li> <li>• Réduction des émissions de GES</li> <li>• Réduction des émissions de polluants atmosphériques</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°4.5	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements	
Sources		

### Contexte et enjeux

C'est la zone littorale du Pays Basque qui concentre le plus de population et d'infrastructures routières. Deux polluants atmosphériques sont plus particulièrement liés au trafic.

Les oxydes d'azote : En France, la valeur limite de concentration de NO<sub>2</sub> à ne pas dépasser est 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle. L'Organisation Mondiale de la Santé recommande de respecter la même concentration pour éviter les effets sur la santé humaine.

Les relevés effectués par Atmo Nouvelle Aquitaine montrent que sur les 3 stations de mesures situées sur la zone littorale il n'y a eu aucun dépassement, que ce soit de la moyenne annuelle, que du seuil d'information et de recommandations du maximum horaire. Les émissions de NO<sub>x</sub> qui proviennent majoritairement du secteur routier (69%), engendrées par la combustion des véhicules thermiques. Ce sont notamment les moteurs diesel (95%), aussi bien des poids-lourds que des voitures particulières (39% chacun) qui contribuent le plus à l'émission de NO<sub>x</sub>.

Les poussières : En France, les valeurs limites de concentration de PM<sub>10</sub> à ne pas dépasser sont de 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle et de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an. L'Organisation Mondiale de la Santé recommande de respecter 20 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour éviter les effets sur la santé humaine.

Les relevés effectués par Atmo Nouvelle Aquitaine montrent que les concentrations moyennes annuelle restent en-dessous de la valeur limite. En revanche pour la station de Bayonne-Anglet, sous influence du trafic, les relevés sont proches du seuil de l'objectif de qualité.

Les mesures effectuées depuis 2008 montrent que le seuil de la valeur limite (40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle) n'a pas été franchie depuis 2008. Cependant, l'objectif de qualité (30 µg/m<sup>3</sup>) fait l'objet de plusieurs dépassements depuis 2008 par la station de Bayonne - Anglet, sous influence du trafic. Ces dépassements semblent être néanmoins moins nombreux depuis 2012.

Le Plan Climat a fléchi l'enjeu d'améliorer la qualité de l'air dans les zones les plus denses où se concentrent sources d'émissions de polluants et populations exposées.

### Descriptif de l'action

En articulation avec la démarche de Plan de Déplacements Urbains et en partenariat avec les communes de la zone littorale qui concentrent le plus d'infrastructures de transports, la Communauté Pays Basque souhaite affiner les connaissances sur la qualité de l'air.

Elle portera prioritairement les études d'opportunité de création de zones à circulation réduite (ZCR) ou de zone à faible émissions (ZFE) dans ces secteurs.

#### - Réalisation de cartographies croisées :

La Communauté Pays Basque réalisera en partenariat avec l'ATMO Nouvelle Aquitaine une cartographie des concentrations en polluants et des personnes exposées.

Dans le cadre de sa mission régionale, l'ATMO est en train de travailler sur une modélisation plus fine des concentrations en polluants afin de les croiser avec des estimations du nombre de

personnes exposées pour qualifier avec plus de précision les enjeux sanitaires liées à la qualité de l'air à l'échelle des territoires.

Ce travail de modélisation devrait être engagé en 2020, la CAPB pourra bénéficier de la cartographie des concentrations en polluants atmosphériques croisés avec les populations exposées à l'échelle de son territoire avec des zooms possibles sur des quartiers, des fonds de vallée, des abords de voies de transit, etc.

- **Etudier la mise en place de ZCR / ZFE :**

La mise en place d'une ZCR consiste à définir des règles de circulation favorisant les véhicules les moins polluants. Cette action devra s'accompagner du déploiement de formes alternatives de la mobilité.

La mise en place d'une ZCR nécessite une première phase de préfiguration.

Tous les acteurs de la logistique (collectivités, entreprises, commerçants, ménages, etc.) sont à associer.

**Objectifs de l'action**

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le nombre de points de recharge et d'avitaillement à l'échelle du territoire</li> <li>• Favoriser la conversion progressive des motorisations thermiques vers des solutions décarbonées</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet de serre des déplacements</li> <li>• Réduire les émissions de polluants atmosphériques générés par les déplacements</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> </ul>

**Cibles de l'action**

Communauté Pays Basque, Communes, Entreprises, Populations

**Pilotage**

<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB - Direction Mobilité
<i>Partenaires</i>	Etat, toutes les Collectivités, AOM, professionnels du tourisme et du transports, associations d'usager, concessionnaires de réseau, ATMO Nouvelle Aquitaine, experts...

**Suivi de l'action**

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographies polluants / populations</li> <li>• Nombre de ZCR / ZFE</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des polluants atmosphériques</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

## AXE 5

Cultiver pour mieux manger : favoriser les pratiques alimentaires et les modes de production agricole soutenables

Fiche  
Action  
N°5.1

Orientation : innover et changer de modèle économique

Mettre en œuvre le Plan Alimentaire de Territoire en articulation avec le Plan Climat Pays Basque

Sources



### Contexte et enjeux

Par délibération du 23 juin 2018, l'Agglomération a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Cet outil, à destination des collectivités, est inscrit dans la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt d'octobre 2014.

Le PAT est un véritable outil pour les territoires de projets souhaitant engager et définir une stratégie sur l'alimentation. Il s'agit d'un projet élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire et répondant à l'objectif de développer et de structurer l'économie agricole et alimentaire locale, de la production à la consommation, et ainsi de favoriser le maintien et le partage de la valeur économique sur le territoire.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée afin d'accompagner l'Agglomération sur :

- La réactualisation du diagnostic ;
- La définition des orientations et de la stratégie ;
- La proposition d'un plan d'action ;
- La réflexion sur un Conseil local de l'alimentation ;
- Et enfin, la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

La démarche de l'Agglomération Pays Basque est volontaire puisque la loi n'oblige pas les collectivités à s'engager dans le portage d'un PAT comme c'est le cas notamment pour le PCAET. La Communauté d'Agglomération a souhaité ainsi créer de la complémentarité entre les deux outils afin qu'ils puissent mutuellement se nourrir. En effet, l'agriculture et l'alimentation constituent le premier poste des émissions de GES devant le secteur des transports et celui du résidentiel.

Deux principales orientations ont été identifiées pour atteindre le cap de la souveraineté alimentaire fixée comme la « finalité » du PAT :

- S'engager dans un modèle agricole et alimentaire répondant aux attentes des consommateurs et garant de bonnes conditions de vie et de travail pour les agriculteurs ;
- Définir une politique alimentaire en cohérence avec les nouvelles pratiques et les attentes de consommation.

### Descriptif de l'action

Cinq objectifs prioritaires ont été identifiés et vont être déclinés dans le cadre du plan d'actions, qui sera soumis au vote des élus le 22 février 2020 :

- Améliorer la connaissance des mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat ;
- Développer les productions localement déficitaires répondant à la demande ;
- Organiser le lien de la fourche à la fourchette, des producteurs aux consommateurs ;
- Regrouper la commande publique et l'adapter aux capacités de réponse locale ;
- Intégrer l'alimentation dans un projet global de santé / environnement / cohésion sociale (cf. futur contrat local de santé).

Ce plan d'action constituera une 1<sup>ère</sup> feuille de route à décliner sur 2020-2023.

Dès 2020, trois groupes projets vont également être mis en place afin de lancer des premières actions issues de la feuille de route du PAT, d'identifier des chefs de file (animateur) par action ou groupe d'actions, approfondir des actions/projets si nécessaire :

- Un groupe projet « Développement des filières agricoles répondant à la demande locale » animé par la Direction de l'agriculture ;
- Un groupe projet « Introduction des produits locaux en restauration hors domicile » animé par la Direction Transition Ecologique et Energétique & Agglomération Citoyenne ;
- Un groupe projet « Alimentation-santé-nutrition » via la concertation qui se poursuivra par le futur Contrat local de santé, animé par la Direction des solidarités.

En parallèle, un comité de suivi du PAT sera installé en fin d'année 2020 pour dresser un bilan des actions et des avancées des groupes projets, des différentes études, etc.

Un travail sera également conduit sur la stratégie de communication du PAT afin de diffuser et partager largement avec les acteurs et les habitants du territoire.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer et animer les instances de gouvernance du PAT</li> <li>- Réaliser les actions figurant au PAT</li> <li>- Poursuivre la réflexion par l'instauration et l'animation des groupes projets</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	GES
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°2 : Faim « zéro »</li> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

### Cibles de l'action

Agriculteurs, consommateurs, populations précaires, acteurs de la restauration hors domicile

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB (Dir. TEE/AC en lien avec la Direction AAP)
<i>Partenaires</i>	Partenaires institutionnels (DRAAF, ARS, ADEME, Région, Département), acteurs de la chaîne alimentaire

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre d'actions du PAT initiées, réalisées Nombre de réunions par groupe projet et nombre de participants à ces réunions Nombre de Comités de suivi du PAT et nombre de participants aux Comités Nombre d'actions de communication autour du PAT
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°5.2

Orientation : Innover et changer de modèle économique

Etudier l'opportunité d'une plateforme logistique et d'achat

Sources



### Contexte et enjeux

Le secteur agricole représente 38% des émissions totales de GES devant les transports (32%) et le résidentiel (15%). La logistique, qui est un maillon important dans la chaîne alimentaire, participe également à ces émissions.

Il arrive très souvent que ces contraintes logistiques ne soient pas supportables économiquement notamment pour des producteurs qui fournissent des clients dispersés. Permettre aux producteurs locaux de développer leurs débouchés sur le territoire (enjeu identifié pour participer de la souveraineté alimentaire et améliorer le revenu agricole) peut passer par la mise en place d'un outil qui soit capable de mutualiser différents moyens logistiques.

Aujourd'hui, la loi EGALIM fixe des objectifs aux collectivités en matière d'approvisionnement en produits durables (50%) dont 20% de bio d'ici à 2022. Ainsi, même si l'approvisionnement en produits biologiques et locaux est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs du territoire, les conditions logistiques ne sont pas encore toutes réunies pour atteindre les objectifs législatifs. Cette même problématique se vérifie dans l'approvisionnement de la restauration commerciale présente sur le territoire.

Face à ces différentes problématiques, les travaux en cours sur le Projet Alimentaire de Territoire ont montré la nécessité de réfléchir à l'opportunité de créer une organisation logistique (par exemple : physique et/ou dématérialisée) qui permettrait de reconnecter les liens commerciaux entre producteurs et professionnels de l'alimentation (restauration collective, restauration commerciale, magasins de producteurs, etc.) tout en limitant les impacts en matière d'émissions de GES.

### Descriptif de l'action

- Phase 1 : Etude d'opportunité :
  - o Etudier l'offre et la demande ;
  - o Etudier les organisations logistiques existantes sur le territoire ;
  - o Proposer divers scénarios d'organisation logistique.
- Phase 2 : Etude de faisabilité : technique, juridique et financière du scénario retenu et du mode de gouvernance.

Une fois la faisabilité démontrée, il s'agira de décider de la phase d'investissement (cf. opération proposée dans le cadre du CPER).

### Objectifs de l'action

Objectifs opérationnels	Disposer, à l'issue de l'étude, de l'ensemble des éléments permettant de valider (ou pas) l'opportunité de création d'une plate-forme logistique et d'achat sur le territoire
Objectifs (GES/NRJ/QA)	GES
Objectifs d'adaptations	

<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>
---------------------	---

### Cibles de l'action

Les producteurs

Les consommateurs : restauration commerciale, restauration collective, magasins de producteurs

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB (Dir. TEE/AC)
<i>Partenaires</i>	Région, Département, organisations agricoles, représentants consommateurs

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Complétude des études (opportunité et faisabilité) conduites
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Evolution des émissions de GES
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°5.3	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Accompagner le développement et la structuration des filières alimentaires répondant à la demande locale	
Sources		

### Contexte et enjeux

Les travaux conduits dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire ont permis de mener une réactualisation de l'état des lieux réalisé en 2015. Un focus a été réalisé afin de compléter l'analyse agricole par une analyse sur les pratiques et comportements alimentaires.

Cet état des lieux a notamment permis d'identifier des productions pour lesquelles l'offre est insuffisante sur le territoire alors qu'à l'inverse la demande est importante. Il s'agit des : fruits, légumes, céréales, volailles, légumes secs, lait de vache, etc.

Ainsi à titre d'exemple, la production de fruits et légumes est 16 fois inférieure à la consommation potentielle en Pays Basque. 80% des légumes et fruits consommés sur le territoire sont importés.

Les ateliers d'acteurs ont confirmé cette tendance et ont proposé de s'atteler dès 2020, à un travail spécifique sur la filière maraîchage.

De son côté, scénario ATERRES 2050 préconise un rééquilibrage de l'assiette alimentaire française en introduisant 118 g supplémentaires de fruits et légumes et en diminuant la quantité de lait et de viande. Ainsi, les consommations de produits alimentaires d'origine animale pourraient diminuer au profit de la hausse de la consommation de fruits et légumes notamment.

Le Projet Alimentaire porté par l'Agglomération Pays Basque vise la souveraineté alimentaire c'est-à-dire « le maintien d'une agriculture de proximité, destinée à alimenter en priorité les marchés locaux voire régionaux ». Aussi pour atteindre cet objectif, environ 8% de la surface agricole du territoire devrait être dédiée au développement des productions de fruits et légumes.

S'ajoutent également les besoins de la restauration collective scolaire qui doit répondre aux objectifs de la loi EGALIM en introduisant 50% de produits durables dont 20% de bio dans ses repas d'ici à 2022.

Pour ce faire, deux stratégies complémentaires pourraient être déployées :

- Inciter des installations en maraîchage, et principalement en agriculture biologique
- Encourager des exploitations aujourd'hui en polyculture/élevage à diversifier leurs activités en maraîchage (en plein champ par exemple)

L'objectif pour l'Agglomération est donc bien d'accompagner le développement et la structuration des filières agricoles pour lesquelles aujourd'hui l'offre ne permet donc pas de répondre à la demande locale. La réflexion se portera en priorité dès 2020 sur la filière maraîchage.

### Descriptif de l'action

En se fixant pour objectif de tendre vers la souveraineté alimentaire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque entend :

- Accompagner la diversification
- Favoriser le développement de l'agriculture biologique
- Favoriser l'installation d'agriculteurs vers des systèmes de production en maraîche bio, au travers notamment du développement des espaces tests agricoles

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	Accompagner la diversification Favoriser le développement de l'agriculture biologique Favoriser l'installation d'agriculteurs vers des systèmes de production en maraîche bio, au travers notamment du développement des espaces tests agricoles
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°2 : Faim « zéro »</li> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>•</li> </ul>
Cibles de l'action	
Les agriculteurs du territoire	

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB (Dir. Agriculture, Agroalimentaire et Pêche)
<i>Partenaires</i>	Région, Département, organisations agricoles, BLE

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre et type de projets aidés Nombre de certification en agriculture biologique Montant des aides accordées
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°5.4	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous		
	Accompagner les fermes du Pays Basque vers plus d'autonomie par rapport aux ressources (énergie, eau, intrants)		
Sources			

### Contexte et enjeux

Les constats et enjeux concernant les consommations énergétiques directes et indirectes de l'ensemble des activités agricoles du Pays Basque avait fait l'objet d'un diagnostic et d'une démarche partenariale via l'utilisation de l'outil ClimAgri® développé par l'ADEME en 2014-2015.

Le diagnostic mené et partagé avec les acteurs locaux décrivait les consommations en termes de ressources de l'ensemble des fermes du Pays Basque comme suit :

1. **Des consommations d'énergie directe** : le fioul pour les tracteurs (opérations culturales 9 000 tonnes, et bâtiments d'élevage : 2 000 tonnes) et l'électricité (les blocs de traite 7 000 tonnes d'équivalents litres de fioul, et l'irrigation 1 000 tonnes d'équivalents litres de fioul).
2. **De l'eau** : 3 millions de m<sup>3</sup>, exclusivement pour l'irrigation du maïs grain, prélevés en été.
3. **Des engrais minéraux** (12 000 tonnes - dont 6 000 d'azote : 4 000 sur prairies et 2000 sur maïs - et 3000 de phosphore : 2000 sur prairies et 1000 sur maïs)

Par ailleurs le diagnostic ClimAgri® posé et partagé avec les acteurs locaux relevait que pour assurer l'alimentation de l'ensemble du cheptel basque (400 000 brebis - 50 000 vaches - 450 000 volailles) le territoire importe annuellement :

- **Des aliments** (90 000 tonnes de fourrages - soit 15% des besoins - et 85 000 tonnes de concentrés - soit 50% des besoins - dont environ 15 000 de luzernes) qui représentent 30% des consommations d'énergie du Pays Basque et près de 10 % des émissions de GES de l'agriculture.

En termes de facture énergétique et d'émission de GES,

- Les consommations décrites représentaient respectivement 55% de la facture énergétique (23% fioul - 16% engrais - 16% électricité) et 11% des émissions de GES (7% engrais - 4% énergie directe),
- Les importations décrites représentent 29% de la facture énergétique et 8% des émissions de GES

Il existe des systèmes agronomiques qui permettent de limiter les consommations énergétiques et les apports d'intrants telles que par exemple l'agriculture biologique. Ces systèmes recouvrent un grand nombre de techniques de préparation du sol, de diversification des cultures, de couverture des sols, qui ont en commun des rotations longues (avec des légumineuses) et d'adapter les pratiques en fonction des relations entre les plantes cultivées, le milieu (physique, chimique, biologique).

Parmi elles, les TCS (techniques culturales simplifiées) sont des méthodes de préparation du sol qui évitent le labour profond (opération la plus énergivore). Les plus avancées vont jusqu'au remplacement du travail mécanique par du travail biologique (vers de terres, racines). Elles s'accompagnent d'une modification des techniques agronomiques (rotations...)

La conversion vers ces systèmes est, la plupart du temps, « une révolution technique et agronomique » sur l'exploitation.

Le changement de système passe par de l'accompagnement aux agriculteurs (renforcement de l'animation), de l'expérimentation et la mise en place d'aide à la conversion (sur le modèle de l'agriculture biologique).

### Descriptif de l'action

L'action vise à accompagner les différentes filières et systèmes de production de la ferme Basque vers plus d'autonomie énergétique et par rapport aux autres ressources (eau, intrants et aliments, notamment).

La Communauté d'Agglomération va soutenir et encourager les exploitations à :

1/ Mener des diagnostics avec des méthodes agréées permettant de décrire de manière fine les flux d'énergie et de gaz à effet de serre sur l'exploitation puis encourager les exploitations à plus de sobriété et d'autonomie en ajustant leurs pratiques :

- Propositions d'amélioration des performances énergétiques (pratiques agronomiques, conduite de l'exploitation, investissements...).
- Capitalisation d'exemples reproductibles pour inciter d'autres fermes à aller vers des pratiques économes.
- Présentation des impacts en termes de coûts énergétiques et par rapport aux autres ressources en fonction des systèmes de production et proposer des ajustements et ainsi dégager des conduites d'exploitation économes en énergie et peu émettrices de GES

2/ Accompagner le changement de pratiques avec des techniques agronomiques plus sobres énergétiquement et en intrants.

Cette action cible en priorité, les quelques 500 fermes spécialisées en grandes cultures (essentiellement maïsiculture) et les éleveurs ayant une production en grandes cultures ; et parmi celles-ci, les agriculteurs motivés pour modifier en profondeur leurs systèmes (rotations et pratiques culturales) et très techniques. Cette action peut également concerner les surfaces en céréales et en prairies temporaires des élevages.

Cette action pourra prendre la forme de :

- Conventions avec des partenaires chargés de proposer : Des journées d'information et de formation sur les techniques agronomiques et les sols ou la mise en place d'expérimentation et/ou d'un conseil technique individuel ;
- Soutien financier permettant d'accompagner l'évolution des pratiques au sein de l'exploitation.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des diagnostics énergétiques et GES des fermes</li> <li>- Mettre en place et suivre les consommations (énergie, eau, aliments) des fermes</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer les consommations d'énergie à la ferme</li> <li>- Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre des exploitations</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°6 : Eau propre et assainissement</li> <li>• Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>
--	--

### Cibles de l'action

Agriculteurs

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB / Direction de l'Agriculture, pêche et agroalimentaire
<i>Partenaires</i>	EHLG, CA 64, BLE, Association d'agriculteurs, coopératives, CUMA

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre de fermes diagnostiquées Nombre et type de projets aidés en lien avec le changement de pratiques
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Evolution des émissions de GES des exploitations Evolution des consommations d'énergie des fermes
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°5.5	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous		
	Accompagner le développement des pratiques agroécologiques et agroforestières favorables au stockage carbone		
Sources			

### Contexte et enjeux

La description du secteur agricole dans le diagnostic du Plan Climat s'appuie sur les données du Recensement Général Agricole de 2010, affinées par les données de la Statistique Agricole Annuelle fournies par la DRAAF en 2016.

Dans le bilan global territorial, le secteur agricole est le 1er émetteur de GES du territoire avec 841 ktCO<sub>2</sub>e estimée par l'AREC en 2019. Il représente 38% des émissions totales devant les transports (32%) et le résidentiel (15%).

Par ailleurs les terres agricoles et forestières représentent des puits de carbone. Le diagnostic du Plan Climat a permis d'identifier que la séquestration carbone à l'échelle du Pays Basque, absorbe 503 kteqCO<sub>2</sub> via ses prairies et ses forêts soit l'équivalent de 22% de ces émissions.

Ce gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) est récupéré par les plantes et les arbres grâce à la photosynthèse. Ensuite lorsque les plantes meurent et se décomposent, les organismes vivants du sol, tels que les bactéries, champignons ou vers de terre, les transforment en matière organique. Cette matière organique riche en carbone, est essentielle car elle retient l'eau, l'azote, et le phosphore, indispensables à la croissance des plantes.

Aussi, l'occupation et la gestion des terres agricoles et forestières ont un impact sur leur capacité à emmagasiner du carbone, soit temporairement dans la biomasse, soit plus durablement dans les sols. Les arbres, sous leurs différentes formes d'exploitation, sont ainsi des puits potentiels de carbone.

### Descriptif de l'action

Beaucoup de travaux de recherche sont en cours pour mieux qualifier et quantifier les capacités de stockage de certaines pratiques agricoles. Ce qui se dégage de manière globale, c'est que d'ores et déjà les pratiques agroécologiques (dont l'agroforesterie) favorisent et optimisent le stockage de carbone dans la biomasse et les sols.

En agroforesterie, les arbres se distinguent par 2 aspects :

- Leur enracinement est plus profond. En effet, du fait de l'environnement cultivé et de son relatif isolement, les racines des arbres agroforestiers descendent plus profondément dans les couches du sol que celles des arbres forestiers.
- Les arbres agroforestiers poussent plus vite et produisent plus de biomasse. Les arbres agroforestiers sont des arbres de pleine lumière et bénéficient d'un environnement qu'il leur est favorable. A âge égal, ils produisent ainsi 3 fois plus de biomasse par arbre.

La Communauté Pays Basque mettra en place des dispositifs (convention de partenariat, appel à projets, expérimentations) permettant de soutenir d'une part la sylviculture durable, et d'autre part les pratiques agroécologiques (dont l'agroforesterie) contribuant à favoriser sur le long terme le

stockage de carbone dans la biomasse et limiter l'érosion des sols. Ces initiatives peuvent consister à :

- La plantation d'arbres sous toutes ces formes (boisement, régénération naturelle, haies, etc.)
- L'accompagnement aux pratiques agroécologiques, dont l'agroforesterie.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	Accompagner à la transition des pratiques agroécologiques Accompagner le développement de l'agriculture biologique
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	GES
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte les changements climatiques</li> <li>• Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>

### Cibles de l'action

Agriculteurs, consommateurs, populations précaires, acteurs de la restauration hors domicile

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB / Direction de l'Agriculture, pêche et agroalimentaire
<i>Partenaires</i>	EHLG, CA 64, BLE, Association d'agriculteurs, coopératives, CUMA

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre et types de projets aidés Evolution des surfaces des productions agroécologiques dont la bio
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

<b>Fiche Action N°5.6</b>	<b>Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel</b>		
	<b>Anticiper l'adaptation de l'Agriculture basque au changement climatique</b>		
Sources			

### Contexte et enjeux

Le diagnostic du Plan Climat du Pays Basque reprend des éléments de vulnérabilité de l'agriculture par rapport au changement climatique issu des travaux régionaux menés par le réseau AcclimaTerra qui reprennent des éléments travaillés localement à l'échelle du Pays Basque avec les acteurs locaux sur une première approche des effets attendus localement.

Aussi, dans le cadre du changement climatique, l'augmentation du CO2 et la modification des différentes variables climatiques (température, rayonnement, précipitations) affectent et affecteront la croissance et le développement de toutes les espèces végétales, cultivées ou non. Ces modifications concernent également les espèces animales (ex. période d'agnelage décalée).

Certaines observations (dates de récolte, croissance des arbres, qualité des fruits, rendement des cultures) réalisées au cours des dernières décennies en agriculture et sur les forêts montrent que le changement climatique est en cours.

Par ailleurs, des tendances très générales ont été observées qui concernent toutes les cultures et forêts : avancée des stades de développement de toutes les formations végétales pérennes (arbres fruitiers, vignes, arbres forestiers) et progressive depuis une trentaine d'années ainsi qu'une tendance à l'augmentation de la productivité avec de fortes variations selon les types de cultures.

En Pays Basque, le changement climatique déjà observé se traduit principalement par 2 tendances : des hivers plus doux et des étés plus chauds et secs. Globalement, au Pays Basque, le climat océanique « glisse » vers un climat plus méditerranéen. Au-delà de cette tendance marquée, les météorologues prévoient une augmentation des fréquences des accidents climatiques (sécheresse, grêle, gel tardif, coup de vent, ...).

Les principaux changements attendus auront des impacts sur les systèmes agricoles dominant du Pays Basque :

- Sur la croissance des végétaux :
  - Modification de la pousse de l'herbe.
  - Modification de la composition des prairies naturelles.
  - Raccourcissement des cycles végétatifs (notamment visible sur les plantes annuelles).
- Apparition de nouveaux parasites.
- Réduction de la disponibilité estivale en eau.
- Augmentation du risque d'érosion.

La modification des périodes de croissance de l'herbe pose la question de la modification de disponibilité de la ressource fourragère, pivot de l'élevage basque. C'est donc une question majeure. A l'horizon 2050-2100, le profil climatique s'oriente vers un climat plus méditerranéen, marqué par une pousse d'herbe réduite au printemps, maintenue à l'automne et en hiver et quasi-inexistante en été.

Outre ces impacts majeurs, on peut s'attendre à :

- Une diminution de la ressource en eau disponible pour l'irrigation du maïs en été ; des étiages sont déjà ressentis sur les zones à maïs autour de Saint Palais.
- Une augmentation des phénomènes d'érosion des sols agricoles.

### Descriptif de l'action

Face à ces changements, les fermes du Pays Basque devront être à la fois :

- Flexibles : s'adapter aux nouvelles tendances.
- Résilientes face aux accidents.

L'action vise à mieux qualifier et suivre les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt pour mieux anticiper et accompagner les différentes filières à s'y adapter.

La Communauté d'Agglomération mettra en place des dispositifs de soutien et recherche-actions pour travailler sur les points faibles identifiés mais également encourager les pratiques qui valorisent la résilience de l'agriculture et de la forêt basque :

1/ Soutenir les démarches collectives et/ou individuelles qui visent à améliorer les principales faiblesses identifiées à ce jour sont :

- Soutenir la diversification à l'échelle de l'exploitation ou de groupement d'exploitation
- Adapter la taille des troupeaux grandissants et parfois d'un chargement allant au-delà de la capacité du territoire à les nourrir d'où :
  - Une fragilité dans la couverture des besoins en fourrages,
  - Une importation de près de la moitié des besoins en concentrés,
  - Une réduction de la flexibilité des fermes pour aller mobiliser les différentes ressources fourragères,

2/ Soutenir les démarches collectives et/ou individuelles qui visent à valoriser les principaux atouts et bonnes pratiques de la ferme Basque identifiées à ce jour et qui concourent à sa résilience face au changement climatique :

- Le maintien de la mosaïque de ressources fourragères (prairies naturelles de plaine et de montagne, estives, prairies temporaires, forêt durable),
- La flexibilité des élevages de petite et moyenne tailles, capables d'aller chercher l'herbe là où elle est (notamment via la transhumance),
- Le maintien d'une grande diversité de milieux et d'habitats, d'espèces et de paysages,
- Le travail avec les espèces animales capables de s'adapter aux contraintes imposées par le climat au niveau des températures et des ressources fourragères,
- La capacité d'innovation et d'adaptation des agriculteurs.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	Soutenir des pratiques valorisant la résilience de l'agriculture et anticipant les conséquences du changement climatique
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	GES
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li><li>• Objectif 6 : Eau propre et assainissement</li><li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte les changements climatiques</li> <li>• Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>
<b>Cibles de l'action</b>	
Agriculteurs	

<b>Pilotage</b>	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB / Direction de l'Agriculture, pêche et agroalimentaire
<i>Partenaires</i>	EHLG, CA 64, BLE, Association d'agriculteurs, coopératives, CUMA

<b>Suivi de l'action</b>		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre et types de projets aidés
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

## AXE 6

Produire et consommer autrement :  
préserver les ressources, prévenir et  
valoriser les déchets

<b>Orientation : Innover et changer de modèle économique</b>		
<b>Fiche Action N°6.1</b>	<b>Poursuivre l'animation du programme Zéro déchet Zéro Gaspillage et la modernisation du service public de collecte et de traitement des déchets du territoire</b>	
<b>Sources</b>		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

### Contexte et enjeux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence gestion des déchets est partagée entre la Communauté Pays Basque pour le volet collecte et le syndicat Bil Ta Garbi pour le volet traitement. A titre d'information la production annuelle moyenne d'ordures ménagères par habitant au Pays Basque s'élève en 2018 à 301 kg, alors que la production individuelle globale de déchet s'élève à 635 kg. Cette production individuelle globale est en augmentation par rapport aux années précédentes, notamment en raison de l'augmentation des déchets de déchetteries et de collecte sélective.

Réduire les déchets à la source permet de réduire en amont les émissions liées à la production des biens et les émissions liées au transport et au traitement des déchets générés en fin de vie des produits. La prévention est ainsi la première action à mettre en œuvre selon la hiérarchie européenne de la gestion des déchets. Par ailleurs, la politique de traitement des déchets permet de créer de la matière ou de l'énergie valorisable.

La Communauté Pays Basque et le syndicat Bil ta Garbi s'engagent, dans la continuité de leurs stratégies, à la fois à poursuivre la mise en œuvre d'une politique volontariste de prévention des déchets et à moderniser le service public de collecte et de traitement des déchets du territoire.

### Descriptif de l'action

#### 1/ Poursuivre la politique d'Economie Circulaire (programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage) et de prévention des déchets

- Conduire à terme le Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA) 2016-2021 et l'évaluer
- Elaborer une nouvelle programmation pluriannuelle de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
- Poursuivre l'animation territoriale d'un réseau d'acteurs autour de l'économie circulaire et labéliser la stratégie d'économie circulaire du syndicat Bil ta Garbi.

#### 2/ Modernisation du service public de collecte et de traitement

- 2019-2021 : conduire à terme l'étude d'harmonisation et d'optimisation
- 2021-2026 : mettre en œuvre les préconisations/programme d'actions issus de l'étude, portant sur :
  - L'harmonisation du modèle de redevance spéciale,
  - L'opportunité de déployer la tarification incitative à l'échelle du Pays Basque,
  - La mise en place d'un nouveau schéma de collecte.
- 2020-2023 : étudier l'évolution possible de la motorisation de la flotte de camions de collecte, avec notamment la question de leur conversion au biogaz issu du centre de valorisation des ordures ménagères.

### 3/ Extension des consignes de tri (plastiques) et modernisation du centre de tri 2023-2026

#### 4/ Augmenter la valorisation des déchets du territoire

Tels que les Combustibles Solides de Récupération, le plâtre, les pneus, etc.  
Développer le conseil aux professionnels pour la bonne gestion de leurs déchets.

#### 5/ Mise en œuvre du programme de modernisation des déchèteries

- Via des aménagements (sécurisation, contrôle d'accès, développement de filières, etc.) avec notamment la création de zones de réemploi/de recyclerie (cf. Action 6.3),
- Et la création de déchèteries de nouvelle génération.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire la production de déchets sur le territoire</li><li>• Augmenter le taux de valorisation des déchets du territoire</li><li>• Réduire le recours au stockage</li><li>• Valoriser les refus de tri des UVO en CSR</li></ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire les consommations énergétiques du service de collecte</li><li>• Réduire les émissions du service collectif</li><li>• Augmenter la production d'énergie renouvelable</li></ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li><li>• Objectif n° 12 : consommation et production durables</li></ul>

### Cibles de l'action

- ✓ Particuliers et entreprises
- ✓ Acteurs du recyclage et du réemploi

### Pilotage

<i>Maitres d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque (DGA Déchets) et Bil Ta Garbi
<i>Partenaires</i>	ADEME, CCI, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Services de l'Etat, associations environnementales et de consommateurs, acteurs (associatifs, entreprises, porteurs de projets) du réemploi, de la réparation et du recyclage

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Adoption du rapport annuel déchets de la CAPB et du Syndicat Mise en place de l'extension des consignes de tri Nombre de conventions de partenariats
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Kg DMA / hab Kg OMr /hab Tonnage de réemploi Taux de valorisation global DMA
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°6.2		Orientation : Innover et changer de modèle économique	
		Faire du Pays Basque un territoire exemplaire par ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables	
Sources	 Cit'ergie European Energy Award®	 TERRITOIRES D'INDUSTRIE	

### Contexte et enjeux

L'industrie et les déchets représentent respectivement 3% et 2% du bilan des émissions de gaz à effet de serre territorial. Le secteur industriel est par ailleurs responsable de 6% du bilan énergétique territorial. Au travers de la compétence développement économique, la Communauté Pays Basque accompagne plus d'une centaine de zones d'activité, dont 3 pôles de compétitivité.

Le schéma de développement économique adopté en février 2019 affirme les grandes ambitions à court et moyen termes portées par l'Agglomération pour concourir au développement de l'économie productive du territoire et à l'innovation, tout en anticipant les défis sociétaux à venir écologiques et énergétiques.

Lancé par le Premier ministre lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, le programme Territoires d'industrie est un dispositif d'accompagnement au service des territoires qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le Pays Basque a été identifié « Territoire d'Industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 5 mars 2019. Les réflexions autour de l'orientation stratégique et la structuration du projet ont été menées par un comité de projet partenarial constitué des dirigeants de différentes sociétés industrielles du territoire, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Etat et ses opérateurs, ainsi que de partenaires clés du territoire.

Le travail collaboratif mené sur le territoire a permis de définir collectivement les grands enjeux industriels auxquels le projet Territoire d'Industrie Pays Basque se veut répondre :

- développer une industrie collaborative pour gagner en attractivité et compétitivité ;
- accroître l'attractivité de l'industrie Pays Basque et consolider le capital humain du territoire ;
- gagner en compétitivité grâce à l'industrie du futur ;
- accompagner la transition environnementale, écologique et énergétique de l'industrie du Pays Basque.

## Descriptif de l'action

Le programme d'actions établi en lien avec les industriels volontaires est structuré autour de 4 grands axes stratégiques :



L'axe 4 : Usine durable, industrie responsable porte l'ambition de faire du Pays Basque un territoire exemplaire par ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables.

Les déclinaisons opérationnelles fléchées sont les suivantes :

- **Démonstrateurs / unités pilotes (énergie, eau, déchets)**
- **Tendre vers un territoire zéro déchet : Challenge Zéro Gaspillage**
- **Ecoconception et seconde vie des produits**
- **Qualifier des Zones d'Activités comme des écosystèmes industriels**

**Démonstrateurs / unités pilotes (énergie, eau, déchets)**

Pour accompagner le territoire dans sa transition énergétique et écologique et réduire l'empreinte environnementale des activités industrielles, le projet Territoire d'Industrie Pays Basque porte des projets de « Démonstrateurs Industrie Durable ».

Les 2 premiers démonstrateurs sont suffisamment matures pour pouvoir être finalisés et mis au point dans le cadre de cette action :

- FATALOOP : Mise en œuvre d'une boucle d'auto-consommation basée sur la récupération de l'énergie fatale d'un process industriel, à l'échelle d'une zone d'activité (site pilote : Technocité)
- TURBOLAB : Création d'une plateforme d'essais partagée pour propulsion aéronautique innovante

Ce moyen d'essai pourra être utilisé par différents acteurs :

- Ecoles d'ingénieurs pour des travaux de recherche (fabrication additive, composites, etc...) ou d'enseignement (TP, cours, thèses...).
- Akira pour des travaux clients et de la R&D interne
- Autres PME ou ETI du secteur aéronautique désireuses de valider certains de leurs produits ou process

Cet équipement ferait de Technocité un site relativement unique en termes de capacité d'essais sur des machines de conversion d'énergie au sens large, du fait de la complémentarité avec les moyens d'essais existant chez Akira (moteurs et génératrices électriques, microturbines, moteurs à piston...).

Cette thématique n'est pas uniquement centrée sur l'aéronautique mais au contraire ouvre des perspectives sur d'autres domaines industriels cohérents avec notre territoire :

- Industrie navale : groupes électrogènes modernes, propulsion innovante...
- Energies renouvelables marines : houlomoteur, hydrolien...
- Agriculture : turbines pour méthanisation
- Traitement des déchets : turbines pour récupération d'énergie incinération

Ces unités pilotes ont vocation à être dupliquées par la suite sur le territoire Pays Basque ou national.

Dans le cadre de cette action Territoire d'Industrie, d'autres projets d'unités pilotes autour des thématiques de (i) l'énergie, (ii) la gestion de l'eau dans un environnement industriel et (iii) du traitement et de la réduction des déchets industriels pourront faire l'objet d'études de faisabilité, technique et économique.

**Tendre vers un territoire zéro déchet : Challenge Zéro Gaspillage**

Les entreprises industrielles du Pays Basque ont manifesté leur intérêt pour la démarche zéro déchet, zero waste, qui est une stratégie holistique de réduction de la quantité de déchets produits par la civilisation industrielle. Elle s'appuie, d'une part, sur la modification des processus de production en encourageant la re-conception des cycles de vie des produits, dans le but de favoriser la réutilisation de tous leurs composants ; d'autre part, sur la modification en profondeur des procédés de valorisation des déchets, avec pour objectif l'élimination totale du stockage en décharge ou de la combustion partielle en incinérateur, et donc de la production de déchets ultimes et de substances toxiques, dangereuses pour la santé et l'environnement.

Les entreprises du territoire souhaitent :

- Être sensibilisées à la démarche « Zero waste » en entreprise (salariés, conception, logistique, gestion des déchets etc...)
- Réduire de manière significative le gaspillage en entreprise, avec en premier lieu une réduction de l'emploi de plastique dans les emballages entrants et sortants ou les objets à usage unique.
- Mettre en œuvre des alternatives / produits de substitution permettant une réduction du volume de déchets et une réduction des coûts
- Développer des bonnes pratiques communes afin de tendre vers un territoire « zero waste »
- Créer de nouvelles filières de valorisation

L'action « Tendre vers un territoire zéro déchet » intègre les opérations suivantes :

**1) Etude « cartographie des déchets industriels » sur le territoire**

Une étude sera réalisée auprès des industriels du territoire pour qualifier et quantifier les déchets produits par les industriels. Elle servira à dresser un bilan de la situation et à définir les actions prioritaires à mener et de détecter les potentiels d'échanges de ressources, de synergies, de mutualisation inter-entreprises (économie circulaire). Concernant cette démarche d'économie circulaire, il est nécessaire de quantifier et de géolocaliser les ressources des entreprises à l'aide d'une cartographie interactive concernant les matières, la logistique, les équipements, les ressources humaines, etc.

**2) Recensement de solutions éco-responsables et des fournisseurs potentiels**

La plateforme numérique « Territoire d'Industrie Pays Basque » présentera une partie dédiée aux solutions écoresponsables et permettra :

- De recenser, par catégorie, des solutions pour aider les entreprises à éviter ou réduire la production de déchets.
- De mettre en relation des industriels du Pays Basque qui ont formulé une appétence pour mutualiser certains achats (négociation des prix, groupement du transport, ..) auprès de fournisseurs de solutions durables / écoconçues.

**3) Challenge « Zéro Gaspillage »**

Chaque année sera organisé un challenge « Zéro Gaspillage » suivant différentes thématiques (réduction/réutilisation du plastique dans les emballages et contenants, eau, énergie, ...).

Le challenge pourra prendre la forme d'un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner les initiatives d'entreprises industrielles souhaitant entamer une démarche long terme de réduction des déchets et sera complété par différentes actions de sensibilisation à la réduction des déchets.

## **Ecoconception et seconde vie des produits**

L'action développée vise à sensibiliser et engager les industriels dans une démarche d'écoconception en considérant une perspective cycle de vie de leurs produits.

### **1) Etat des lieux sur le territoire**

Après avoir consulté les différentes études qui auraient pu être menées sur le territoire autour des sujets d'écoconception, un diagnostic complémentaire ou actualisé, en fonction du niveau d'information disponible, sera réalisé auprès des entreprises productives du Pays Basque pour identifier (i) leur niveau d'engagement dans la démarche d'écoconception et les freins au développement de produits écoconçus (ressources, formation), (ii) les principales étapes dans le cycle de vie du produit ayant un impact fort sur l'environnement, (iii) les principaux flux de matières entrants et sortants.

Cet état des lieux permettra de hiérarchiser les sujets à traiter prioritairement sur le territoire (plastiques, solvants, produits de substitution, etc.)

### **2) Base de données fournisseurs de produits de substitution**

Constitution d'une base de données des fournisseurs de produits écosourcés : caractéristiques techniques, capacité de production (volume), usages et retour d'expériences, etc...

Ce recensement sera communiqué aux industriels et permettra, selon leurs appétences, d'envisager de nouveaux produits alternatifs, d'organiser des achats groupés (fiche action 1.3).

### **3) Journée de l'écoconception en Pays Basque**

Une journée ou demi-journée de sensibilisation à l'écoconception sera organisée annuellement au sein de la Halle Créative de Saint-Jean de Luz.

Après une introduction sur les enjeux liés à l'écoconception (« Pourquoi fait-on de l'écoconception ? »), les sujets abordés lors de cette sensibilisation seront axés sur une thématique précise. Les industriels conviés seront sollicités sur la base de l'état des lieux effectué sur le territoire.

Les échanges devront notamment permettre de :

- Sensibiliser les dirigeants à l'écoconception
- Échanger autour des meilleures pratiques en éco-conception et confection
- Initier des projets individuels ou collectifs/collaboratifs

### **4) Accompagnement individuel**

Un accompagnement par un cabinet conseil spécialisé dans l'écoconception et la seconde vie des produits sera proposé aux entreprises volontaires du territoire.

L'objectif est de sensibiliser et accompagner 10 entreprises par an.

### **5) Appel à Manifestation d'Intérêt : « Les bourses de l'écoconception en Pays Basque »**

Deux appels à manifestation d'intérêts seront lancés annuellement sur le territoire :

- L'un concernera les fournisseurs de matières écoconçues
- L'autre s'adressera aux industriels du territoire souhaitant mettre en œuvre un produit exemplaire en démarche d'écoconception. Le projet devra faire la démonstration d'une prise en compte globale de l'impact environnemental du produit, de sa conception à sa fin de vie.

## **6) Développement d'une plateforme technologique dédiée aux textiles innovants : accueil du CETI au Pays Basque**

2<sup>ème</sup> industrie la plus polluante au monde, la mode doit répondre à de profondes transformations sociétales (un consommateur en quête de sens et digitalisé qui veut au plus vite une réponse personnalisée et durable), environnementales (1,2 milliards de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, 500 000 tonnes de microfibrilles de plastique et des centaines de milliers de litres de pesticides générés chaque année) et économiques (baisse du CA continue depuis 10 ans sur l'habillement).

S'ajoute à très court terme, une urgence écologique et économique à valoriser des déchets de production et de distribution. Pour continuer à opérer sur le marché de l'industrie de la mode, les entreprises devront demain apporter une réponse durable, rapide et personnalisée aux besoins d'un consommateur ultra-digitalisé et en quête de sens.

Portée par l'Estia depuis 2017, la Chaire BALI réunit des acteurs de l'industrie de la mode (Lectra, Fondation Today Tomorrow Textile, JPS, Esmod, Belharrà et Décathlon) qui sont mobilisés pour construire ensemble les réponses aux enjeux de la mode de demain. La chaire BALI a fait mener une étude en 2018 par le cabinet Fashion Hybrid auprès d'une cinquantaine d'entreprises du secteur textile, dont 80% d'entre elles se situent en Nouvelle-Aquitaine, sur leurs besoins en accompagnement technologique. Les conclusions de cette étude mettent en avant deux types de préoccupations pour les entreprises du territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Travailler leur engagement environnemental : économie circulaire, fin de vie du produit et recyclage, impact environnemental, nouvelles matières éco-responsables...
- Répondre aux nouveaux modes de consommation : réduire le time to market, offrir plus de personnalisation, rapprocher les sites de production...

La chaire BALI propose donc en réponse à ces enjeux majeurs de développer sur le territoire une plateforme technologique textile innovante 4.0, visant à soutenir les entreprises du textile dans leur innovation pour une mode durable, face aux mutations sociétales, environnementales et économiques du secteur.

Le projet de plateforme technologique textile innovante 4.0, dans sa configuration actuelle, propose trois volets :

- Un démonstrateur de revalorisation mécanique des déchets textiles,
- Un observatoire matières
- Une division sur la conception digitalisée.

Un bâtiment industriel de 800 à 1000 m<sup>2</sup> est nécessaire pour accueillir ce dispositif. La Communauté d'Agglomération du Pays Basque dispose d'un bâtiment industriel qui abritait l'ancien centre logistique de l'entreprise Quiksilver à Saint Jean de Luz. Ce bâtiment doit faire l'objet d'une réhabilitation pour un montant de 1,5 millions d'euros. Les coûts valorisés ne concernent que ceux directement rattachés à la plateforme du CETI.

Les équipements nécessaires sont estimés à 3 M€.

## **Qualifier des Zones d'Activités comme des écosystèmes industriels**

### **1) Pépinière Technocité « L'Annexe »**

Dans une situation où les ateliers de la pépinière sont tous occupés, où les demandes dépassent l'offre, et où des entreprises installées encore en phase d'accompagnement ont besoin d'ateliers de taille plus importantes, il est nécessaire d'envisager un nouveau bâtiment s'inscrivant dans l'offre de la pépinière et dont la gestion serait assurée par la Communauté d'Agglomération.

Les premiers éléments de programmation font apparaître la nécessité de concevoir un bâtiment de 2 400 m<sup>2</sup> environ, pouvant être séparés en 3 ateliers de 800 m<sup>2</sup>. A ce jour une entreprise telle que Lynxter, spécialisée dans la fabrication de machines 3D prévoirait d'occuper 1 à 2 ateliers d'un tel bâtiment si l'offre était existante. De nombreuses autres demandes de même nature ont été enregistrées par la Communauté d'Agglomération.

Les entreprises installées dans ces ateliers bénéficieraient de l'accompagnement de la pépinière et des tarifs pratiqués pour ces ateliers.

### **2) Concevoir de nouvelles zones d'activités dédiées aux industriels**

La Communauté d'Agglomération travaille à la définition et à la réalisation de nouveaux espaces fonciers dédiés à l'accueil d'entreprises industrielles. Ces espaces qui doivent répondre aux besoins de développement ou d'implantation d'entreprises industrielles pourront être thématiques ou imaginés en lien avec des donneurs d'ordre présents sur les différents territoires du Pays Basque.

Une première réflexion a été initiée sur la commune d'Hasparren, sur le site dénommé Minhotz autour du site de Lauak. 10 ha sont actuellement à l'étude pour envisager une zone pouvant accueillir des acteurs de la sous-traitance aéronautique.

### **3) Etude « Devenir des espaces industriels en Pays Basque »**

Afin d'anticiper les différents besoins et travailler à une programmation de nouveaux projets, la Communauté d'Agglomération propose de conduire une étude visant à étudier le devenir des espaces industriels (fonciers et immobiliers) et à les qualifier. Les objectifs seraient les suivants :

- Evaluer les besoins des industriels sur l'ensemble du Pays Basque ;
- Qualifier les projets et solutions pouvant être projetés ;
- Qualifier les services et les attendus des industriels sur de nouveaux espaces dédiés ;

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- anticiper les transitions et garantir un projet responsable : préserver les biens communs (environnement, eau, foncier) ;</li> <li>- favoriser et accompagner le processus de transition énergétique ;</li> <li>- développer les approches d'écologie industrielle et d'économie circulaire et sensibiliser les entreprises ;</li> <li>- améliorer la qualité de services au sein des Zones d'Activités Economique du territoire ;</li> <li>- engager un processus de management environnemental des zones d'activités économiques.</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<p>Réduire l'empreinte carbone des acteurs économiques Economiser l'énergie directe et grise Créer des boucles d'énergie locale</p>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>• Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructure</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

Cibles de l'action
Entreprises et zones d'activités du territoire

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque / DGA Economie
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dirigeants de sociétés industrielles du territoire issus de divers secteurs d'activité</li> <li>- Région Nouvelle-Aquitaine,</li> <li>- Etat et ses opérateurs,</li> </ul> <p>Autres partenaires locaux : UIMM Adour, CCI Bayonne Pays Basque, l'école supérieur d'ingénieurs ESTIA, plateformes technologiques Compositadour et Addimadour.</p>

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<p>Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre d'entreprises ayant engagées des actions spécifiques de réduction des déchets Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écoconception Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'EIT</p>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<p>Réduction GES induits par actions mises en œuvre par les entreprises Energie revalorisée via la boucle énergétique mise en place à l'échelle d'une zone d'activité</p>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°6.3

Orientation : Innover et changer de modèle économique

Accompagner le développement des filières de réemploi et de matériaux recyclés

Sources



## Contexte et enjeux

Cette fiche va cibler l'axe allongement de la durée d'usage mais également les changements de comportements de consommation permettant de remplacer l'achat de biens par des services : location, partage de biens et de services, ...on parle alors de consommation collaborative.

Décider d'offrir une seconde vie à un vêtement, un meuble ou un appareil, en le donnant, en le réparant ou en le vendant d'occasion plutôt que de le jeter constitue un geste de prévention.

Selon l'ADEME, le réemploi et la réutilisation portent actuellement sur environ 940 000 tonnes de produits et déchets. L'essentiel des tonnages relève de l'économie marchande (dépôts-achat vente et vente ou mise en relation en ligne) avec 750 000 tonnes en 2013 pour 189 000 tonnes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Cibles notamment :

- Les textiles ;
- Le réemploi, la réparation ;
- La consommation responsable (don, partage, seconde main ...).

Mais également le développement de la consommation collaboration (prêt, location, consigne pour réemploi ....) grâce à l'émergence de nouveaux services comme cela avait été mis en place pour les organisateurs de fêtes : service de location/collecte/lavage de verres réutilisables.

## Descriptif de l'action

Dans le cadre de la politique d'Economie Circulaire (programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage) et du programme de modernisation des déchetteries :

- **Soutenir et développer l'émergence de zone de réemploi**
  - Créer des zones de réemploi dans les déchetteries (cf. action n°39)
  - Accompagner l'émergence de gratuiterie
- **Accompagner l'émergence et le développement de recycleries sur le territoire**
- **Accompagner l'émergence et le développement de nouvelles filières de réemploi et/ou de recyclage**
  - Accompagner l'émergence et la structuration de nouvelles filières de réemploi (ex : verre, plastique, textiles, etc.)
  - Accompagner l'émergence et la structuration de nouveaux services de consommation collaborative : consigne du verre pour réemploi, location/collecte/lavage de couches lavables
- **Promouvoir et soutenir les initiatives de réparation**

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire émerger de nouvelles filières de réemploi, de recyclage, de réparation</li> <li>• Augmenter le taux de réemploi et de valorisation des déchets du territoire</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>

Cibles de l'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Acteurs associatifs du recyclage, du réemploi et de la réparation</li> <li>✓ Porteur de projets de recyclage, du réemploi et de la réparation</li> <li>✓ Acteurs économiques du recyclage, du réemploi et de la réparation</li> </ul>

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque (DGA Eco&Déchets) et Bil Ta Garbi
<i>Partenaires</i>	acteurs (associatifs, entreprises, porteurs de projets) du réemploi, de la réparation et du recyclage

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre de conventions de partenariats Nombre de bornes textile/hab. Nombre de déchetteries équipées de zone de réemploi Nombre de services permettant une consommation collaborative en fonctionnement
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Tonnage de réemploi Tonnage de textile collecté
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

<b>Fiche Action N°6.4</b>		
<b>Orientation : Innover et changer de modèle économique</b>		
<b>Accompagner le développement de l'économie circulaire dans la filière du bâtiment et des travaux publics</b>		
<b>Sources</b>		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

### Contexte et enjeux

Dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME d'un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire *Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage*, le Syndicat avait relevé l'aspect stratégique du secteur du BTP.

En lien avec,

- Les nouvelles obligations réglementaires

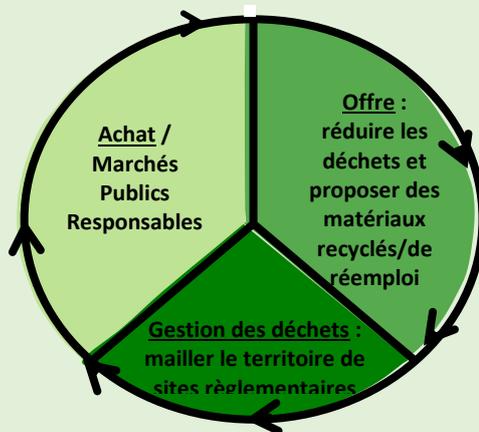
L'article 93 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 fixe l'objectif de valoriser, sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) en 2020.

- Une nouvelle compétence

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat a pris la compétence « valorisation et traitement des déchets inertes autre que ménagers et assimilés ».

- La pénurie de site de valorisation et/ou de stockage des déchets inertes (constat du projet de plan BTP du département)

le Syndicat a adopté en 2018, dans une dynamique d'économie circulaire, un Schéma Directeur des Déchets Inertes :



### Descriptif de l'action

#### ➤ **Ecoconception & Réduction déchets**

- Projet OPreVal BTP, réalisé avec Nobatek et le réseau 3AR, pour identifier des opportunités de création de filières de réemploi ou de recyclage et lancer des dynamiques.
- Favoriser l'émergence de Recycleries spécialisées dans les matériaux de construction et la dynamique de déconstruction
- Identifier les filières potentielles pour le Territoire afin d'accompagner les acteurs économiques/les industriels à se lancer dans la fabrication des matériaux recyclés

- **Favoriser la gestion responsable des déchets**
  - Schéma des équipements (plateformes de recyclages et ISDI)
  - Création d'une cellule de concertation pour pallier à une situation d'urgence
  - Accompagner la production locale de matériaux recyclés
  - Uniformisation de l'accueil des professionnels en déchetteries publiques
  
- **Impliquer la commande publique comme le levier de ce processus d'économie circulaire :**
  - Recherche de partenariats
    - OPreVal BTP
    - AMI Voirie Durable
    - CNFPT
  - Produire des documents prêts à l'emploi :
    - Un Fascicule pour préparer des dossiers de consultation favorables à l'usage de matériaux recyclés et au réemploi dans le Bâtiment
    - Un Clausier « Matériaux recyclés et de réemploi »
  - Animer le Territoire
    - Journées Commande publique et BTP durable : 5 & 6 février 2019 et suivantes

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lutter contre les dépôts sauvages et mailler le Territoire de sites règlementaires de recyclage et sites de stockage des inertes</li> <li>✓ Valoriser 80% des déchets inertes pour limiter le recours au stockage</li> <li>✓ Réduire la production de déchets sur le territoire</li> <li>✓ Encourager la production locale &amp; l'utilisation de matériaux recyclés et de réemploi dans le BTP, dans une dynamique d'économie circulaire</li>   <li>✓ Accompagner l'Intégration de la gestion des déchets dans les marchés publics de travaux</li> <li>✓ Accompagner l'insertion de clauses d'utilisation de matériaux réutilisés ou de réemploi dans les marchés publics du Bâtiment et dans les Travaux Publics</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructure</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>

### Cibles de l'action

- ✓ Filière du BTP

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Bil Ta Garbi
<i>Partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communauté Pays Basque (Dir TEE et DGA Déchets)</li> <li>✓ Urbanisme : CAPB, CCBG, SCOT</li> <li>✓ Services d'Etat : DREAL, DDTM, Sous-Préfecture</li> <li>✓ Fédérations professionnelles : FBTP, Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Union Nationale des Industries de Carrière et Matériaux Aquitaine (UNICEM), Fédération Nationale des Activités de la dépollution et de l'Environnement (FNADE)</li> <li>✓ Associations environnementales: CADE, SEPANSO</li> <li>✓ Structures support : Département 64, Région Nouvelle Aquitaine, Chambre d'Agriculture 64, EHLG, ADEME, SAFER, CERC, AUDAP</li> </ul>

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre de création de sites de valorisation des inertes Nombre de création d'ISDI Nombre de partenariat
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Taux de valorisation des déchets inertes
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

## AXE 7

Augmenter la production d'énergies renouvelables : couvrir les besoins par la valorisation des ressources locales

Fiche  
Action  
N°7.1

Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à 2050

Elaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables du territoire

Sources



### Contexte et enjeux

La Communauté Pays Basque souhaite devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050. Cela passe dans un premier temps par une politique de sobriété visant à réduire considérablement les consommations énergétiques.

Dans un deuxième temps, elle souhaite développer massivement la production d'énergie renouvelable locale. Si pour cela, la Communauté Pays Basque souhaite principalement s'appuyer sur les filières existantes et dont les potentiels sont connus, elle souhaite également étudier toutes les filières mobilisables afin de diversifier les sources de production.

En 2019, la production d'énergie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque s'établit à 780,7 GWh. Elle représente 12,2% des consommations d'énergie finale du territoire. Pour rappel, l'objectif fixé dans la Loi de Transition Energétique prévoit de porter la part des EnR (Energies renouvelables) à 32% en 2030 au niveau national.

Aussi, la faible production actuelle des énergies renouvelables sur le territoire laisse envisager un développement accru des technologies de production d'énergies propres. En outre, avec le scénario d'un territoire à énergie positive à 2050, le Pays Basque devra développer une production pour atteindre 3249 GWh d'énergie qui consistera à la consommation du territoire.

Entre 2020 et 2030, le territoire doit créer **2469 GWh** d'énergies renouvelables soit augmenter la production de **416%**.

C'est pourquoi, la Communauté Pays Basque souhaite mettre en place un plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables autour des filières existantes et également en s'appuyant sur le développement de nouvelles filières.

### Descriptif de l'action

Cette action recouvre deux aspects :

- La programmation des projets de développement des filières ENR matures.
- La recherche-développement pour les énergies de demain

Pour les énergies renouvelables matures localement, le plan pluriannuel de développement vise à préciser annuellement le nombre de projets et leur localisation pour exploiter les gisements d'énergie identifiés. Associé à la temporalité des projets, le plan indiquera les montants de chaque étape des projets.

Le Plan Pluriannuel de Développement des énergies renouvelables sera le document directeur du développement des ENR et impliquera les acteurs du territoire déjà engagés dans le domaine. Il sera présenté sous forme d'un tableau de bord précisant le calendrier, détaillant chaque étape de projet. Il permettra d'établir un budget de fonctionnement et d'investissement par année et par projet.

Le Plan sera détaillé dans un premier temps par type d'énergies renouvelables :

- énergie solaire (photovoltaïque et thermique)
- énergie hydroélectrique
- énergie biomasse (méthanisation et bois énergie)
- énergie éolienne
- énergie marine renouvelable

Il sera établi pour une durée de six ans et sera ajusté au bout trois ans.

Afin de diversifier la production énergétique renouvelable, la Communauté Pays Basque souhaite étudier toutes les « nouvelles filières » pour le territoire.

Parmi elles, 2 premières filières ont été ciblées :

- **Eolien** : identifier l'opportunité de développer un parc éolien sur le territoire (cf. le travail de la CAPB sur le schéma éolien)
- **Energies marines** : la CAPB est engagée dans un partenariat d'innovation au côté de la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADERA pour qualifier le potentiel énergétique de la houle et l'identification d'une zone propice à l'implantation d'une ferme houlomotrice sur l'estuaire de l'Adour.

Les deux nouvelles filières seront intégrées au PPD en cours d'évolution des études.

A moyen terme (2023), le PPI ENR sera le support de travail pour l'Agence Territoriale de l'Energie. Cet outil développera, sur le volet énergies renouvelables, un service d'ingénierie technique et financière, avec une capacité importante d'investissement.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programmer le déploiement des ENR (phasage et investissement)</li><li>• Piloter un développement équilibré et cohérent sur le territoire</li></ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de puissance installé (MW)</li><li>• Production par an (MWh)</li><li>• Pourcentage d'autonomie (à ce jour 12%)</li></ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif n°7 : Energie propre et d'un coût abordable</li><li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li></ul>

### Cibles de l'action

Investisseurs, installateurs, animateurs

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque, Direction de la TEE & AC
<i>Partenaires</i>	

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés / type d'énergies</li> <li>• Investissements réalisés (€)</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la part des énergies renouvelables dans le mix local</li> <li>• Taux de couverture / consommations finales</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Animer le développement du solaire

Sources



### Contexte et enjeux

L'énergie solaire permet la production d'électricité (solaire photovoltaïque) ou de chaleur (solaire thermique). Ces deux filières représentent aujourd'hui moins de 5% de la production d'énergie renouvelable à l'échelle du Pays basque. D'après les données de l'AREC, la production d'électricité grâce au solaire photovoltaïque est de 27 GWh (soit 3% de la production d'énergie renouvelable du territoire) et la production de chaleur grâce au solaire thermique est estimée à 7 GWh (soit 1% de la production d'énergie renouvelable du territoire).

Afin de développer ces énergies, la Communauté Pays Basque a développé un cadastre solaire. Le cadastre solaire est un outil numérique qui permet de valoriser le potentiel d'énergie solaire d'un territoire en identifiant précisément les toitures pouvant accueillir des installations. Il permet de simuler pour chaque toiture la pertinence d'une installation solaire photovoltaïque à travers sa rentabilité.

Le cadastre solaire de la Communauté Pays Basque a permis d'identifier **22 899 431 m<sup>2</sup>** de toitures exploitables pour la mise en place de panneaux solaires (thermique et photovoltaïque) et un potentiel de production du solaire photovoltaïque sur toiture de [613 ; 1 226] GWh/an et du solaire thermique de [137 ; 274] GWh/an.

Par ailleurs, l'étude de potentiel réalisée dans le cadre du PCAET a permis d'identifier un gisement complémentaire portant sur les installations au sol (centres d'enfouissement technique (CET), les carrières et des parkings) de [103 ; 207] GWh/an.

### Descriptif de l'action

Dans l'avenir, les maisons seront plus autonomes, notamment grâce à des panneaux solaires (thermique et photovoltaïque).

- Lancer le plan « Autoconsommation » :
  - Construire un module du cadastre solaire pour faire une simulation « détaillée » d'autoconsommation de chaque foyer.
  - Réaliser des études technico-financières pour créer un système d'aide à l'autoconsommation, notamment par le biais de l'outil territorial de développement des énergies renouvelables
  - Animer et conseiller sur l'autoconsommation via l'outil territorial
- Accompagner le développement de projets d'envergure de centrales au sol sur les sites déjà identifiés et à identifier. Seront privilégiés les sites pollués, dégradés et artificialisés. (Sites d'enfouissement de déchets, parkings, lacs...)

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer filière locale du photovoltaïque et du solaire thermique</li> <li>• Création d'emplois locaux non délocalisables</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la part du photovoltaïque dans le mix énergétique basque</li> <li>• Accroître l'autoconsommation dans les logements</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°7 : Energie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>

Cibles de l'action
Entreprises, collectivités, citoyens

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	<b>CAPB</b>
<i>Partenaires</i>	

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'installation en autoconsommation</li> <li>• Nombre de site équipé en photovoltaïque</li> <li>• Economie pour le territoire</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance installée (MW)</li> <li>• Energie produite (MWh)</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°7.3	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à 2050	
	Soutenir la production d'hydroélectricité actuelle et étudier les perspectives de développement	
Sources		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

L'énergie hydraulique est créée par le mouvement de l'eau : chutes d'eau, cours d'eau, courants marins, marée, vagues. L'énergie du mouvement de l'eau est transformée suite à plusieurs conversions en énergie électrique, qui envoyée sur le réseau.

La filière hydroélectrique de produit près de 111,27 GWh par an. La puissance installée est de 46,2 MW répartie sur 31 installations. Les communes de Licq-Athérey, de Larrau et de Charrite-de-Bas possèdent les installations les plus importantes en termes de puissance et de production.

En 2019, la Communauté Pays Basque a réalisé une étude technique pour évaluer le potentiel hydroélectrique mobilisable sur le territoire. Cette dernière a révélé un potentiel théorique **d'augmentation de la production d'énergie hydroélectrique de 112%**. La phase 1 de l'étude a été dédiée aux sites non équipés (seuils/moulins) pour lesquels il s'agit de mettre en évidence le potentiel mobilisable de chaque site. Elle porte sur 111 moulins et seuils non équipés identifiés par différentes données d'entrées. Cette liste n'est pas exhaustive. La phase 2 a permis de recenser les capacités actuelles et les suréquipements envisageables en fonction des capacités résiduelles et des enjeux environnementaux. Enfin, la phase 3 a consisté en la mise en place d'une stratégie technique « gagnant-gagnant ».

Une consultation juridique auprès du cabinet d'avocats Huglo-Lepage est venue étayer l'étude technique pour la mise en place d'une stratégie de maintien et de développement de l'hydroélectricité.

### Descriptif de l'action

- **Maintenir la production actuelle :**

Accompagner les producteurs d'hydroélectricité afin de permettre le maintien de la production au niveau actuelle (mise en conformité des centrales hydroélectriques)

- **Optimiser/Améliorer la production actuelle :**

Accompagner l'amélioration des centrales hydroélectriques actuelles :

- Amélioration du rendement ou des installations pour turbiner au maximum de l'autorisation
- Modification de l'autorisation en prélevant le débit maximum possible hydrologiquement tout en conservant le débit réservé actuel
- Diminution du débit réservé à 1/10ème du module
- Turbinage de la portion du débit réservé ne servant pas à des ouvrages de continuités (passes et dévalaisons)
- Autres

- **Développer la production :** remise en état des moulins pour la production hydroélectrique

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en conformité des usines actuelles</li> <li>• Mise en conformité des sites non-équipés à fort potentiel</li> <li>• Optimisation de certains sites</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer la part de l'hydroélectricité dans le mix énergétique basque</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la continuité écologique de l'eau</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°7 : Energie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>

Cibles de l'action
Entreprises, collectivités, citoyens

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	<b>CAPB</b>
<i>Partenaires</i>	DDTM64, Ibai-Errekak, SDOHE, France Hydroélectricité, UPEA, SEAF, Moulins de France

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mise en conformité</li> <li>• Nombre d'exploitations conservées</li> <li>• Nombre d'exploitations optimisées</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance sauvegardée/installée (MW)</li> <li>• Energie sauvegardée/produite (MWh)</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°7.4	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Développer les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	
Sources		

### Contexte et enjeux

Que ce soit dans les principales zones urbaines ou dans les bourgs ruraux du Pays Basque, de nombreuses localités disposent d'un niveau de densité thermique qui justifie une réflexion d'implantation de réseaux de chaleur. En effet, dès lors que l'on concentre sur un périmètre limité et des besoins de chauffage suffisants (équipements publics, logements collectifs, maison de retraite...), la légitimité économique d'une production mutualisée de chaleur peut être avérée.

La production mutualisée de chaleur permet des gains intéressants en matière de coût de l'énergie, d'entretien et d'exploitation des systèmes. Pour s'assurer de ce potentiel, il est nécessaire d'étudier les densités thermiques des localisations pressenties.

Par ailleurs, la récupération et la valorisation de la chaleur fatale issue de l'industrie constituent un potentiel d'économies d'énergie à exploiter. Lors du fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation industrielle, le système produit de la chaleur non utile au process industriel. Cette énergie est appelée « chaleur fatale ». Par exemple, lors du fonctionnement d'un four, seulement 20 à 40 % de l'énergie du combustible utilisé constitue de la chaleur utile, soit 60 à 80 % de chaleur fatale potentiellement récupérable. Elle peut se matérialiser sous différentes formes : rejets gazeux, liquides et diffus qui présentent une facilité de récupération.

La récupération de la chaleur fatale peut être envisager de deux façons :

- une valorisation en interne pour répondre à des besoins de chaleur propres à l'entreprise ;
- une valorisation en externe pour répondre à des besoins de chaleur d'autres entreprises, ou plus largement, d'un territoire, via un réseau de chaleur.

Au-delà d'une valorisation thermique, la chaleur récupérée peut aussi être transformée en électricité, également pour un usage interne ou externe.

Il est complexe de mobiliser des données fines sur le potentiel de récupération de la chaleur fatale. Pour estimer un premier gisement d'établissements qui présentent un potentiel, ces travaux identifient, par l'intermédiaire des installations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), des équipements appartenant à la rubrique 2910-A des activités de « Combustion ».

Le diagnostic du Plan Climat a permis d'identifier 21 établissements qui nécessiteraient une étude plus approfondie pour estimer le gisement de récupération de chaleur fatale.

### Descriptif de l'action

Avec l'aide de la COFOR64, l'analyse des sites à forte densité de consommation de chaleur sera réalisée. À la suite de cette analyse, l'objectif est de :

- Réaliser des études d'opportunité pour identifier les localisations susceptibles d'accueillir un réseau de chaleur afin de connaître leur potentiel de réalisation.
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt aux communes qui souhaitent étudier la faisabilité de développer un réseau de chaleur

Dans le cadre de la récupération de la chaleur fatale :

- La première analyse permet de localiser les équipements industriels qui peuvent être des émetteurs de chaleur à valoriser. Les conditions de valorisation de cette chaleur – avec un coût de fourniture compétitif – dépendent à la fois de la proximité de consommateurs de chaleur et de nombreuses problématiques techniques (température, régularité de l'émission de chaleur (cycles de production), impacts de la récupération sur le process, etc.).
- Dans un premier temps, en lien avec les travaux décrits sur le potentiel de développement des réseaux de chaleur bois (par l'existence d'une densité de demande), il peut être utile d'étudier les besoins de chaleur, prioritairement des locaux industriels, équipements publics et bâtiments collectifs (tertiaire et logement collectif) à proximité des sources potentielles de chaleur fatale – dans des rayons déterminés de 300 m, 500 m, 800 m ou davantage en fonction de la température des sources.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Optimisation de la production/consommation de chaleur</li><li>• Participer au développement d'une filière locale de bois énergie</li></ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter la part du bois énergie dans le mix énergétique basque</li><li>• Economiser/optimiser l'énergie des process industriels</li></ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif n°7 : Energie propre et d'un coût abordable</li><li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li></ul>

### Cibles de l'action

Collectivités, industriels

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque, Direction de la TEE & AC
<i>Partenaires</i>	

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de réseaux créés</li></ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Puissance installée (MW)</li><li>• Dans le cadre d'un réseau de chaleur : énergie produite (MWh)</li><li>• Dans le cadre d'une boucle d'énergie : énergie réutilisée (MWh)</li></ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°7.5

Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à 2050

Accompagner le développement de projets de méthanisation

Sources



### Contexte et enjeux

La Communauté Pays Basque souhaite devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050. Cela passe dans un premier temps par une politique de sobriété visant à réduire considérablement les consommations énergétiques. Dans un deuxième temps, elle souhaite développer massivement la production d'énergie renouvelable locale. Si pour cela, la Communauté Pays Basque souhaite principalement s'appuyer sur les filières existantes et dont les potentiels sont connus, elle souhaite également étudier toutes les filières mobilisables afin de diversifier les sources de production.

A ce jour il existe trois sites de méthanisation sur le territoire, pour une production totale de 18 GWh :

- Le site CANOPIA, qui méthanise les ordures ménagères (Syndicat Bil Ta Garbi)
- Le site Zaluaga, dont le méthane est issu des déchets enfouis sous le sol (Syndicat Bil Ta Garbi)
- La ferme EARL Bixtan, méthanisation des effluents agricoles.

Le diagnostic du potentiel d'énergies renouvelables réalisé dans le cadre Plan Climat Air Energie territorial de la Communauté d'Agglomération a révélé un potentiel de **251 GWh** d'énergie issue de la méthanisation.

Le gisement est principalement issu de l'agriculture. En effet, l'activité de l'élevage en Pays Basque est importante et donc permet d'avoir un gisement considérable pour la méthanisation. Par ailleurs, les boues issues des stations d'épuration (STEP) ont également du potentiel mais à une échelle inférieure (4% du gisement total).

### Descriptif de l'action

Le gisement de méthanisation est connu, l'objectif est d'accompagner les porteurs de projet en général les agriculteurs afin de les accompagner et de les soutenir dans de nouveau projet de méthanisation.

- **Accompagner et faire émerger des projets** : des projets de méthanisation collectifs, principalement agricoles, via un appel à projet. L'appel à projet consistera à une aide pour concrétiser les études de faisabilité et animer les projets. Par ailleurs, une aide à l'ingénierie financière sera également disponible.
- **Soutien aux projets existants** : Plusieurs projets individuels ont émergé en Pays Basque. Une action pour venir les soutenir financièrement et techniquement sera disponible par la CAPB.

La CAPB poursuivra les études pour créer une usine de méthanisation des boues de STEP.

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une filière locale de biogaz/méthanisation</li> <li>• Création d'emplois locaux non délocalisables</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la part du biogaz dans le mix énergétique basque</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°7 : Energie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>

Cibles de l'action
Agriculteurs, collectivités

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque, Direction de la TEE & AC et la direction Agriculture
<i>Partenaires</i>	CDPB, EHLG

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés</li> <li>• Nombre d'agriculteurs dans les projets</li> <li>• Economie pour le territoire</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puissance installée (MW)</li> <li>• Energie produite (MWh)</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

## AXE 8

Coopérer : piloter et animer l'action  
partenariale et locale

Fiche Action N°8.1	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Installer une gouvernance transversale et partenariale du Plan Climat Pays Basque	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Pour élaborer le Plan Climat Pays Basque, la Communauté d'Agglomération a mis en place 3 instances de gouvernance afin d'assurer :

- le pilotage et la validation des grandes phases d'élaboration du Plan Climat,
- la coordination entre les différentes politiques publiques et stratégies,
- l'animation territoriale des échanges et l'association des partenaires.

Le pilotage de la démarche s'est organisé autour :

- D'un comité d'engagement, qui a assuré la coordination de la démarche avec les principales politiques publiques de la Communauté Pays Basque et a préparé les grands arbitrages stratégiques. Ce comité d'engagement était composé de : la Vice-présidente TEE&AC, du Vice-président à la Mobilité, du Vice-président à l'Aménagement, du Vice-président à l'Economie et au développement des territoires, du Vice-président à l'Habitat, de la Vice-présidente en charge des Ressources humaines, du Conseiller délégué en charge du Tourisme, de la nature et du patrimoine et de la Conseillère communautaire en charge du suivi de la qualité de l'air, de la lutte contre le bruit et de la protection du patrimoine naturel.
- D'un comité de pilotage croisant les démarches de Plan climat, de Programme Local de l'Habitat et de Plan de déplacements urbains et des ambassadeurs territoriaux de chaque démarche.
- D'un comité partenarial, composé d'élus volontaires de la Communauté Pays Basque, de partenaires institutionnels et d'une délégation de la société civile.

### Descriptif de l'action

Pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du Plan Climat, la Communauté Pays Basque souhaite installer une gouvernance dans l'esprit de celle mise en place pour son élaboration.

Outre la pérennisation des instances intracommunautaires et croisées de pilotage du Plan Climat rassemblant les élus, elle souhaite partager l'avancée du Plan Climat autour de deux instances :

- **Un « Forum du Climat »**

Instance d'échange et de mobilisation la plus large qui aurait pour vocation l'appropriation de la stratégie territoriale du Plan Climat en articulation avec les plans associés (PDU, PLH, PAT, Charte d'Aménagement, PLUi, SCOT). Des formes d'animation participatives seront recherchées pour faciliter l'émergence de réflexions collectives, voire de projets collaboratifs. L'avancement de la démarche du Plan Climat y sera présenté. Les participants au Forum seront aussi sollicités pour enrichir la dynamique territoriale en s'engageant sur les ambitions définies par le Plan Climat. Il pourrait se réunir tous les deux ans.

- **Un « Comité partenarial »**

La Communauté souhaite installer un comité partenarial consolidé avec pour finalité d'apporter une réflexion sur la démarche territoriale liée au Plan Climat, ses objectifs, ses modalités de suivi et ses résultats.

Ce Comité aurait pour mission :

- d'émettre des propositions relatives à la construction des partenariats, des modalités de coopération entre acteurs, de travailler la concrétisation des différents partenariats pressentis pour mettre en œuvre les actions du Plan Climat, de construire dans le temps la mobilisation des habitants dans la dynamique territoriale du Plan Climat,
- d'émettre des propositions relatives à l'évolution de la partie opérationnelle du Plan Climat : intégration de nouveaux chantiers, de nouvelles actions, d'expérimentations, de recherches
- de porter un regard sur l'évolution du territoire par rapport à la trajectoire telle que définie dans le Plan climat,
- de participer à l'organisation et préparer les rencontres du Forum permanent du climat.

Il pourrait être réuni 1 fois par an à la suite de la revue de projet réalisée dans le cadre de la démarche Cit'ergie.

Il ne remplace pas le comité de pilotage politique du Plan Climat qui continuera formellement à prendre les décisions relatives au Plan Climat.

**Objectifs de l'action**

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer l'ensemble des parties prenantes du territoire dans l'animation et la mise en œuvre du Plan Climat</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	Sans objet
<i>Objectifs d'adaptations</i>	Sans objet
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

**Cibles de l'action**

Associations, partenaires institutionnels et économiques, société civile

**Pilotage**

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque – Direction TEE & AC
<i>Partenaires</i>	Associations, partenaires institutionnels et économiques, société civile

**Suivi de l'action**

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et diversité des membres du Forum du Climat</li> <li>• Nombre de réunions et thèmes abordés</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Sans objet
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°8.2

Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à 2050

**Créer une agence locale de l'énergie (sobriété – efficacité – énergies renouvelables)**

Sources



### Contexte et enjeux

- Besoin d'un outil de sensibilisation, information et ingénierie pour faire essaimer et porter des projets de transition énergétique à l'échelle du Pays Basque
- Aussi bien sur les sujets de sobriété énergétique (à destination des communes, des habitants, des entreprises, etc.) que sur le développement des EnR
- Communauté Pays Basque souhaite se doter d'un outil polyvalent permettant de porter ces missions

### Descriptif de l'action

Création d'un outil permettant d'apporter une ingénierie technique et financière au territoire pour :

1/ Accompagner de manière concrète et indépendante par rapport à des lobbyings la transition énergétique du Pays basque. Cet outil développera, sur le volet sobriété, un service de conseil et d'accompagnement sur les questions énergétiques liées à la mobilité, l'habitat et aux modes de consommations plus largement (ex : biens d'équipements, produits de consommations). Il mettra en œuvre concrètement les actions de sobriété en direction des communes, des citoyens, des professionnels avec pour mission de :

- a) Sensibiliser, informer et conseiller avec objectivité et indépendance, les consommateurs, les acteurs publics et privés, en lien pour le parc résidentiel avec la Maison de l'Habitat et l'Energie
- b) Contribuer à la formation et à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités.
- c) diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant des réseaux d'échange, en expérimentant des solutions techniques, en diffusant des bonnes pratiques.
- d) Promouvoir et renforcer l'usage des matériaux biosourcés dans les différents secteurs économiques
- e) Accompagner techniquement et au montage financier les projets de rénovation énergétique des parcs résidentiel (hors PIG et publics Anah) et tertiaire
- f) Plus généralement d'expérimenter et d'étudier les moyens d'une massification de la rénovation énergétique qualitative (par exemple, modulation des aides locales en fonction de l'utilisation de certains matériaux particulièrement écologiques, éco conditionnalité, rénovation groupée dans le cadre d'un lotissement, individualisation des frais de chauffage, accompagnement à l'auto-réhabilitation ...)

2/ Un outil pour encourager le développement et mettre en œuvre des projets d'énergies renouvelables à l'échelle du Pays Basque. La Communauté Pays Basque souhaite développer un dispositif pour accompagner le financement des projets et consolider les modèles économiques des filières de production. Elle envisage ainsi la création d'une entreprise publique locale (SEM, SPL et SEMOP) dans laquelle elle pourrait créer ou intégrer une structure d'investissement avec d'autres acteurs (publics et/ou privés). La vocation de cet outil est de satisfaire l'intérêt général et de privilégier les ressources locales.

La Communauté Pays Basque vise ainsi un double objectif et étudiera les modalités pour créer une entité capable de répondre à ces enjeux essentiels pour la traduction opérationnelle des objectifs qu'elle s'est fixé en matière de transition climat – air – énergie. Après avoir réalisé une première étude des différents modèles juridiques permettant de porter cette structure, elle :

- Consolidera ses cibles, besoins et objectifs
- Définira le modèle juridique et économique adapté
- Associera les partenaires concernés

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'outils opérationnels permettant de faire émerger et accompagner des projets</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la sobriété énergétique des acteurs territoriaux</li> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques</li> <li>• Développer les énergies renouvelables</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°7 : Energie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

### Cibles de l'action

Grand public, entreprises, associations, collectivités

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque, Direction TEE & AC
<i>Partenaires</i>	Direction STAH, Région, ADEME, Etat, Banques, entreprises de l'énergie,...

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création effective de l'outil</li> <li>• Nombre de bénéficiaires renseignés</li> <li>• Nombre de projets accompagnés/portés</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de kwh économisés</li> <li>• Nombre de kg de GES et polluants atmosphériques évités</li> <li>• Nombre de kwh produits</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°8.3

Orientation : Partager connaissance et expérience de transition pour agir ensemble

Développer une ingénierie financière communautaire au service de la transition énergétique et écologique du territoire

Sources



## Contexte et enjeux

La question des moyens financiers est prégnante pour rendre possible la réalisation des projets de transition à l'échelle du Pays Basque et permettre une traduction opérationnelle des objectifs du PCAET. Aussi il est indispensable de structurer une stratégie et d'identifier les sources de financement et de faciliter leur mobilisation. En effet, la diversité des sources et dispositifs de financement peut être un frein ne permettant pas aux services métiers d'en bénéficier.

En tant que coordinateur de la transition énergétique à l'échelle du territoire, la Communauté Pays Basque peut structurer une ingénierie financière partagée, s'appuyant notamment sur la Direction Partenariats et Financements, afin de faciliter l'identification, l'accès et la mobilisation des fonds permettant la mise en œuvre des projets en faveur de la transition énergétique et écologique.

## Descriptif de l'action

La Direction Partenariats et Financements intervient en tant que direction support et transversale auprès des services métiers afin de repérer et mobiliser des financements pour tout type de projets, relevant des compétences communautaires, et plus spécifiquement sur les thématiques relevant de la Transition Ecologique et Energétique (TEE).

Ce souhait de mettre en place une ingénierie basée sur la recherche et l'optimisation des financements de projets se base en particulier sur des compétences propres, qu'il conviendra d'affirmer ou de développer :

### Formaliser un panorama des solutions de financements :

- Recenser les outils de financement existants, et qualifier leur pertinence à court ou moyen terme pour les différents services de l'agglomération ou pour les communes

### Développer une stratégie de recherche active et régulière de financements extérieurs pour accompagner la réalisation des projets de la CAPB, et en particulier ceux relevant de la TEE

- Veille ciblant prioritairement les dispositifs ponctuels tels que les appels à projets, AMI qu'ils soient publics, parapublics ou privés (ex. Collectivités territoriales, ADEME, Banque des Territoires)
- Communication à la Direction TEE si dispositifs ponctuels relevant des thématiques inscrites dans le plan d'actions PCAET (adaptation au changement climatique, aménagement durable, habitat durable, mobilité durable, agriculture et alimentation durables, économie circulaire et prévention des déchets, énergies renouvelables)

### Développer une fonction d'accompagnement et de soutien au dépôt de candidature/ montage de dossier de financements

- Soutien aux dépôts des candidatures auprès des différentes directions métiers et coordination des dossiers de réponse lors de portages de projet transversaux concernant différents directions métiers

**Développer une stratégie de valorisation des partenariats existants et d'expansion à de nouveaux partenariats**

- Mise en place d'un état des lieux des partenariats existants pouvant concourir à l'avancement des objectifs du PCAET ainsi que recherche stratégique de possibles collaborations via des actions de lobbying à conduire

**Accentuer la mobilisation des fonds européens sur les thématiques relevant de la TEE**

- Inscription dans la programmation prochaine de Fonds européens se déroulant sur la période 2021-2027

**Objectifs de l'action**

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser les financements disponibles pour développer des projets de transition énergétique</li></ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	Sans objet
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li></ul>

**Cibles de l'action**

Communauté Pays Basque, communes, autres opérateurs publics/privés du territoire

**Pilotage**

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque
<i>Partenaires</i>	Europe, Région, Département, Caisse des dépôts, etc

**Suivi de l'action**

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'appels à projets réalisés et volumes d'aides apportées</li><li>• Volume de fonds européens mobilisés</li></ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Sans objet
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°8.4	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication Climat Action Pays Basque	
Sources		

## Contexte et enjeux

La loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015 renforce les rôles des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre en les nommant coordinateurs de la transition énergétique et en leur confiant l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

La Communauté Pays Basque à travers l'engagement du PCAET cherche à impulser une dynamique d'envergure au service de la transition énergétique et écologique. Au-delà de l'engagement de la collectivité dans le cadre de la gestion de son patrimoine et de l'exercice de ces compétences, la lutte contre le changement climatique implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire à tous les niveaux.

Au cours de la phase d'élaboration du PCAET, la Communauté Pays Basque a déployé un important dispositif de concertation et de communication afin de mobiliser un public élargi dans la construction d'une trajectoire commune pour lutter concrètement contre le changement climatique et s'y adapter localement. Les questions climatiques et énergétiques ont ainsi été rapprochées des problématiques quotidiennes liées aux logements, aux déplacements, aux modes d'alimentation et de consommation, à la santé publique, etc.

La conférence de presse de lancement du 25 septembre 2018 a été l'occasion de rebaptiser le PCAET « **Plan Climat Pays Basque** » et d'annoncer le déploiement du dispositif de concertation sous la bannière « **Climat Action Pays Basque** ».

Au fil de la démarche ce dispositif de concertation a pris corps au travers de :

- Deux forums grand public « Climat Action Pays Basque », qui ont respectivement réunis environ 200 personnes d'horizons variés, le 1<sup>er</sup> afin de partager les enjeux climat-air-énergie du Pays Basque et le 2<sup>ème</sup> afin d'identifier collectivement les leviers d'actions du territoire.
- Dix ateliers territoriaux animés par les ambassadeur.ice.s sur la base d'un jeu de plateau « Climat Action Pays Basque », spécialement conçu pour partager les thématiques de l'énergie, la mobilité, l'habitat, l'agriculture et l'alimentation.
- D'une plateforme numérique collaborative « Climat Action Pays Basque » permettant en continu le partage d'information, la contribution des citoyen.ne.s du territoire et l'animation de groupes de travail thématiques. <http://climataction-paysbasque.fr/public/>
- D'une tournée « Klima Karavan Tour » de dix étapes qui a permis d'aller à la rencontre des citoyen.ne.s sur différents événements grand public du territoire.

La stratégie de communication de la Communauté Pays Basque était principalement orientée sur la diffusion et la capitalisation de ce dispositif de concertation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Pays Basque il s'agit de poursuivre cette dynamique de mobilisation sur le territoire en élaborant et déployant un plan de communication sur 6 ans.

## Descriptif de l'action

La mise en œuvre du 1<sup>er</sup> Plan Climat à l'échelle du Pays Basque suppose plusieurs temporalités en termes de communication.

A partir du bilan des différents types d'actions menées en 2018-2019 (forums, animations, newsletters, serious game...) et de leur diffusion (participants, destinataires, contributeurs), en fonction des publics ciblés (typologie d'acteurs), une première phase consistera au cours de l'année 2020 à décliner une stratégie de communication Plan Climat de 2021 à 2026.

Elle sera structurée autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Animation et développement des outils de concertation et sensibilisation**
  - Plateforme collaborative « Climat Action Pays Basque »
  - Klima Karavan Tour : organiser un Klima Tour à l'échelle du Pays Basque
  - Édition de outils de restitution des travaux, d'information (brochures, dépliants...)**Objectif : créer une dynamique territoriale de partage et d'animation quotidienne**
  
- **Axe 2 : Organisation de campagnes de communication :**
  - À partir de 2021 : Mise en place de campagnes digitales qui valorisent les initiatives d'acteurs ou de citoyens par exemple par le biais de vignettes vidéo >>> tous les deux ans
  - À partir de 2022 : Mise en place de campagnes de communication tout support en ciblant des thématiques et des messages selon la typologie des publics visés >>> tous les deux ans**Objectif : sensibiliser le grand public à la démarche Climat action Pays Basque**
  
- **Axe 3 : Organisation événementielle :**
  - Pour 2020 : 3<sup>ème</sup> Forum grand public,
  - A partir de 2021 : une action phare et symbolique de mobilisation collective tous les deux ans
  - A partir de 2022 : Évènement biennal : Forum ou Festival du Climat avec dimension territoriale (tables rondes, projections, village des initiatives, concerts, ateliers, formations, ...)**Objectif : renforcer l'adhésion et la mobilisation des acteurs et des citoyens sur des rendez-vous physiques ponctuels de dimension territoriale**

Afin de déployer une stratégie de communication performante dans le temps :

- Formaliser la stratégie, le budget, les ressources humaines et le calendrier (dates ou périodicité) annuellement.
- Travailler à l'articulation du Plan Climat sur les politiques publiques associées (Habitat, Mobilité, Économie, ...) >>> déclinaison du Plan Climat dans les événements et outils d'informations.
- Constituer un réseau d'acteurs/comité d'organisation (Conseil de développement du Pays Basque, Chambres consulaires, Syndicat des transports, AUDAP, associations liées à la transition, culturels, etc.) >>> notamment en vue de l'organisation des événements de l'axe 3 ainsi que pour renforcer la dynamique de l'axe 1.
- Évaluer de manière itérative l'efficacité de la stratégie et des dispositifs de communication et les réviser le cas échéant

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité Climat Action Pays Basque</li> <li>• Faire connaître les dispositifs du Plan Climat Pays Basque</li> <li>• Déployer des communication ciblés</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	Sans objet
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°4 : Education de qualité</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

Cibles de l'action
Parties prenantes du territoire : habitants, entreprises (filères industrie, bâtiment, commerçants), bailleurs, institutions, enseignement primaire et secondaire, associations, agriculteurs, touristes.

Pilotage	
<i>Directions Pilotes</i>	CAPB – Direction Transition écologique et énergétique / Agglomération citoyenne & Direction Communication
<i>Partenaires</i>	Conseil de développement du Pays Basque

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communications menées par typologie de support/méthode et par typologie d'acteurs</li> <li>• Nb de personnes touchées par catégories</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Sans objet
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°8.5	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Organiser et mettre en œuvre les modalités d'observation et d'évaluation de la politique climat-air-énergie du territoire	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

La réussite du Plan Climat Pays Basque se mesurera à la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre, à la progression dans la sobriété énergétique du territoire, au développement des énergies renouvelables, à l'amélioration qualité de l'air et à l'adaptation du vivant et des activités.

Le Plan Climat Pays Basque fixe des objectifs à plusieurs échéances de court, moyen et long terme. C'est une démarche d'amélioration continue qui doit être considérée comme un processus intégré et permanent englobant l'observation du territoire, le suivi de la réalisation des actions et de leurs résultats.

La démarche évaluative – comme le dispositif de suivi de la mise en œuvre – du Plan Climat a pour finalité de guider le travail de la Communauté pour mesurer le chemin parcouru et sa trajectoire de transition. L'évaluation vise à vérifier l'atteinte des résultats et des impacts initialement recherchés.

Pour préfigurer l'exercice futur d'évaluation du PCAET, la Communauté Pays Basque capitalisera les informations lors de revue annuelle pour les actions et d'analyse trisannuelle sur la base des principaux enjeux de la démarche et du programme d'actions. Il s'agit de concentrer l'analyse des effets et impacts du Plan Climat sur les points durs de la stratégie climat-air-énergie traduits en objectifs stratégiques chiffrés ou qualitatifs.

L'évaluation en tant que telle du Plan Climat interviendra à échéance de la mise en œuvre du premier programme de six ans, conformément aux textes de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Sur cette base, une mise à jour du Plan Climat sera réalisée, en tenant compte de l'évaluation et l'évolution des autres plans, schémas et documents associés (PLH, PDU, SCOT, PLUi) et stratégies.

### Descriptif de l'action

Le dispositif de suivi et d'évaluation est essentiel pour déterminer l'évolution du territoire et adapter au mieux et rapidement les actions à mettre en œuvre.

Concrètement le suivi du Plan Climat sera réalisé de deux façons complémentaires :

#### - Un bilan d'action annuel :

La mise en œuvre des actions du Plan Climat par la Communauté s'appuiera sur un tableau de pilotage et de suivi. Il présente, pour chacune des actions inscrites au Plan Climat, l'identité du porteur d'action (le maître d'ouvrage), celui qui l'exécute si différent (maître d'œuvre), le calendrier et les indicateurs de réalisation. Ce dernier permet de renseigner, année après année, les résultats sur chacune des actions. Les indicateurs de réalisation mesurent ce qui est produit ou, dit autrement, ce qui a été fait avec les ressources mobilisées. Ils permettent d'apprécier la progression de la communauté d'acteurs mobilisés dans la concrétisation de leurs engagements.

Ce tableau sera mis à jour par la Communauté Pays Basque, avec les données des porteurs de l'action, sur un rythme annuel a minima.

Les indicateurs de réalisation vont, pour certains, être exploités dans la démarche évaluative et nourriront le rapport de bilan à mi-parcours qui sera mis à la disposition du public après 3 ans d'application du Plan Climat.

Pour produire cet état d'avancement synthétique par action chaque année, la Communauté s'appuiera sur la revue annuelle de projet réalisée dans le cadre de sa démarche Cit'ergie. Elle sera ainsi accompagnée par son conseiller Cit'ergie durant 4 ans pour l'appuyer dans l'élaboration de ce suivi annuel. Il vise à rendre compte de la mise en œuvre effective des actions du Plan Climat de la Communauté et de qualifier leurs effets opérationnels.

Pour le suivi opérationnel une première batterie d'indicateurs a été identifiée. Ce travail reste à consolider et à relier aux nombreux observatoires en cours de structuration au sein des services de l'Agglomération et de ses partenaires (AUDAP notamment).

#### - Une évaluation trisannuelle du Plan Climat :

Le diagnostic du Plan Climat propose une photographie territoriale avant Plan Climat. Pour suivre ses effets, il s'agit d'actualiser le tableau de bord qui regroupe les indicateurs stratégiques en matière d'énergie territoriale, d'émissions de GES, de qualité de l'air établis en partenariat avec les observatoires régionaux (AREC et ATMO) qui seront mobilisés dans le temps pour apporter données, expertises méthodologiques et analyses croisées afin de qualifier l'évolution du territoire.

Pour certains indicateurs, une photo annuelle peut-être produite, pour d'autres elle sera établie de manière trisannuelle calée sur le rythme d'évaluation du Plan Climat.

Ce tableau de bord aura aussi vocation à être nourri et travaillé de manière plus qualitative par le Comité scientifique local en lien avec les réseaux régionaux ACCLIMATERRA et ECOBIOSE pour mieux qualifier et suivre le changement climatique et ses effets sur la biodiversité notamment. De même, d'autres groupements d'intérêt scientifique comme le GIS littoral ou le GIS-ID64 pourront être sollicités afin de consolider les données et progresser dans la connaissance sur les volets vulnérabilité et adaptation au changement climatique.

Il importe de rappeler le choix de construire les méthodes d'évaluation de façon partagée avec la Région Nouvelle Aquitaine, l'État et les réseaux scientifiques locaux afin de produire des données consolidables à plus grande échelle. En effet, le changement climatique est un phénomène très global et planétaire, le Pays Basque par son Plan Climat marque sa volonté de prendre sa part dans les objectifs régionaux fixés dans le cadre du SRADDET qui eux-mêmes contribuent aux objectifs nationaux fixés par les lois en déclinaisons d'accords européens et internationaux.

#### - Un partage du suivi des politiques publiques et la mesure de leur impact :

Le défi de la mobilisation des acteurs et habitants dans leur quotidien que ce soit au travail ou dans la sphère privée relève de nombreux outils de communication, d'information, d'accompagnement déployés à différentes échelles. Mais il passe également par la capacité qu'aura la Communauté Pays Basque en lien avec le Conseil de développement du Pays Basque mais aussi des partenaires associatifs, des fédérations de professionnels d'impliquer au maximum les citoyens dans le suivi des politiques publiques et initiatives privées qui façonneront la progression du Plan Climat.

La Communauté, coordinatrice de la transition, devra expliquer les politiques publiques engagées au travers du Plan Climat en articulation avec le PLH, le PDU, le SCOT et construire de façon partenariale et accessible des dispositifs d'observation et de suivi tournés vers les pratiques des habitants et des modes de vie.

A noter que le plan d'actions territorial à vocation à être progressivement enrichi par les acteurs locaux. Les documents de pilotage seront donc à actualiser de manière dynamique pour intégrer les nouveaux projets.

Le travail d'évaluation doit être anticipé. Il s'appuiera sur les indicateurs précédemment évoqués mais devra permettre également de traduire les efforts engagés. En ce sens, il est aussi pertinent d'évaluer la dynamique de mobilisation des acteurs (moyens techniques, humains, financiers, consacrés en interne) ainsi que la dimension partenariale du Plan Climat.

### Objectifs de l'action

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre, observer et évaluer la mise en œuvre et les effets du PCAET</li> </ul>
<b>Objectifs (GES/NRJ/QA)</b>	Sans objet
<b>Objectifs d'adaptations</b>	Sans objet
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

### Cibles de l'action

Elus de la Communauté Pays Basque, partenaires, citoyens

### Pilotage

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté Pays Basque, Direction TEE & AC
<b>Partenaires</b>	Conseil de Développement, Comité partenarial

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre d'indicateurs de suivi mis en place et renseignés Réalisation des bilans annuels
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Sans objet
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°8.6	Orientation : Partager les connaissances et les expériences de transition pour agir ensemble	
	Pérenniser le rôle des ambassadeurs TEE et doter les territoires d'animateurs de la TEE	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Le territoire de la Communauté Pays Basque est vaste. D'une superficie de 2968 km<sup>2</sup>, regroupant 158 communes, il totalise près de 310 000 habitants, ce qui en fait le 2<sup>ème</sup> bassin de population de la Nouvelle – Aquitaine. Afin de faire percoler les enjeux, les informations et les actions de transition énergétique et écologique proposées sur les différents thèmes du plan climat : habitat durable, mobilité, consommation durable (alimentation et autres biens) au plus près de l'ensemble du territoire, l'animation de proximité est essentielle.

Tout au long de la démarche de construction du Plan climat, la Communauté Pays Basque s'est appuyée sur un réseau de 10 élus ambassadeurs territoriaux. Après avoir été formés et outillés aux enjeux du PCAET, ces ambassadeurs ont été missionnés pour être le relai de la collectivité auprès de leurs territoires et des acteurs locaux. Cette action a ainsi permis de démultiplier les canaux d'informations, de renforcer la proximité avec les territoires et populations, et de pouvoir faire remonter les initiatives locales. Fort de cette première expérience, la Communauté Pays Basque souhaite pérenniser et élargir cette action afin de renforcer l'animation territoriale jouant de l'articulation et de l'intégration de la transition écologique et énergétique dans ses politiques publiques dédiées et les services et leviers d'accompagnement proposés (info habitat et énergie, offres de mobilité, défi famille, etc.).

### Descriptif de l'action

Afin de pérenniser les ambassadeurs à l'échelle du territoire, la Communauté Pays Basque souhaite proposer aux élus locaux (après les élections municipales), de nommer un « ambassadeur de la transition énergétique et écologique » par territoire. L'objectif sera d'assurer une couverture de l'ensemble du territoire en disposant d'à minima un ambassadeur titulaire et un ambassadeur suppléant par pôle territorial.

Après élection, une formation des ambassadeurs sur les orientations principales, les objectifs et les leviers d'actions du PCAET sera organisée. Les ambassadeurs seront ainsi outillés sur la démarche, les enjeux, ainsi que leur rôle.

Une boîte à outil en ligne sera à leur disposition afin de pouvoir diffuser des documents, actualités. Une rencontre semestrielle des ambassadeurs sera programmée afin de pouvoir faire remonter les besoins, partager les expériences de mobilisation, et faire vivre ce réseau.

Afin d'appuyer leur travail sur leur territoire, l'action vise à déployer un réseau d'animateurs rattachés aux Maisons de la Communauté. Ces animateurs auront pour mission de présenter en proximité les actions et offres d'appui aux collectivités locales, aux associations, aux habitants, aux entreprises locales. L'objectif sera de bénéficier de relais locaux pouvant s'adresser à un public large ou une cible spécifique afin de partager, échanger, relayer les leviers d'actions et d'évolutions des pratiques et comportements. Tout comme les ambassadeurs, ces animateurs seront formés et outillés. Ils pourront accompagner la mise en œuvre d'actions auprès de leurs bénéficiaires et faire remonter des initiatives ou projets locaux. Les animateurs pouvant intervenir auprès de cible spécifique et/ou différenciées selon les territoires de proximité.

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser, partager l'actualité et les actions du Plan climat, Plan de mobilités, Habitat, Projet alimentaire de territoire, etc.</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la mise en mouvement du territoire en faveur d'une dynamique de réduction des consommations énergétiques et émissions de GES et polluants</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager les enjeux et leviers de l'adaptation locale</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

Cibles de l'action
Ensemble de la population et des acteurs du Pays Basque

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque – Direction transition énergétique et écologique
<i>Partenaires</i>	Elus communaux, agents des collectivités

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ambassadeur actifs</li> <li>• Nombre d'animateurs territoriaux</li> <li>• Nombre d'actions réalisées par les ambassadeurs / animateurs</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour.
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°8.7	Orientation : Partager les connaissances et les expériences de transition pour agir ensemble	
	Renforcer la coopération entre les échelons communautaires et communaux et développer la coopération avec les partenaires et les voisins	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Pour que le Plan Climat soit efficace, il est nécessaire que la Communauté Pays Basque arrive à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Cette action de mobilisation porte en priorité sur le territoire en entraînant les autres collectivités et les partenaires, mais également sur les frontières du Pays Basque, en développant de la coopération avec nos voisins.

A l'échelon territorial, les communes sont un maillon essentiel du déploiement des actions ; elles sont l'échelon de proximité en contact direct et quotidien avec les citoyens. A ce titre, il paraît logique de renforcer la coopération afin de viser l'efficacité dans la transition.

De plus, de par la répartition des compétences au sein du bloc communal, les communes disposent de compétences opérationnelles nécessaires pour mener la transition comme la compétence Voirie, Stationnement, Eclairage public, Gestion des espaces publics... Certaines d'entre elles sont déjà investies au travers de démarches Agenda 21, de chartes de l'environnement et/ou de développement durable dans des actions concrètes de transition énergétique et sollicitent une animation de réseau sur ces questions ; d'autres, dotées de moins de moyens, attendent un accompagnement de l'intercommunalité.

Dans le cadre du déploiement de sa politique des territoires, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2019-2021. Il est fixé une enveloppe financière par pôle territorial à répartir entre un ou plusieurs projets communaux/intercommunaux. Ces fonds de concours sont dédiés à des projets structurants à vocation intercommunale en cohérence avec le Projet communautaire et ses 21 politiques publiques et s'inscrivant dans une dynamique de cohésion territoriale et d'innovation en matière énergétique et environnementale.

A travers ce fonds de concours et l'ingénierie territoriale qu'elle développe auprès des communes, la Communauté Pays Basque tient des leviers pour accompagner en proximité la transition du Pays Basque.

Mais une transition réussie du Pays Basque ne s'arrêtera aux frontières du territoire. Le Pays Basque n'est pas isolé ; il décline à l'échelle locale les stratégies nationales et régionales et interagit avec ses proches voisins.

Une coopération est déjà à l'œuvre avec les collectivités voisines, en particulier avec le Pays basque espagnol avec qui des projets transfrontaliers sont développés. Les financements européens alloués à ces projets intègrent systématiquement une éco-conditionnalité. Pour aller plus loin et développer des collaborations dédiées à la transition, le schéma de coopération transfrontalière voté en décembre 2019 intègre la transition écologique et énergétique dans ses axes de travail.

## Descriptif de l'action

La Communauté d'Agglomération a pour objectif de partager sa stratégie énergie-climat avec les communes, les partenaires et les voisins, et d'entraîner ces acteurs dans des démarches de transition.

Concernant la coopération avec les communes, les actions proposées sont :

- L'animation d'un groupe de travail Plan Climat avec les ambassadeurs territoriaux et les responsables des pôles territoriaux qui seront les relais auprès des communes de la démarche.

Cette action a pour objectifs, outre le partage de la stratégie territoriale du Plan Climat, d'enrichir le plan d'actions par des démarches et actions communales de proximité, de développer des échanges d'expériences permettant de s'inspirer d'actions réalisées par d'autres communes, de réfléchir à des mutualisations de moyens...

Certaines actions peuvent d'ores et déjà être prises en exemple comme la mise en place d'achats groupés (participation au marché d'achat d'énergie verte déjà engagé), le partage de bonnes pratiques (des clauses sur les achats durables, infrastructures de télétravail, les véhicules alternatifs...)

Elle s'appuiera sur l'animation prévue dans la fiche action 1.6.

- Un accompagnement technique de la Communauté Pays Basque : ingénierie financière pour l'énergie (collecte des CEE), financements européens ou régionaux, accompagnement technique par la cellule Projets urbains, ...

Une partie des leviers est ainsi décrite dans la fiche action 1.3.

- L'accompagnement financier de la Communauté via le dispositif des fonds de concours aux communes.

Concernant le volet « coopération avec les voisins », il s'agirait de :

- Formaliser une volonté politique sur la transition écologique et énergétique dans les coopérations transfrontalières,

- Faire émerger un ou plusieurs projets de transition transfrontaliers,

Thématique envisageable : l'économie circulaire (plateformes, réflexions autour des déchets ...)

- Créer du lien avec les Plan Climat des territoires voisins (Seignanx, Béarn, par exemple).

## Objectifs de l'action

### Objectifs opérationnels

- Agir en proximité au sein du bloc communal
- Apporter une ingénierie aux communes pour aborder la transition
- Développer des synergies avec nos voisins sur les questions de transition

### Objectifs (GES/NRJ/QA)

- Contribuer à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques à l'échelle communale
- Développer les énergies renouvelables à l'échelle communale
- Contribuer à la sobriété énergétique à l'échelle communale

### Lien aux ODD

- Objectif n°11 : Villes et communautés durables
- Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

### Cibles de l'action

Communes, Collectivités voisines

### Pilotage

*Maitre d'ouvrage*

**CAPB**

*Partenaires*

**Pôles territoriaux, communes, Navarre, ...**

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Nombre de projets réalisés par les communes Economies d'énergie réalisées Nombre de projets transfrontaliers sur les thématiques de transition
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°8.8	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Pérenniser le fonds de soutien en faveur de la transition écologique et énergétique	
Sources		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

La transition écologique et énergétique du Pays Basque impose la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour inventer et développer des projets apportant des réponses aux enjeux climatiques.

De nombreuses associations agissent déjà au Pays Basque en faveur d'un nouveau modèle de développement au service de la transition écologique et énergétique.

En 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a expérimenté la mise en place d'un fonds de soutien « Transition écologique et énergétique » destiné aux acteurs associatifs du territoire. A travers ce fonds, il s'est agi de repérer et d'accompagner financièrement des initiatives innovantes ayant pour but de sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et énergétique et d'œuvrer concrètement en faveur de cette transition. Les thématiques choisies pour cette première édition ont été celles retenues pour le Plan Climat Pays Basque, à savoir : la mobilité durable, l'habitat durable, les énergies renouvelables, l'alimentation et l'agriculture durables, l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire et la prévention des déchets. Des critères d'évaluation relatifs aux pratiques écoresponsables et à l'égalité entre les femmes et les hommes (tant dans la conduite d'action que dans la gouvernance de la structure) ont par ailleurs été introduits.

Au final, les projets proposés par les associations, au nombre de 30, ont prouvé l'engagement du tissu associatif basque à être actif dans la lutte contre la crise climatique. Ils soulignent également l'intérêt que constitue pour elles un dispositif d'accompagnement spécifique tel que celui expérimenté.

### Descriptif de l'action

L'action portera sur la pérennisation du fonds de soutien « Transition écologique et énergétique » en direction des associations porteuses d'un projet innovant s'inscrivant dans une ou plusieurs des thématiques du Plan Climat.

L'édition 2020 s'appuiera sur les enseignements de l'expérimentation conduite en 2019. En particulier, la typologie des projets à accompagner sera réinterrogée en fonction de l'évolution possible des autres règlements et dispositifs de la collectivité, en particulier dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il s'agira de s'inscrire en parfaite complémentarité avec ces règlements afin de rendre l'action de la collectivité dans le domaine de la transition écologique et énergétique et à destination des acteurs associatifs claire et lisible pour tous.

La collectivité entend également réfléchir ultérieurement à l'élargissement du dispositif à d'autres acteurs que les associations.

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Susciter et soutenir les actions innovantes en matière de transition écologique et énergétiques portées par les associations du territoire.</li> <li>• Donner à connaître ces initiatives afin qu'elles puissent essaimer et être reprises par d'autres acteurs du territoire.</li> <li>• Constituer un réseau actif d'associations impliquées dans la transition écologique et énergétique.</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	Embarquer les acteurs associatifs dans la transition écologique et énergétique sur les six thématiques du Plan Climat Pays Basque
<i>Objectifs d'adaptations</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°11 : Villes et Communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

Cibles de l'action
Les associations locales.

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	<b>Direction TEE&amp;AC</b>
<i>Partenaires</i>	Directions de la CAPB

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets soutenus.</li> <li>• Nombre de bénéficiaires touchés à travers les projets soutenus.</li> <li>• Nombre de projets soutenus repris et dupliqués par d'autres acteurs.</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°8.9	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Accompagner le déploiement de l'Eusko	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

### Contexte et enjeux

Le Pays Basque, grâce à une initiative citoyenne engagée en 2013 par l'association sans but lucratif Euskal Moneta, dispose d'un bel atout pour la transition écologique, sa monnaie locale, l'Eusko.

L'Eusko est un outil de relocalisation de l'économie du Pays Basque car il réoriente une partie du pouvoir d'achat local vers le commerce et les services de proximité, vers les producteurs locaux et les associations du territoire.

Le développement des échanges en monnaie en locale conduit à l'intensification des relations commerciales de proximité et s'accompagne de bénéfices tant en termes économiques (fixation de la clientèle) qu'environnementaux (réduction des transports et de leurs émissions de gaz à effet de serre par le développement de circuits de proximité, relocalisation des achats, engagement des professionnels à améliorer leurs pratiques de valorisation des déchets,...) et sociétaux (lien social favorisé entre consommateurs, producteurs et commerçants, soutien à l'emploi local, soutien aux associations par le versement de 3% des achats réalisés en Eusko, développement de l'usage de la langue basque dans les commerces, les entreprises...).

La Communauté d'Agglomération Pays Basque soutient, depuis 2018, le développement de l'eusko sur le territoire :

- Soutien financier de 75 000 € sur trois ans (2018-2021) apporté à l'association Euskal Moneta pour le déploiement de la monnaie locale et la massification de son usage. Ce soutien doit conduire l'association à trouver un modèle économique équilibré qui lui permette de poursuivre son action sur la base de ses seules recettes ;
- Développement de l'usage de l'Eusko au sein même de la Communauté Pays Basque. En adhérant à l'association en 2018, la collectivité a rejoint les acteurs du territoire déjà parties prenantes de la dynamique de l'Eusko (particuliers, entreprises et associations, municipalités). Elle s'est engagée à organiser progressivement le paiement en Eusko de ses recettes publiques. Ainsi, en 2019, trois régions communautaires ont été équipées de terminaux de paiement en Eusko. Enfin, la Communauté Pays Basque a mis en place, en 2019 également, un dispositif permettant le paiement, aux élus communautaires qui le souhaitent, de tout ou partie de leur indemnité en Eusko.

Sur ce volet interne à la collectivité, l'enjeu, pour les prochaines années, réside dans la consolidation et le déploiement progressif des solutions expérimentées, tant en termes d'encaissement de recettes que de paiement de créances. A l'échelle du territoire, il s'agira pour la Communauté Pays Basque de poursuivre son accompagnement d'Euskal Moneta et des acteurs de l'écosystème « monnaie locale », notamment dans l'étude de dispositifs complémentaires s'appuyant sur la monnaie locale et agissant comme leviers de la transition écologique et énergétique.

## Descriptif de l'action

**Dans la continuité de l'action initiée par la Communauté Pays Basque, il s'agira de :**

- Poursuivre le déploiement progressif de l'usage de l'Eusko dans les régies communautaires. Les régies générant le plus de recettes seront prioritairement équipées et formées. Une communication appropriée sera également conduite afin d'accompagner la mise en place de ce nouveau service.
- Poursuivre le déploiement progressif de l'utilisation de l'Eusko par les créanciers de la collectivité, par l'identification parmi ceux-ci de cibles prioritaires, une communication adaptée à leur rencontre et la mise en place effective des dispositifs ad hoc.
- Témoigner de l'action de la CAPB auprès des autres collectivités du territoire (effet d'entraînement recherché).

La Communauté Pays Basque réfléchira par ailleurs, après expiration du soutien financier octroyé à Euskal Moneta, aux modalités de poursuite de son partenariat avec l'association. De nouveaux projets pourront alors être étudiés en s'appuyant sur l'expérience acquise et sur les compétences et champs légitimes d'intervention des deux partenaires, avec, pour objectifs, la transition écologique et énergétique du Pays Basque.

La proposition « Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko » réalisée par le Conseil de Développement pourrait ainsi être étudiée afin de sécuriser l'investissement d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko dans des projets locaux de Transition écologique et solidaire.

## Objectifs de l'action

### *Objectifs opérationnels*

- Développer en interne l'usage de l'Eusko et les bénéfices de transition écologique et énergétique associés
- Poursuivre le partenariat collectivité – association Euskal Moneta autour des objectifs communs de transition écologique et énergétique

### *Objectifs (GES/NRJ/QA)*

- Réduire l'impact climat – air – énergie des activités économiques du territoire

### *Lien aux ODD*

- Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif n°11 : Villes et communautés durables
- Objectif n°12 : Consommation et production responsables
- Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

## Cibles de l'action

Elus et services de la Communauté Pays Basque, usagers, partenaires de la collectivité, autres collectivités du territoire

## Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque
<i>Partenaires</i>	Association Euskal Moneta

Suivi de l'action		
Indicateurs	<i>De réalisation</i>	<p>Sur l'action interne à la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de régies communautaires encaissant en Eusko.</li> <li>• Volume d'Eusko encaissés par les régies.</li> <li>• Nombre et montant de créances indirectement versées en Eusko.</li> </ul> <p>Sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs de l'Eusko (particuliers, autres).</li> <li>• Nombre de professionnels adhérents.</li> <li>• Nombre de collectivités adhérentes.</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact environnemental de l'Eusko (par l'association Euskal Moneta)</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact social et économique de l'Eusko (par l'association Euskal Moneta)</li> </ul>

Fiche Action N°8.10	Orientation : Innover et changer de modèle économique	
	<b>Soutenir le développement des emplois et des filières vertes</b>	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

### Contexte et enjeux

L'activité économique, comprenant les secteurs industriel, tertiaire et agricole, représente 51 % des émissions de gaz à effet de serre et 26% des consommations énergétiques du territoire. L'économie basque est par ailleurs composée principalement d'un tissu de TPE et PME familiales. Chaque filière et chaque structure doit s'impliquer à son niveau en faveur de la transition énergétique et de la croissance verte. Dans un contexte économique très concurrentiel, cela peut également être une opportunité de compétitivité pour les entreprises. Une étude nationale réalisée par l'ADEME démontre que la transition énergétique peut créer jusqu'à 900 000 emplois en France d'ici 2050. A l'échelle du Pays Basque, une étude concernant les « Emplois verts - Croissance Verte » a été réalisée afin de questionner l'évolution des emplois liés à la transition énergétique. La seconde phase de cette étude a notamment permis « d'estimer le potentiel d'emplois liés à la transition écologique et énergétique ».

Les conclusions de l'étude indiquent que « sans action volontariste de la part des pouvoirs publics, 3 domaines d'activité devraient connaître une baisse d'activité (agriculture, industrie, bâtiment) dans les années à venir ». En revanche, ces secteurs peuvent également se développer sous l'effet d'une économie verte. S'appuyant sur les travaux de l'Agence BIO, groupement d'intérêt public en charge du développement et de la promotion de l'agriculture biologique en France, il est souligné que l'agriculture biologique générant près de 60 % de main d'œuvre supplémentaire par rapport à l'agriculture conventionnelle<sup>1</sup>, accompagner cette évolution des pratiques devient alors un levier de développement économique local.

### Descriptif de l'action

En soutien et complément des démarches engagées par le service de développement économique, la Communauté Pays Basque au travers le Plan Climat pourra contribuer à la croissance de l'économie verte en développant les actions suivantes :

#### Communiquer auprès des acteurs du territoire

- Développer une communication environnementale auprès des différentes cibles du tissu économique.
- Recenser et faire connaître les bonnes pratiques par secteur.

#### Verdir les filières locales :

- A destination des commerces basques :
  - En s'appuyant sur les 3 offices de commerce du territoire, mettre en place un programme à destination des commerçants : économies d'énergie, emballages à moindre impact, mutualisation d'achats, tri des déchets, formation/sensibilisation aux contenus GES des produits, et aux labels environnementaux etc.
  - Développer des outils de mobilisation des commerces : appels à projets, opérations collectives

<sup>1</sup> Leblogdelabio.com, « L'agriculture bio : un secteur créateur d'emplois », <http://www.leblogdelabio.com/agriculture-bio-un-secteur-createur-emplois.html>

- A destination des TPE/PME basques :
  - Développer un partenariat avec les chambres consulaires pour proposer une offre d'accompagnement (diagnostics énergie de la CCI ou écodéfis de la CMA par exemple).
  - Identifier les entreprises engagées sur le sujet, via les services, les chambres consulaires ou la Région (programme Usine du Futur).
- A destination des zones d'activités :
  - Développer et qualifier les missions des gestionnaires de zones d'activités pour un aménagement adapté et inclusif.
  - Certifier les zones d'activités (norme ISO 14001 / règlement EMAS).
- Bâtiment, Agriculture, Tourisme : cf. fiches spécifiques

**Accompagner le développement de nouvelles filières d'économie circulaire** (ex : valorisation de laine de mouton, consigne du verre, déconstruction et réemploi des matériaux du bâtiment)

#### Travailler sur la formation

- Nouer des liens et intervenir dans les formations initiales ou continues locales.
- Être présent dans les principaux forums étudiants.

#### Animer un club climat d'entreprises

- Au travers des actions précédentes, identifier les participants potentiels à un club climat. Les sonder sur l'apport que pourrait constituer un club climat local.

#### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux activités économiques locales d'évoluer au regard des enjeux climat – air – énergie</li> <li>• Développer de nouvelles filières locales</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'impact climat – air – énergie des activités économiques du territoire</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>• Objectif n°9 : Industrie, Innovation et infrastructure</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

#### Cibles de l'action

Commerces, Entreprises

#### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque
<i>Partenaires</i>	CCI, CMA, Région

#### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>• Nombre d'emplois dans les filières vertes</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre des activités économiques (kWh et kg CO2 évités)</li> </ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°8.11

Orientation : Innover et changer de modèle économique

Déployer la feuille de route Economie Bleue en articulation avec le Plan Climat Pays Basque

Sources



Conseil de Développement du Pays Basque  
Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

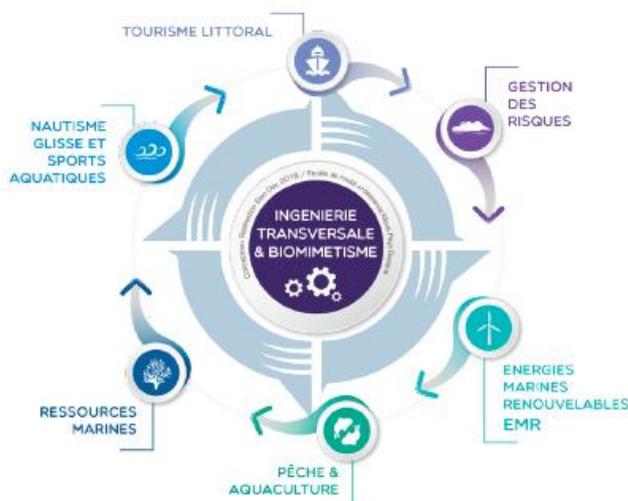
## Contexte et enjeux

La Communauté Pays Basque dispose depuis le 2 février 2019 d'un Schéma de Développement Economique (S.D.E.) traduisant la volonté de disposer d'un cadre d'action qui permette un équilibre entre activité productive et activité résidentielle. A travers ce schéma, la Communauté Pays Basque fait le pari d'un modèle de développement fondé sur l'économie productive, les filières d'excellence, le modèle technopolitain et l'innovation. Par ailleurs, la Communauté Pays Basque inscrit sa stratégie de développement dans une logique de durabilité et de soutenabilité afin de prendre en compte les nouveaux enjeux sociétaux, territoriaux et environnementaux. Ce schéma identifie la **Croissance Bleue ou Economie Bleue** comme l'un des huit domaines d'activités stratégiques pour le territoire.

La feuille de route de l'Economie Bleue constitue la 1<sup>ère</sup> feuille de route du Schéma de Développement Economique. Elle porte une stratégie de développement économique des filières de l'océan et n'a pas vocation à constituer la feuille de route de la Communauté Pays Basque sur l'ensemble des thématiques en lien avec l'Océan, Littoral, Milieux naturels. Cependant, cette feuille de route cherchera à se décliner en articulation et cohérence avec les autres stratégies de la Communauté Pays Basque, telles que la stratégie locale de gestion des risques littoraux ou le Plan Climat Pays Basque.

Cette feuille de route traduit le positionnement du Pays Basque comme un pôle référent de la Croissance Bleue à l'échelle régionale. Filière d'excellence pour le territoire, la Communauté Pays Basque souhaite valoriser la diversité des richesses de la Côte Basque, accompagner les dynamiques et initiatives socio-économiques, en s'appuyant sur des infrastructures, équipements et projets structurants.

L'économie bleue du Pays Basque regroupe différents secteurs d'activités présentés dans le schéma ci-dessous.



La Côte Basque est caractérisée par une économie maritime à la fois traditionnelle et émergente. Hors activité touristique, elle représente 971 établissements pour environ 4 000 emplois, principalement hébergés dans de très petites structures (90% ayant moins de 10 salariés). Les deux principaux secteurs d'activités sont la pêche et la glisse. Les secteurs traditionnels, tels que la pêche ou les activités portuaires commerciales sont confrontés à de nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux. Par ailleurs la côte basque dispose de secteurs émergents à fort potentiel, notamment en termes de positionnement scientifique ; à l'image du GIS Littoral Basque et la chaire d'excellence de recherche MANTA ou encore le projet MAREA. Le territoire est également caractérisé par une dynamique collaborative et un réseau d'acteurs liés à la diffusion de la connaissance, composé entre autres du CPIE Littoral Basque, du Centre de la Mer de Biarritz ou de SurfRider Foundation.

Par ailleurs, le littoral basque est un territoire extrêmement attractif faisant face à de fortes pressions sur son patrimoine naturel. La croissance démographique et la forte urbanisation entraînent à titre d'exemple de fortes modifications du cycle de l'eau, des potentielles dégradations de la qualité des eaux de baignade ou la diminution des habitats naturels.

Le littoral basque et ses activités socio-économiques sont également particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, qui accentuent notamment les risques d'érosion et de submersion, et modifient la répartition des populations aquatiques du littoral.

### **Descriptif de l'action**

La feuille de route sur l'Economie Bleue a pour vocation, en articulation avec les autres documents stratégiques de la Communauté Pays Basque et notamment le Plan Climat, à positionner le Pays Basque comme un territoire d'expérimentation en s'appuyant sur quatre principes fondateurs :

#### **1/ La préservation et la protection des écosystèmes au cœur du développement de l'économie bleue basque :**

- Observer l'état écologique des écosystèmes marins et littoraux pour les protéger et les préserver ;
- Accompagner une mutation des modèles de développement des activités maritimes pour réduire leur impact sur les écosystèmes.
- Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes marins et littoraux

#### **2/ La structuration et le développement d'un écosystème Economie Bleue, réunissant tous les secteurs d'activités traditionnels et émergents :**

- Accompagner tous les secteurs d'activités de l'économie bleue dans leur mutation et leur développement ;
- Fédérer les acteurs au sein d'un même domaine d'activités stratégiques et des ambitions communes.

#### **3/ L'innovation et la connaissance comme moteurs d'un développement durable de l'économie bleue :**

- L'innovation au service de l'océan et du littoral ;
- L'océan source d'inspiration et d'innovation, le pari du biomimétisme marin ;
- La connaissance, brique essentielle, pour mieux comprendre les écosystèmes marins et littoraux, pour valoriser sans déposséder ;
- Le modèle technopolitain, outil privilégié pour favoriser l'innovation et la connaissance.

#### 4/ Le territoire au service de l'expérimentation de solutions grandeur nature

Afin de mettre en œuvre le positionnement et les principes définis dans sa feuille de route sur l'Economie Bleue, la Communauté Pays Basque s'appuiera sur 6 axes opérationnels déclinés à travers différentes actions :

- Améliorer la connaissance sur l'environnement marin et le littoral ;
- Intensifier la recherche et la formation sur les thématiques marines et littorales ;
- Challenger les acteurs dans leur développement et leur repositionnement ;
- Déployer le projet technopolitain Economie Bleue pour faciliter l'innovation et fédérer les acteurs ;
- Accompagner et démultiplier les initiatives d'expérimentation grandeur nature ;
- Sensibiliser les nouvelles générations par l'éducation, la diffusion et l'information.

Aussi, la Communauté Pays Basque veillera à garantir l'articulation et la cohérence dans la mise en œuvre de cette feuille de route avec les orientations et les objectifs du Plan Climat Pays Basque.

#### Objectifs de l'action

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux activités économiques du littoral d'évoluer au regard des enjeux climat – air – énergie ;</li> <li>• Accompagner le développement de filières émergentes, innovantes et durables.</li> </ul>
<b>Objectifs (GES/NRJ/QA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'impact climat – air – énergie des activités économiques du littoral ;</li> <li>• Anticiper le changement climatique et adapter les secteurs d'activités traditionnels du littoral</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>• Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructure</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°14 : Vie aquatique</li> <li>• Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

#### Cibles de l'action

Collectivités, acteurs institutionnels, économiques, associatifs et académiques

#### Pilotage

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communauté Pays Basque
<b>Partenaires</b>	Région

#### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets de recherche initiés</li> <li>• Nombre d'expérimentations réalisées</li> <li>• Nombre d'actions de sensibilisation organisées et public touché</li> </ul>
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche  
Action  
N°8.12

Orientation : Innover et changer de modèle économique

Accompagner un tourisme soutenable

Sources



### Contexte et enjeux

L'été 2019, et juillet notamment, a encore connu des records de température. Avec le changement climatique, les phénomènes de ce type vont se multiplier dans les années à venir. Les destinations touristiques comme le Pays Basque et les professionnels du tourisme devront s'adapter aux impacts du changement climatique telles que les fortes chaleurs, l'évolution de l'enneigement en montagne, l'érosion des plages ou des sentiers, les événements climatiques soudains (orages, vents violents, inondations, etc.).

Le tourisme, et notamment le tourisme de masse, entraîne de nombreux impacts socioculturels et environnementaux, on peut citer par exemple :

- Une forte consommation d'eau et d'énergie
- Des émissions de GES (transports, bâtiments, infrastructures et équipements)
- Des nuisances (pollutions de l'eau, déchets, bruit, pollution visuelle, voies routières saturées)
- Des impacts physiques (destruction d'habitat, urbanisation)

L'engagement de la Communauté Pays Basque dans l'élaboration de sa stratégie touristique en concertation avec les acteurs du tourisme peut être l'occasion de :

- Choisir de conforter l'activité touristique du territoire qui respecte et valorise les richesses locales en termes de patrimoine naturel et culturel, de qualité de vie, de beauté des paysages
- Mobiliser les acteurs économiques et les professionnels sur les enjeux environnementaux et plus particulièrement climatique qui les concernent
- Faire connaître aux visiteurs l'ambition climatique du territoire : « accueillir dans un territoire en transition »

### Descriptif de l'action

La Communauté Pays Basque s'est engagée dans l'élaboration de sa stratégie touristique avec l'ensemble des acteurs locaux. Au vu des vulnérabilités de cette activité économique au changement climatique, de ses impacts sur les ressources naturelles (eau), sur la biodiversité et les écosystèmes mais aussi en matière d'émissions de GES (déplacements, hébergements), il est essentiel que l'ensemble de ces éléments soient considérés et présentés aux acteurs dans les phases de diagnostic et de construction de cette stratégie. L'objectif d'un tourisme soutenable dans un contexte de changement climatique doit être clairement inscrit pour une destination dont les deux pivots d'attractivité que sont le littoral et la montagne sont deux zones particulièrement vulnérables.

Dans les éléments de diagnostic qui seront travaillés avec les acteurs, il s'agira de :

- Mettre en lumière les pratiques actuelles et qualifier leurs impacts sociaux et environnementaux
- Identifier plus finement leurs vulnérabilités au changement climatique
- Valoriser les bonnes pratiques et les acteurs déjà engagés dans des démarches écoresponsables

Dans les actions menées à poursuivre et de nouvelles actions à engager par la Communauté Pays Basque :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan local de randonnées Pays Basque valorisant les territoires, les milieux et les espèces emblématiques.
- Poursuivre les mesures incitatives des hébergeurs à s'engager dans une politique écoresponsable : règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise volet Tourisme incitant le développement d'hébergements locatifs écologiques adossés à une hôtellerie de plein air notamment mais demandant également aux chefs d'entreprise et aux propriétaires loueurs de meublés de tourisme, de gîtes, et/ou de chambres d'hôtes de justifier de l'utilisation de matériaux de construction écologiques, équipements EnR (énergies renouvelables) et d'une optimisation de la gestion durable de l'entreprise en traitant au moins deux cibles du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale).
- Engager les Offices du tourisme dans une politique écoresponsable
- Développer un programme de formation au développement durable pour les acteurs professionnels et associatifs
- Mener une campagne de communication et de sensibilisation, en collaboration avec les offices de tourisme, pour « Accueillir dans un territoire en transition » et inciter les touristes à bouger en utilisant les TC, les modes doux, à manger bio et local, à trier les déchets, à respecter les milieux sensibles, etc.
- Inciter les acteurs à proposer des événements organisés de façon écoresponsable.

### Objectifs de l'action

<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux activités touristiques locales d'évoluer au regard des enjeux climat – air – énergie</li> <li>• Adapter les offres aux sensibilités (eau, patrimoine naturel et culturel)</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'impact climat – air – énergie des activités touristiques du territoire</li> </ul>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

### Cibles de l'action

Offices de tourisme, hébergeurs, opérateurs touristiques, palais des congrès, CCI et CMA, guides locaux, gestionnaires de sites touristiques, associations de sport, de loisirs, de culture, CPIE, Surfrider Foundation, fédérations et syndicats professionnels (UMIH, UNAT), opérateurs de transports, organisateurs d'évènements, touristes

### Pilotage

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque
<i>Partenaires</i>	ADT, cluster Goazen, Région, Offices de Tourisme

### Suivi de l'action

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'hébergements écolabellisés</li> <li>• Nombre de participants aux formations proposées</li> <li>• Nombre de touristes sensibilisés</li> </ul>
--------------------	-----------------------	--

	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduction des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du secteur touristique (kWh et kg CO2 évités)</li></ul>
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

Fiche Action N°8.13	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Accompagner la structuration d'une filière bois local	
Sources		

### Contexte et enjeux

La forêt basque compte près de 75 000 hectares en grande partie sur 3 petites régions forestières : Côteaux Basques, Basses Montagnes Basques et Front Pyrénéen. La forêt soumise (publique) représente le tiers de la forêt Basque et regroupe l'essentiel des futaies. La forêt privée représente les deux tiers de la forêt basque et regroupe la quasi-totalité de la forêt paysanne (boisements morcelés et boisements lâches). Les volumes de bois prélevés sont de l'ordre de 52 000 m<sup>3</sup> par an répartis en :

- 33 000 m<sup>3</sup> par an en forêt publique (soit le 1/3 de la production biologique), essentiellement sous forme de bois d'œuvre feuillus. Un volume estimé à 2 000 m<sup>3</sup> par an serait consommé en bois de chauffage.
- 19 000 m<sup>3</sup> par an en forêt privée (soit moins de 10% de la production biologique) ; pour moitié sous forme de bois d'œuvre et pour moitié sous forme de bois de chauffage.

Il y a clairement deux types de forêt avec des problématiques et des opportunités très distinctes. D'un côté le domaine public, où le niveau d'équipement et l'accessibilité des parcelles (niveau de desserte) est jugé satisfaisant. Cela signifie que, hormis les zones à fortes pentes et/ou de protection, presque toutes les zones exploitables le sont (seuls quelques petits peuplements au centre du Pays Basque ne sont pas exploités). De l'autre côté, le domaine privé, où la forêt est sous-exploitée et vieillissante. Cette dégradation de la forêt a comme principales causes, son morcellement (rendant difficile la mise en place de programmes de gestion), la perte de la culture sylvicole chez les agriculteurs et le manque de moyens logistiques (dessertes, places de dépôt). Le développement (possible au vu du potentiel) de l'activité forestière passera notamment par un travail d'animation auprès des propriétaires privées.

La création (ou le maintien) d'une filière locale de valorisation du bois d'œuvre de qualité semble être une vraie opportunité de développement économique pour le territoire. Le développement de la filière bois énergie est une piste à étudier pour l'ensemble de la forêt basque.

### Descriptif de l'action

#### 1- Elaborer un Plan d'approvisionnement territorial du bois :

- a. Diagnostic pour l'approvisionnement en bois du territoire
  - Estimation de la consommation sur le territoire (chaufferies/scieries en place ou en projets, consommation particuliers...)
  - Détermination des volumes de bois disponibles et technico-économiquement disponibles
  - Quantification des possibles volumes excédents pour d'autres installations/utilisations
- b. Coûts de la mobilisation de la plaquette forestière
  - Identification de scénarii logistiques de mobilisation de la plaquette forestière
  - Calcul des coûts de mobilisation de la ressource forestière en fonction de différents scénarii
- c. Equipement, desserte et environnement
  - Propositions pour optimiser la chaîne d'approvisionnement

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des investissements prioritaires (pistes, plateformes, hangars, etc.)</li> <li>- Prise en compte des paramètres environnementaux dans les sylvicultures modélisées</li> <li>- Calcul des économies de CO2 réalisées</li> </ul>
<p><b>2- Accompagnement du montage de la filière,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux de la formation</li> <li>- Etat des lieux de personnes qualifiés</li> <li>- Planification du développement de la filière</li> </ul>

Objectifs de l'action	
<i>Objectifs opérationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les freins à l'exploitation de la ressource BOIS local et approfondir les leviers permettant de la développer</li> <li>• Estimer les besoins et les potentiels</li> <li>• Alimenter en bois local les besoins du territoire</li> <li>• Créer une filière économique de transition</li> </ul>
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire des énergies renouvelables à partir de la ressource Bois local</li> <li>• Réduire les GES liées à l'approvisionnement en bois du territoire</li> <li>• Augmenter le temps de stockage carbone par l'utilisation du bois d'œuvre</li> </ul>
<i>Objectifs d'adaptations</i>	<p>Accompagner l'adaptation des forêts par des plantations d'essences plus résistantes au changement climatique</p> <p>Permettre l'entretien des forêts qui limite les risques d'incendie</p>
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production durables</li> <li>• Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

Cibles de l'action
<p>Côté ressource, cette action cible l'ensemble de la forêt basque avec une attention particulière portée sur la forêt privée notoirement sous exploitée et vieillissante. Ce plan devra également permettre une vision globale de la gestion de la ressource bois et de ses utilisations. Ce plan devra également porter une attention particulière à la ressource en bois d'œuvre pour la construction de bâtiment. Ce plan permettra aux décideurs (élus et propriétaires), d'avoir un outil d'aide à la décision.</p>

Pilotage	
<i>Maitre d'ouvrage</i>	CAPB
<i>Partenaires</i>	COFOR 64, ONF, CRPF, ADEME, les Commissions syndicales, ...

Suivi de l'action		
<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Réalisation des études Quantité de bois local exploité
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	Non quantifiable à ce jour
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	

AXE 9

Exemplarité de la Communauté  
Pays Basque

<b>Fiche Action N°9.1</b>		<b>Exemplarité de la collectivité</b>	
		<b>Mettre en œuvre un Plan d'actions interne pour l'exemplarité de la Communauté Pays Basque</b>	
<b>Sources</b>			

## Contexte et enjeux

Les émissions directement induites par le fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque se montent à 7600 tCO2e. Le périmètre concerné est celui du patrimoine (bâtiments et flotte de véhicule) et des équipements exploités dans l'exercice des compétences (eau potable et assainissement, collecte des déchets, mais aussi compétence habitat communautaire de l'Office Public de l'Habitat). Les compétences transférées à d'autres acteurs ne sont pas intégrées à ce bilan (traitement des déchets, transports collectifs...).

La collectivité s'applique à elle-même les ambitions et les actions qu'elle déploie sur le territoire : c'est l'objet du plan d'action interne, sur tous les différents sujets (mobilité interne, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables sur le patrimoine...).

Afin de structurer, suivre et évaluer le Plan Climat, en particulier le volet interne sur les compétences et le patrimoine, et à terme faire reconnaître la qualité de sa démarche, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé de s'engager dans le label Cit'ergie. C'est à travers cette démarche qu'elle a pu réaliser un premier diagnostic de son fonctionnement et identifier 8 mesures exemplaires à développer.

## Descriptif de l'action

Les 8 mesures identifiées dans le plan d'actions interne :

### **Déployer le programme « Maisons de la Communauté exemplaires »**

#### **Elaborer et mettre en œuvre un plan de déplacement interne à la collectivité**

- Gestion de la flotte de véhicule
  - Poursuivre les actions engagées : diagnostic de la flotte de véhicule (âge, modèle, kilométrage, carburant, utilisation...) et mise en place de la feuille de route patrimoine énergie avec l'engagement dans MobiliPro (dont un tableau de bord de suivi des véhicules, l'optimisation des stratégies de partage de véhicules – pools)
  - Former les conducteurs réguliers à l'éco-conduite.
- Politique des autres déplacements
  - Dans le cadre de l'harmonisation du temps de travail et des déplacements, élaborer un règlement des déplacements.
  - Proposer une stratégie pour le covoiturage (réservation de stationnements spécifiques par ex.), pour le télétravail et le polotravail.

- Formaliser une politique en faveur des moyens alternatifs (indemnité kilométrique vélo, mise-à-disposition de vélos électriques pour les déplacements au sein des sites urbains...)
- Mettre en place des places de stationnement vélo de qualité (proximité des bâtiments, toiture...)
- Mettre à disposition des tickets pour les déplacements professionnels
- Formaliser ces actions dans un Plan de Déplacement d'Administration, sur la base de l'enquête réalisée en 2018, en fixant des objectifs et des moyens de suivi.

### **Développer une ingénierie financière interne au service de la politique de transition énergétique et écologique**

- Mettre en place un protocole de gestion et de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) liés aux actions d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité et le cas échéant sur celui des communes de son territoire.
- Renforcer l'offre de services mutualisés de la Communauté (dans le prolongement de la mission de coordination du marché de fourniture d'électricité) à destination des communes : suivi énergétique/instrumentation, mise en place de CPE, gestion des CEE, achat d'énergie, développement de projets ENR, ...
- Candidater au mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (intitulé « ELENA ») de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour la structuration d'outil(s) d'ingénierie financière consacré à la transition énergétique du patrimoine de la Communauté et de celui des communes (CPE, Energy service Company (ESCO), tiers financement, intracting ...) en articulation avec le montage de l'Agence locale de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR.

### **Poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de Route Patrimoine Energie « vers une gestion du patrimoine bâti et des moyens généraux au service de la transition énergétique de la CAPB et de ses communes »**

Au travers de cette feuille de route, la Communauté travaille 3 axes :

#### Axe 1 : la sobriété dans les bâtiments, qui se traduit par :

- Lancement d'une mission d'appui à la mise en place de la norme « ISO 50001 - système de management de l'énergie » à l'échelle du patrimoine bâti communautaire en lien avec la démarche Cit'ergie.
- Recensement, analyse puis et optimisation des performances des contrats de maintenance et d'exploitation (Chauffage Ventilation Climatisation) et mise en place de Contrats de Performance Énergétique (CPE).
- En lien avec les outils de suivi énergétique du patrimoine, déploiement d'un plan d'instrumentation et de comptage (relevé, capteurs, compteurs) afin d'accompagner la réduction des consommations d'énergie des bâtiments.
- Animation d'un « Défi énergie » interne à la collectivité, sur le modèle du « Défi familles à énergie positive », avec pour objectif de lutter contre le gaspillage énergétique (sobriété), d'innover en trouvant des bonnes idées pour faire des économies d'énergies et d'eau et d'être moteur dans le partage et le rayonnement des bonnes pratiques.
- Participation au concours national d'économie d'énergie « CUBE 2020 » en y inscrivant un ou plusieurs bâtiments.

- Implication de la collectivité dans les groupes de travail animés par le Plan Bâtiment Durable afin de disposer de retours d'expériences et de bonnes pratiques à transposer sur le patrimoine de la Communauté.

#### Axe 2 : l'efficacité énergétique des bâtiments

- La rénovation énergétique du patrimoine bâti avec un objectif de "Bâtiment Basse Consommation" (BBC).  
En 2020 : réalisation d'un audit global architectural et énergétique des crèches de la Communauté.
- La réhabilitation lourde et la construction de bâtiments neufs avec un objectif « bas carbone » et « énergie positive » conformément à la future Réglementation Environnementale (RE 2020)  
En 2020 : conduite de missions de maîtrise d'œuvre de conception de projets s'inscrivant dans l'expérimentation nationale énergie positive et bas carbone « E+C- » :
  - Réhabilitation et extension de la crèche Mamurak à Espelette ;
  - Construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Amikuze à Saint-Palais ;
  - Réhabilitation de la Grange Hastoy à Tardets ;
  - Construction du Pôle ESS à Bayonne.
  - Construction du centre d'évocation du paysage et d'un restaurant à Ostabat-Asme.
  - Création du Pôle social Garazi Baigorri.

#### Axe 3 : le développement des énergies renouvelables

- Poursuivre et renforcer l'achat d'électricité et de gaz renouvelable au travers de groupements d'achats coordonnées par la Communauté.
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine (bâtiments, sites et équipements) de la collectivité :  
=> Lancement du Plan solaire photovoltaïque - première tranche (2020-2022) : « vers l'autonomie énergétique du patrimoine communautaire »
  - 1<sup>er</sup> semestre 2020 : Etude de faisabilité pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques sur une quarantaine de bâtiments, sites et équipements techniques de la Communauté
  - 2<sup>ème</sup> semestre : engagement de premières réalisations.
 => Etudier, dans le cadre des projets de réhabilitation ou de construction, le raccordement des bâtiments à des réseaux de chaleurs EnR (existants ou en projets).

#### **Sensibiliser les agents à la transition écologique, les former et les responsabiliser dans leurs pratiques métiers au travers des actions suivantes :**

- Poursuivre la formation DD-concertation.
- Formaliser un plan de formation-sensibilisation.
- Mobiliser la collectivité :
  - Mobiliser les services sur les grands temps nationaux ou régionaux : challenge de la mobilité, semaine du DD, prévention des déchets...
  - Mettre en place des processus internes accompagnés : tri des déchets, écogestes
  - Intégrer ces éléments au site intranet.

#### **Élaborer et mettre en œuvre une politique d'achats publics responsables**

Il s'agit de poursuivre et à renforcer les actions engagées sur la structuration d'une démarche d'achat durable :

- Poursuivre la dynamique d'achat responsable de la collectivité

- Formaliser d'une charte achats responsables, réunissant l'ensemble des services de la CAPB
- Mettre en place les outils de suivi pour évaluer la politique achat.

**Sensibiliser et accompagner les agents à adopter une alimentation saine et durable notamment sur le lieu de travail :**

- Réaliser une enquête auprès des agents de la collectivité afin de mieux connaître leurs pratiques en matière d'alimentation notamment pendant la pause déjeuner ;
- Proposer des actions de sensibilisation sur l'alimentation durable, saine et de qualité à destination des agents (ateliers-jeux, ateliers cuisines, visites de fermes, etc.) ;
- Faciliter la mise en relation entre les agents de la collectivité et les paysans du territoire en proposant des paniers de produits par exemple ;
- Expérimenter un Défi alimentation durable interne (par maison de la communauté par exemple).

**Objectifs de l'action**

<i>Objectifs opérationnels</i>	Prendre sa part dans l'effort à réaliser par le territoire pour atteindre les objectifs du plan Climat
<i>Objectifs (GES/NRJ/QA)</i>	
<i>Lien aux ODD</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif n°4 : Éducation de qualité</li> <li>• Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>• Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructure</li> <li>• Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>• Objectif n°12 : Consommation et production durables</li> <li>• Objectif n°13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

**Cibles de l'action**

Agents et élus de la Communauté Pays Basque

**Pilotage**

<i>Maitre d'ouvrage</i>	Communauté Pays Basque
<i>Partenaires</i>	

**Suivi de l'action**

<b>Indicateurs</b>	<i>De réalisation</i>	Via les indicateurs Cit'ergie
	<i>D'impact (GES/NRJ/QA)</i>	
	<i>Autres (cf. ODD)</i>	